

La \$ource verte

Un répertoire de sources de financement
en environnement à l'intention
des organismes sans but lucratif



Janvier 2002



Environnement
Canada

Environment
Canada

Canada

La Source verte est accessible au site Web d'Environnement Canada dans votre région. Pour en obtenir des exemplaires ou pour formuler des commentaires prenez contact avec votre bureau régional.

Provinces de l'Atlantique

16e étage, Queen Square
Dartmouth (N.-É.) B2Y 2N6
Tél.: (902) 426-8521 ou sans frais
au 1-800-663-5755
Courriel: ecoaction.atl@ec.gc.ca
Site Web:
http://www.atl.ec.gc.ca/community/resources_f.html

Québec

1141, route de l'Église
1er étage, C.P. 10100
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5
Tél.: (418) 648-3537 sans frais 1-800-463-4311
Courriel: quebec.ecoaction@ec.gc.ca
Site Web:
http://www.qc.ec.gc.ca/ecoaction_2000/english/index.htm

Ontario

4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario) M3H 5T4
Tél.: (416) 739-4734 ou sans frais
au 1-800-661-7785
Courriel: ecoaction.on@ec.gc.ca
Site Web:
<http://www.on.ec.gc.ca/ecoaction/home-f.html>

**Alberta, Saskatchewan, Manitoba,
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut**

123, rue Main, bureau 150
Winnipeg (Manitoba) R3C 4W2
Tél.: (204) 983-8597 ou sans-frais
au 1-800-665-7135
Courriel: ecoaction.pnr@ec.gc.ca
Site Web: <http://www.pnr-rpn.ec.gc.ca/community/index.en.html>

Colombie-Britannique et Yukon

1200, 73e avenue Ouest, bureau 700
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6P 6H9
Tél.: (604) 664-9093 ou sans-frais
au 1-800-667-7779
Courriel: ecoaction.pyr@ec.gc.ca
Site Web:
http://www.ec.gc.ca/ecoaction/what_is/what_is_f.html

Pour des renseignements sur les sources de financement offert dans toutes les autres régions du Canada, veuillez consulter <http://www.ec.gc.ca/ecoaction>.

Mise en garde

La Source verte est préparée par Environnement Canada et elle est mise gratuitement à la disposition des organismes sans but lucratif. La mention d'un programme ou d'un organisme ne signifie pas qu'Environnement Canada appuie le programme ou l'organisme en question. L'information n'est fournie qu'à titre de renseignement. Les programmes sont souvent sujets à changement et Environnement Canada n'assume aucune responsabilité quant au contenu. La Source verte n'a été conçue que pour faciliter la recherche en matière de levée de fonds; elle n'est pas une compilation exhaustive des sources de financement existantes.

Cat. : En37-125/2001-1F
ISBN : 0-662-85468-3

LA SOURCE VERTE, QU'EST-CE QUE C'EST?

Notre but est d'aider à créer des communautés viables et en santé, c'est-à-dire "des communautés qui peuvent se maintenir et se régénérer elles-mêmes par une indépendance économique, un contrôle par la communauté et un développement sain sur le plan environnemental". (No Place Like Home, Marcia Nozick). Le présent répertoire de financement est un des nombreux outils réalisés par le programme de financement ÉcoAction d'Environnement Canada destinés à aider les communautés canadiennes à prendre des mesures sur des enjeux environnementaux.

Il existe de nombreux programmes d'aide et de financement pour les projets environnementaux, mais les trouver peut prendre beaucoup de temps et parfois s'avérer une tâche difficile. Ce répertoire est conçu pour faciliter cette démarche. Il contient des renseignements sur des programmes et des organismes qui offrent de l'aide sous forme de financement, de contributions aux frais de main-d'oeuvre ou de dons en nature à l'intention de groupes communautaires qui entreprennent des projets environnementaux. Certains programmes offrent aussi leur appui aux projets de santé communautaire.

Nous faisons la mise à jour du répertoire chaque année et nous avons le plaisir de préciser que cette édition contient des programmes et des organismes qui n'ont jamais figuré dans nos compilations précédentes. Des programmes sont créés ou disparaissent de façon régulière : nous vous demandons alors de bien vouloir communiquer avec nous si vous connaissez une source de financement qui n'est pas dans le répertoire.

L'information contenue dans le répertoire est présentée comme suit :

- Nom du programme
- Type de commanditaire : gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux, secteur privé, secteur à but non lucratif, fondations.

Chaque programme/organisme fait l'objet d'une brève description d'une page et le tout est présenté en ordre alphabétique. Si la région géographique à laquelle s'applique un programme n'est pas mentionnée, on peut assumer qu'il s'applique à l'ensemble du Canada. L'information n'est pas exhaustive, mais elle donne au lecteur une idée générale du programme. Nous faisons la mise à jour du répertoire chaque année, cependant les critères des programmes changent souvent. Vous devriez toujours communiquer avec le responsable du programme avant de présenter votre demande de financement afin de vous assurer que les renseignements que vous avez sont à jour et de confirmer les détails importants, comme les dates limites. Vous voudrez aussi communiquer avec le responsable du programme afin d'obtenir tous les renseignements pertinents pour soumettre une demande bien étayée. Outre les programmes figurant dans le présent répertoire, il existe probablement d'autres sources de financement dans votre communauté. En voici quelques-uns pour votre information:

- Le Centre Canadien de philanthropie: <http://www.ccp.ca>
- Charity Village: <http://www.charityvillage.com>
- Environmental Grantmakers Association: <http://www.igc.apc.org/ega/members.html>
- Manitoba Culture, Heritage and Tourism, Recreation and Wellness Promotion Branch publie un guide de ressources et de sources de financement. Pour de plus amples informations, veuillez écrire au: Culture, Heritage and Tourism, Recreation and Wellness Promotion, 6eme étage, 213, avenue Notre Dame, Winnipeg, MB R3B 1N3, Téléphone: (204) 945-4402
- Saskatchewan Environmental Directory: <http://www.serm.gov.sk.ca/corporate/whoswho/>

AVANT D'ALLER FRAPPER AUX PORTES EN QUÊTE DE FINANCEMENT

Vous avez cerné un problème environnemental que vous souhaitez résoudre. Avec un groupe de personnes, vous avez étudié toutes les facettes du problème et envisagé plusieurs solutions. Des questions ont ainsi été soulevées : Quels sont les objectifs visés? Quelles seront les étapes à franchir et l'échéancier à respecter ? Combien cela coûtera-t-il ? Qui devra jouer le rôle ? Quels permis et autorisations seront nécessaires ? Est-ce techniquement et financièrement réalisable ? Quelles seront les retombées environnementales ? Une fois que vous aurez répondu à ces questions, vous êtes prêts à passer à l'action : vous avez un projet.

UN PROJET À VENDRE

- 1) Tout d'abord, faites le tour de votre jardin afin d'analyser votre organisme : ses objectifs; ses champs d'intervention habituels; son rayonnement; les bénéficiaires de son action et les membres de l'équipe de réalisation de votre projet. En examinant ensuite ce dernier en relation avec les ressources dont vous disposez, vous serez davantage en mesure de déterminer la nature de l'aide qui vous sera nécessaire.
- 2) Une fois terminée la recherche préliminaire sur la détermination des ressources nécessaires, dressez la liste des partenaires potentiels. On peut obtenir de l'argent mais aussi des ressources humaines (rémunérées ou bénévoles), des dons en nature sous forme de locaux, d'équipement et de services professionnels. La liste est longue. Jugez-en par vous-mêmes :
 - votre organisme : ses membres, ses bénévoles et ses travailleurs; tirez parti de leur temps et de leurs compétences, de même que des activités de financement qu'ils peuvent organiser (soirées-bénéfice, tirages, ventes, etc.);
 - les organismes sociaux et les associations de loisirs de votre milieu (clubs, guides et scouts, associations de chasseurs, de pêcheurs ou de riverains, comités) ont parfois des objectifs qui rejoignent les vôtres, votre projet pourrait soulever leur intérêt;
 - le milieu municipal (les élus, les fonctionnaires, les structures régionales et les divers comités) peut être une source de financement, mais aussi d'expertise technique, de soutien administratif, de prêt d'équipement et de locaux. Certaines municipalités reçoivent de l'aide financière pour des projets reliés à l'environnement dont elles confient parfois la réalisation entière ou partielle à des organismes du milieu;
 - les entreprises locales et régionales sont aussi des partenaires potentiels pouvant vous faire profiter de leurs connaissances et vous consentir des rabais, si elles y voient un intérêt. Certaines chambres de commerce offrent des services de conseils en gestion et certaines grosses entreprises disposent d'un budget pour des commandites;
 - les médias acceptent peut-être de vous aider dans vos activités de communication, soit en produisant des reportages et des articles, soit en vous offrant une diffusion à meilleur prix;
 - les associations professionnelles ou syndicales peuvent être intéressées par votre projet;
 - le milieu scolaire (écoles, collèges, universités, commissions scolaires, étudiants, enseignants et syndicats) représente une source d'aide importante; les stages et travaux de recherche d'étudiants, le prêt de personnel, de locaux et d'équipements sont à explorer;
 - la population de votre localité, une fois sensibilisée à votre projet, pourra lui apporter un soutien considérable;
 - les institutions financières qui veulent contribuer à l'amélioration de leur milieu peuvent accorder de l'aide financière ou technique dans leur localité;
 - les recettes que peut engendrer le projet (vente de matières récupérées, de compost, de documents, etc.);
 - les programmes fédéraux et provinciaux;
 - les subventions d'organismes du secteur privé et les subventions d'organismes à but non lucratif.
- 3) Vérifiez ensuite la compatibilité des objectifs de votre projet avec ceux des programmes et organismes retenus. Chaque organisme possède des champs d'intérêts, un territoire, des critères d'admissibilité et un mode de fonctionnement qui lui sont propres. Pour obtenir des renseignements pertinents, il vous faudra entreprendre les démarches nécessaires. La plupart disposent de dépliants et de formulaires, certains ne pourront être joints que par la poste, tandis qu'un contact personnel sera possible avec d'autres.

- 4) Tous vos renseignements sont colligés et vous avez sélectionné un certain nombre de sources auprès desquelles vous pensez obtenir une réponse favorable. Développez votre stratégie afin de maximiser vos chances de succès et d'éviter de perdre du temps. Préparez une ébauche qui reflète le sérieux de votre projet et démontre la capacité de votre organisme de le mener à terme. Testez votre projet en rencontrant les responsables de quelques organismes afin de mesurer leur intérêt, d'obtenir leur avis et de réorienter votre approche au besoin.
- 5) Vous savez maintenant précisément à quelles portes vous devez frapper. La première étape consiste à vendre votre projet dans votre milieu afin de trouver des alliés et d'obtenir l'adhésion de votre communauté. Un dossier bien présenté augmente vos chances. Clarté et concision s'imposent. Si votre projet est complexe, votre demande peut être accompagnée d'une page synthèse. Les programmes gouvernementaux utilisent des formulaires, ce qui est moins fréquent dans le cas des fondations et des organismes du milieu. Mais, la plupart du temps, les renseignements suivants sont demandés :
 - description de l'organisme : sa charte, son historique, ses réalisations, ses membres, son dernier bilan financier;
 - le projet : le problème à résoudre, la description du milieu, les solutions proposées, le contexte et le lieu de réalisation, les objectifs poursuivis, les travaux envisagés, le plan de travail et l'échéancier, le budget, le suivi à assurer, les responsables;
 - la stratégie de communication : la clientèle ciblée, le message à diffuser, les moyens de communication envisagés;
 - le financement : le financement demandé, les autres commanditaires et leurs contributions;
 - l'appui : des lettres d'appui et de confirmation de financement;
 - divers : des annexes si nécessaire, incluant des cartes, plans et photographies;
 - le numéro d'enregistrement de l'organisme de charité : essentiel pour les fondations.
 - modalités : dans tous les cas, il faut s'assurer de respecter les exigences et les dates limites;
- 6) Le délai de réponse varie d'un programme à l'autre, mais il est généralement d'au moins trois mois. Armez-vous de patience, car ces organismes sont très sollicités.
- 7) Si vous recevez une réponse positive (et un chèque!), faites parvenir un reçu pour don de charité à ceux qui l'exigent. De plus, une lettre de remerciement est toujours appréciée.
- 8) Dans d'autres cas, surtout quand il s'agit des gouvernements, il vous faudra conclure une entente de contribution, avant de pouvoir commencer votre projet et recevoir le montant attribué.
- 9) Fournissez les rapports d'avancement du projet demandés et rédigez un rapport final. Toutes ces formalités exigent du temps, mais elles vous permettront de garder un meilleur contrôle sur le déroulement de votre projet et vous aideront à atteindre vos objectifs. Il est essentiel de bien mener à terme votre projet. Qui sait, vous aurez peut-être sous peu un autre projet à vendre!

CONSEILS PRATIQUES POUR FAIRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

Faites vos devoirs

- Renseignez-vous au sujet de l'organisme faisant le don.
- Renseignez-vous au sujet des personnes clés au sein de l'organisme.
- Renseignez-vous au sujet des critères d'admissibilité du programme.
- Dans tous les cas, appelez l'organisme, et si possible, prenez rendez-vous.

Sachez ce que vous voulez obtenir

- Pourquoi faites-vous des démarches auprès de cet organisme de financement?
- Désirez-vous obtenir un don en nature, en espèces ou les deux? Combien?
- Qu'offrez-vous en retour au donateur? (Une occasion d'appuyer sa localité, un parrainage ou l'établissement d'un partenariat?)
- Comment pouvez-vous vous distinguer? Soyez unique et faites preuve de créativité!

Établissez des liens avec les organismes

- Établissez des liens avec ces organismes, un pas à la fois.
- Témoignez votre reconnaissance à l'égard de vos donateurs. N'oubliez pas de les remercier.
- Entretenez de bons rapports avec les organismes.

Préparez une demande bien étayée

- Soulignez l'effet positif de votre travail dans la communauté.
- Démontrez comment les résultats seront maintenus une fois le projet terminé.
- Soyez concis, clairs et concrets. Votre présentation doit être bien planifiée.
- Renseignez-vous au sujet du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de la personne qui s'occupe actuellement des demandes.
- Envoyez une lettre d'accompagnement.
- Assurez-vous que l'envoi ne contient pas d'erreurs ni de fautes d'orthographe.
- N'envoyez pas beaucoup de renseignements superflus.
- Faites un suivi par téléphone; si votre demande a été rejetée, informez-vous de la raison.

Restez au courant

- Renseignez-vous au sujet des programmes de financement existants. De nouveaux programmes voient le jour chaque année; d'autres sont abandonnés.
- Consultez les journaux; soyez à l'affût de nouvelles idées et d'entreprises d'avant-garde.

En dernier lieu, et non pas par manque d'importance – Ne vous découragez pas!

LISTE DES PROGRAMMES

À LA SOURCE	1
Alberta Energy Company Ltd.....	3
Alberta Sport, Recreation, Parks and Wildlife Foundation	4
BMW Canada Inc.....	5
Burlington Resources.....	6
Canon Canada Inc.....	7
CGC Inc.....	8
Chantiers Jeunesse	9
Columbia Basin Fish & Wildlife Compensation Program.....	10
Conoco Canada Resources Ltd. – Programme de dons de charité.....	11
Développement des entreprises d'économie sociale	12
ÉcoAction – Programme d'aide financière pour les organismes communautaires	13
Équipe Environnement Jeunesse	15
Étalez votre science, Volets 1, 2 et 3.....	16
Fondation Alberta Ecotrust	17
Fondation Alberta Real Estate.....	18
Fondation Ark Angel.....	19
Fondation Brainerd.....	20
Fondation Bullitt	21
Fondation Calgary.....	22
Fondation canadienne de l'arbre	23
Fondation canadienne Donner.....	24
Fondation Charles Stewart Mott	25
Fondation Chawkers	26
Fondation communautaire de Comox Valley.....	27
Fondation communautaire de Fundy.....	28
Fondation communautaire de Nanaimo.....	29
Fondation communautaire de Sudbury.....	30
Fondation communautaire du Grand Kingston.....	31
Fondation communautaire Lethbridge	32
Fondation Cottonwood.....	33
Fondation de charité de la Banque royale du Canada	34
Fondation de charité George Cedric Metcalf.....	35
Fondation de charité William and Arlene Daniels.....	36
Fondation de la famille S.M. Blair	38
Fondation de Vancouver	39
Fondation de Victoria	40
Fondation du Bien-être animal du Canada	41
Fondation du Bouclier canadien	42
Fondation du groupe Dominion.....	43
Fondation Endswell.....	44
Fondation Helen McCrea Peacock	45
Fondation Henry P. Kendall	46
Fondation Henry White Kinnear.....	47
Fondation Hydro-Québec pour l'Environnement	48
Fondation Irving Oil.....	49
Fondation Joyce.....	50
Fondation Kaatza	51
Fondation Laidlaw	52
Fondation Max Bell	53
Fondation McCain	54
Fondation McLean	55
Fondation Murphy Incorporé.....	56
Fondation Noranda	57
Fondation Groupe financier de la Banque Royale (GFBR).....	58

Fondation Real Estate de la Colombie-Britannique.....	59
Fondation Richard Ivey.....	60
Fondation Schad.....	62
Fondation Seagull.....	63
Fondation Sir Joseph Flavelle.....	64
Fondation TD des amis de l'environnement.....	65
Fondation Tecolote.....	66
Fondation Tides Canada.....	68
Fondation Trillium de l'Ontario.....	69
Fondation Unilever Canada.....	70
Fondation Walter and Duncan Gordon.....	71
Fondation Wilburforce.....	72
Fondation Woodcock.....	73
Fonds d'action pour le changement climatique – sensibilisation du public.....	74
Fonds d'action québécois pour le développement durable.....	76
Fonds d'aide à la protection de l'environnement des Indiens.....	77
Fonds d'investissement municipal vert (FIMV).....	79
Fonds de durabilité des Grands Lacs.....	80
Fonds de l'environnement de Shell.....	81
Fonds de l'environnement du Club alpin du Canada.....	82
Fonds de l'environnement.....	83
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.....	84
Fonds de résolution de conflits environnementaux de l'Association juridique de la Côte Ouest.....	85
Fonds de rétablissement des espèces en péril (FREP).....	86
Fonds d'habilitation municipal vert.....	87
Fonds d'Innovation en Développement Durable (FIDD).....	88
Fonds du Patrimoine vital.....	89
Fonds mondial pour la nature – Canada.....	90
Fonds nord-américain pour la coopération environnementale.....	91
Fonds pour la réduction des déchets et la prévention de la pollution (RDPP).....	92
Fonds pour la santé de la population.....	93
Funding Wanted Bulletin.....	94
Habitat 2000.....	95
Habitat Conservation Trust Fund.....	96
Habitat faunique Canada.....	97
Île-du-Prince-Édouard : Fonds de conservation de la faune.....	98
Île-du-Prince-Édouard : Programme agricole.....	99
Île-du-Prince-Édouard : Programme d'amélioration de l'habitat faunique.....	100
Île-du-Prince-Édouard : Programme de conservation des petits marais.....	101
In Kind Canada.....	102
Initiative de partenariat Environnement-Agriculture (IPEA).....	103
Initiatives spéciales.....	104
Investissement dans la collectivité.....	105
Jeunes stagiaires Canada.....	106
Le Fonds pour la communauté.....	107
Mark's Work Wearhouse Ltd. (L'Équipeur).....	108
Nouveau-Brunswick : Fonds en fiducie pour l'environnement.....	109
Nouveau-Brunswick : Fonds en fiducie pour la faune.....	110
Nouveau-Brunswick : Programme de stage d'emploi Étudiant pour demain (SEED).....	111
Nouvelle-Écosse : Bouger, c'est dans ma nature.....	112
Nouvelle-Écosse : Fonds de promotion de la santé.....	113
Nouvelle-Écosse : La Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement – Programme d'été ordinaire.....	114
Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador : Programme de leadership environnemental.....	115
Objectif emplois d'été pour étudiants (OEÉE).....	117
One/Northwest.....	118

Opération grand ménage de la Nouvelle-Écosse	119
Oracle Corporation Canada Inc.	120
PanCanadian	121
Partenaire pour la biodiversité	122
Partenariat rural canadien – L’Initiative des projets pilotes	123
Pew Charitable Trusts.....	124
Programme Action – Environnement.....	125
Programme agroenvironnemental de soutien à la stratégie phytosanitaire	126
Programme CanAdapt	127
Programme canadien pour la conservation de la nature.....	128
Programme d’acquisition de terrains et d’aménagement de l’habitat faunique.....	130
Programme d’aide à l’aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR).....	131
Programme d’aide à la recherche et au développement en environnement (PARDE).....	132
Programme d’aide aux projets de formation et de sensibilisation aux habitats et aux moyens de les protéger et de les mettre en valeur	133
Programme d’aide relatif aux priorités en environnement (PAPE).....	134
Programme d’amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA)	135
Programme d’animation communautaire (PAC) Alberta	136
Programme d’animation communautaire (PAC) Provinces de l’Atlantique	137
Programme d’animation communautaire (PAC) Québec	138
Programme d’animation communautaire (PAC) Saskatchewan	139
Programme d’animation communautaire (PAC) Territoires du Nord-Ouest.....	140
Programme d’expérience de travail pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières Nations.....	141
Programme d’information sur le développement (PID)	142
Programme d’investissement communautaire – Chevron Canada Resources.....	143
Programme d’investissement stratégique.....	144
Programme d’animation communautaire (PAC) Colombie-Britannique et Yukon.....	145
Programme de conservation communautaire.....	146
Programme de conservation des ressources agricoles et environnementales.....	147
Programme de développement et de diversification Fisheries Renewal BC.....	148
Programme de dons de charité Good Neighbour	150
Programme de financement de la Fédération canadienne de la faune.....	151
Programme de financement statutaire des groupes nationaux (PFS)	152
Programme de l’habitat urbain du saumon	153
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II).....	154
Programme de mise en valeur intégrée.....	155
Programme de naturalisation des cours d’écoles - Boîte à outils	156
Programme de naturalisation des cours d’écoles.....	157
Programme de partenariats de recherche sur les forêts	158
Programme de restauration faunique et piscicole Région côtière et de la rivière Bridge.....	159
Programme de soutien aux projets d’acquisition de connaissances	160
Programme de soutien aux projets de protection des habitats	161
Programme de subvention du Conseil de l’environnement marin	162
Programme de travaux compensatoires (PTC)	163
Programme des idées originales pour le renouvellement des pêches.....	164
Programme des jeunes environnementalistes.....	165
Programme des Prix communautaires de l’environnement Canadian Tire	166
Programme des Prix environnementaux de Terre-Neuve et du Labrador	167
Programme École bleue	168
Programme en environnement et en développement durable (PEDD).....	169
Programme environnemental de la Fondation EJLB	170
Programme Faune – Forêt.....	171
Programme Faune – Nature	172
Programme incitatif pour la commercialisation des déchets	173
Programme Interactions communautaires.....	174
Programme Labatt Tous à l’oeuvre (LTAO).....	175
Programme Planification et Partenariat	176

Programme SentierPAQ.ca de Vert l'action	177
Programme VolNet.....	178
Propos urbains	179
Public Conservation Assistance Fund	180
ReBOOT Canada.....	181
Salmonid Renewal Program (Programme de renouvellement des salmonidés).....	182
Service ÉcoJeunesse (SE)	183
Service ÉcoJeunesse (SE) - Manitoba	184
Services Jeunesse Canada	185
Shared World Environment Fund.....	186
Stratégie d'innovation environnementale de l'Île-du-Prince-Édouard	187
Sur la route du transport durable (SRTD).....	188
Terre-Neuve et Labrador : Le Corps de conservation	189
The Home Depot – L'environnement.....	190
Toronto Atmospheric Fund	191
Trojan Technologies Inc.....	192
Union Gas Ltd.	193
VanCity EnviroFund	194
VOCM Cares	195
Weldwood of Canada Limited	196
Wildlife Preservation Trust Canada	197

À LA SOURCE

Qui parraine le programme ?

L'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada et Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Quel est le but du programme ?

À LA SOURCE est le résultat d'une entente entre le secteur de l'industrie et le gouvernement dans le but de jumeler des professionnels qui touchent des prestations d'assurance-emploi, ou qui sont admissibles au programme d'assurance-emploi, avec des employeurs qui visent à améliorer leur productivité et leur compétitivité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les entreprises, les groupes sans but lucratif, les établissements et les municipalités.

Quelles sont les activités admissibles ?

À LA SOURCE vise à placer des personnes qualifiées dans des entreprises, des groupes, des établissements ou des municipalités pour aider à la réalisation d'activités telles que : gestion de l'environnement, gestion de l'énergie, santé et sécurité au travail, mise en oeuvre des normes ISO 9000, recherche et installation de technologies informatiques, gestion des achats et approvisionnement écologiques, et développement des exportations. Les employeurs recherchent généralement des diplômés universitaires ou collégiaux dans les domaines des sciences, du génie, de l'environnement ou de l'administration.

Quel est le financement maximum offert ?

Tous les stages sont d'une durée de 26 semaines. Le salaire des stagiaires est versé par DRHC. Les employeurs ne paient que 2 600 \$ en frais d'administration.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

À LA SOURCE
a/s de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs
90, avenue O'Leary, 2eme étage
St. John's, NF A1B 2C7
Tél : (709) 772-7483
Télé : (709) 772-3213
Courriel : onsite.stjohns@epi.ca

À LA SOURCE
a/s de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs
1801, rue Hollis, bureau 1020
Halifax, NS B3J 3N4
Tél : (902) 423-0221
Télé : (902) 422-9563
Courriel : onsite.halifax@epi.ca

À LA SOURCE
Siège social national
310, avenue Beechgrove
Ottawa, ON K1Z 6R3
Tél : (613) 798-8325
Télé : (613) 798-9817
Courriel : onsite.ottawa@epi.ca

À LA SOURCE
153, rue Lombard, bureau 201
Winnipeg, MB R3M 0T4
Tél : (204) 943-6900
Télé : (204) 943-0710
Courriel : onsite.winnipeg@epi.ca

À LA SOURCE
315, 10eme Avenue Sud-Est, bureau 305
Calgary, AB T2G 0W2
Tél : (403) 233-7667
Télé : (403) 233-7853
Courriel : onsite.calgary@epi.ca

À LA SOURCE
178, rue Queen Sud, bureau 44
Kitchener, ON N2G 1W3
Tél : (519) 576-0003
Télé : (519) 576-1208
Courriel : onsite.kitchener@epi.ca

À LA SOURCE
250, rue Merton, bureau 502
Toronto, ON M4S 1B1
Tél : (416) 599-4567
Télé : (416) 599-3329
Courriel : onsite.toronto@epi.ca

À LA SOURCE
417, rue Saint-Pierre, bureau 408
Montréal, QC H2Y 2M4
Tél : (514) 499-9871
Télé : (514) 499-9398
Courriel : alasure.montreal@epi.ca

Alberta Energy Company Ltd.

Qui parraine le programme ?

Alberta Energy Company Ltd.

Quel est le but du programme ?

Alberta Energy est une des plus grandes entreprises pétrolières et gazières du Canada pour ce qui est de ses réserves, de sa production et de ses domaines à explorer. Alberta Energy accorde en dons charitables un pourcentage de ses profits avant impôt.

Qui peut bénéficier du programme ?

Groupes à but non lucratif de l'Alberta.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les domaines d'intérêt pour du financement incluent : la jeunesse et l'éducation, la santé et le mieux-être, l'environnement et le développement communautaire.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Mary Ann Steen
Relations d'entreprise
Alberta Energy Company Ltd.
3900-421, 7ème avenue sud-ouest
Calgary, AB T2P 4K9
Tél : (403) 266-8111
Télec : (403) 266-8154
Site Web: <http://www.aec.ca>

Alberta Sport, Recreation, Parks and Wildlife Foundation

Qui parraine le programme ?

La province de l'Alberta.

Quel est le but du programme ?

Société de la Couronne sans but lucratif, notre mission consiste à faciliter et à mettre en valeur les activités, les modes de vie et les patrimoines par la création de partenariats dans des programmes visant le sport, les loisirs, les parcs et la faune.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le financement est uniquement accordé aux groupes sans but lucratif, aux organismes de bienfaisance et aux groupes communautaires établis en Alberta.

Quelles sont les activités admissibles ?

L'Alberta Sport, Recreation, Parks and Wildlife Foundation contribue à la gestion et à la mise en oeuvre de programmes qui permettront aux Albertains de participer le plus possible dans les sports, les loisirs, de même que les activités liées aux parcs et à la faune.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 1er janvier, 1er mai et 1er octobre de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Terry Archer
Alberta Sport, Recreation, Parks, and Wildlife
Foundation
905, Standard Life Centre, 10405 Jasper Avenue
Edmonton, AB T5J 4R7
Tél : (780) 415-1167
Télec : (780) 415-0308

BMW Canada Inc.

Qui parraine le programme ?

BMW Canada Inc.

Quel est le but du programme ?

BMW Canada Inc. est une entreprise privée chargée de la distribution des voitures performantes de luxe BMW. BMW accorde plusieurs petits dons à divers organismes partout au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les champs d'intérêt comprennent : l'éducation, l'enfance et la jeunesse, les questions de sécurité et l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Margaret Crysdale
Communications d'entreprise
BMW Canada Inc.
920, Champlain Court
Whitby, ON L1N 6K9
Tél : 905-683-1200
Téléc : 905-428-5086
Site Web: <http://www.bmw.ca>

Burlington Resources

Qui parraine le programme ?

Burlington Resources Canada Energy Ltd.

Quel est le but du programme ?

Burlington Resources œuvre dans le domaine de l'exploration, de la production et de la commercialisation du pétrole brut et du gaz naturel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les catégories privilégiées en matière de financement peuvent englober les arts et la culture, l'environnement, la santé, l'éducation, les projets municipaux et les services sociaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Varié.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Comité des dons
Burlington Resources
250, 6ème avenue sud-ouest, bureau 3700
Calgary, AB T2P 3H7
Tél : (403) 260-8000
Télec : (403) 265-2958
Site Web: <http://www.br-inc.com>

Canon Canada Inc.

Qui parraine le programme ?

Canon Canada Inc.

Quel est le but du programme ?

Canon Canada importe, distribue et fabrique des produits électroniques de consommation et des produits commerciaux, tels que caméras, photocopieurs, calculatrices et fourniture micrographique. L'entreprise offre des fonds à l'échelle régionale et pancanadienne.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets des catégories suivantes pourront être étudiés : art et culture, santé et bien-être, sports, éducation, services communautaires et environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Canon Canada Inc.
6390, chemin Dixie
Mississauga, ON L5T 1P7
Tél : (905) 795-1111
Télé : (905) 795-2020
Site Web: <http://www.canon.ca>

Qui parraine le programme ?

CGC Inc.

Quel est le but du programme ?

CGC est une entreprise privée qui fabrique des panneaux de gypse, d'autres types de matériaux de construction et des produits connexes pour la construction.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés seulement.

Quelles sont les activités admissibles ?

De préférence, le financement est accordé dans les secteurs suivants : hôpitaux, éducation, femmes et enfants, jeunesse, santé et mieux-être, environnement, arts et culture, causes sociales et civiques.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

CGC Charitable Foundation

CGC Inc.

C.P. 4034 Terminal A

Toronto, ON M5W 1K8

Tél : (905) 803-5600

Télé : (905) 803-5688

Site Web: <http://www.cgcinc.com>

Chantiers Jeunesse

Qui parraine le programme ?

Le programme relève du Secrétariat au loisir et au sport et est géré conjointement avec Chantiers Jeunesse.

Quel est le but du programme ?

Un travail bénévole dans le cadre d'une vie de groupe.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes publics (municipalité, village nordique ou conseil de bande du Québec), ou parapublics, ou encore tout organisme à but non lucratif légalement constitué dans la province de Québec.

Quelles sont les activités admissibles ?

Créer et/ou améliorer des infrastructures, équipements et /ou activités destinés au public et qui sont sous la responsabilité des organismes promoteurs.

Quel est le financement maximum offert ?

L'aide financière accordée par le ministère pour la réalisation d'un chantier porte principalement sur la structure d'accueil des jeunes, le soutien technique et l'encadrement des chantiers, et couvre en tout ou en partie les frais suivants : transport, hébergement, nourriture, etc.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Fin du mois d'octobre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Chantiers Jeunesse
C.P. 1000, Succ "M"
4545, avenue Pierre-de-Coubertin
Montréal, QC H1V 3R2
Tél : (514) 252-3015
Sans-frais :(800) 361-2055
Télé : (514) 251-8719
Courriel : cj@cj.qc.ca
Site Web: <http://www.cj.qc.ca>

Columbia Basin Fish & Wildlife Compensation Program

Qui parraine le programme ?

BC Hydro et le gouvernement de la Colombie-Britannique (ministère responsable de la protection de l'eau, des terres et de l'air).

Quel est le but du programme ?

Le principal objectif du programme est de conserver et d'améliorer les populations fauniques et piscicoles dérangées par les barrages de BC Hydro dans le bassin Columbia.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les particuliers ou organisations.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets doivent montrer qu'ils abordent directement la question de l'amélioration de l'habitat ou qu'ils abordent indirectement les enjeux liés à l'habitat et à la population, enjeux qui découlent des répercussions entraînées par les barrages de BC Hydro dans le bassin Columbia.

Quatre types d'activités seront pris en considération dans le cadre du programme :

- inventaire et évaluation, afin de décrire la situation actuelle;
- conception et planification, en vue de définir comment la situation actuelle peut être améliorée;
- activités d'amélioration ou de restauration; et
- évaluation de suivi et surveillance afin de s'assurer que les objectifs ont été réalisés.

Le Programme appuiera les projets qui viennent compléter, et non pas doubler, le travail d'autres ministères, agences et organismes, et qui, dans la mesure du possible, comprennent des partenariats avec d'autres groupes.

Quel est le financement maximum offert ?

Il existe deux types de financement. Le financement de Grand projet est conçu pour les projets plus complexes et rigoureux sur le plan scientifique, projets qui pourraient s'étendre sur plusieurs années et disposer d'un budget annuel de plus de 10 000 \$. Le financement de Petit projet s'adresse aux groupes communautaires locaux qui ont besoin d'aide technique et d'un financement d'au plus 10 000 \$ pour un projet d'un an. Le Programme réserve chaque année 50 000 \$ pour les petits projets de ce type.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite de présentation des demandes est le 1er août mais les demandes de financement de petit projet sont acceptées toute l'année, selon les fonds disponibles.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Beth Woodbridge, Adjointe administrative
Columbia Basin Fish & Wildlife
Compensation Program
103-333, rue Victoria
Nelson, BC V1L 4K3
Tél : (250) 352-6874 Téléc : (250) 352-6178
Courriel : bath.woodbridge@bchydro.bc.ca
Site Web: <http://www.cbfishwildlife.org>

Conoco Canada Resources Ltd. – Programme de dons de charité

Qui parraine le programme ?

Conoco Canada Resources Ltd.

Quel est le but du programme ?

Le programme de dons de charité de Conoco Canada Resources Ltd. permet de financer des projets environnementaux uniques dans les régions où se déroulent les activités de l'entreprise, de même que des organismes environnementaux qui partagent les principes de Conoco Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes sans but lucratif dans les régions où vivent et travaillent les employés de Conoco.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets de recherche et d'éducation seront pris en considération.

Quel est le financement maximum offert ?

Les montants alloués varient selon les projets.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Les soumissions sont acceptées en tout temps.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Conoco Canada Resources
C.P. 130, 401-9ème avenue, sud-ouest
Calgary, AB T2P 2H7
Tél : (403) 233-4000
Télec : (403) 233-5143
Site Web: <http://www.gulf.ca>

Développement des entreprises d'économie sociale

Qui parraine le programme ?

Ministère des Régions.

Quel est le but du programme ?

L'économie sociale concerne les activités et les organismes issus de l'entrepreneuriat collectif, qui respectent les principes suivants :

- prestation de services à la collectivité
- autonomie de gestion
- processus décisionnel démocratique
- importance accordée aux personnes et au travail, et non au capital, lors de la répartition des recettes et des surplus
- responsabilité, participation et responsabilisation individuelles et collectives.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif du Québec, ceux qui sont incorporés ainsi que les coopératives dont la mission principale consiste à fournir des services dans le secteur de l'économie sociale.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les projets qui poursuivent une finalité sociale et qui répondent à des besoins sociaux déterminés par la communauté.

Quel est le financement maximum offert ?

Les contributions financières combinées provenant du gouvernement du Québec, du fédéral et du Centre local de développement (CLD) ne pourront excéder 80 % des dépenses admissibles.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le programme prend fin le 31 mars 2004. Une demande d'aide en vertu de ce programme doit parvenir au CLD avant le 31 décembre 2003.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Développement des entreprises d'économie sociale

Ministère des Régions

900 Place D'Youville, 5ième étage

Québec, QC G1R 3P7

Tél : (418) 643-0060

Télé : (418) 644-5610

Site Web: <http://www.mreg.gouv.qc.ca>

ÉcoAction – Programme d'aide financière pour les organismes communautaires

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada.

Quel est le but du programme ?

ÉcoAction est un programme d'Environnement Canada qui fournit une aide financière aux groupes communautaires désireux de réaliser des projets qui ont un effet positif et mesurable sur l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif et non gouvernementaux.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement est accordé de préférence aux projets qui apporteront des résultats dans l'une des catégories suivantes :

- Qualité de l'air et changements climatiques — les activités visant à améliorer la qualité de l'air, par exemple, en réduisant les gaz polluants qui contribuent au smog, aux changements climatiques et à l'appauvrissement de la couche d'ozone.
- Qualité de l'eau — les activités visant à diminuer l'utilisation des substances toxiques comme les pesticides et les produits domestiques dangereux qui détériorent la qualité de l'eau.
- Nature — les activités visant à protéger la faune et la flore, et à protéger et mettre en valeur leur habitat.

Quel est le financement maximum offert ?

Une contribution maximale de 100 000 \$ sur une période pouvant aller jusqu'à 2 ans. Cependant le montant accordé se situe généralement autour de 25 000 \$. La contribution totale du gouvernement fédéral ne pourra dépasser 50 % de la valeur totale du projet, l'autre moitié devra provenir de sources non fédérales.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il y a deux dates limites par année : le 1er février et le 1er octobre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Régions du Manitoba & de la Saskatchewan

ÉcoAction, Environnement Canada

123, rue Main, bureau 150

Winnipeg, MB R3C 4W2

Tél : (204) 983-8597

Sans-frais : (800) 567-1570

Télé : (204) 983-0964

Courriel : ecoaction.pnr@ec.gc.ca

Site Web:

<http://www.pnr-rpn.ec.gc.ca/community/index.en.html>

Région de l'Ontario

ÉcoAction, Environnement Canada

4905, rue Dufferin

Downsview, ON M3H 5T4

Tél : (416) 739-4734

Sans-frais : (800) 661-7785

Télé : (416) 739-4781

Courriel : ecoaction.on@ec.gc.ca

Site Web:

http://www.on.ec.gc.ca/funding_e.html

Région du Québec

ÉcoAction, Environnement Canada

1141, route de l'Église, 6ème étage C.P. 10100

Sainte-Foy, QC G1V 4H5

Tél : (418) 648-3537

Sans-frais : (800) 463-4311

Télé : (418) 649-6674

Courriel : quebec.ecoaction@ec.gc.ca

Site Web:

<http://www.qc.ec.gc.ca/ecoaction /english/index.htm>

Régions du Pacifique et du Yukon

ÉcoAction, Environnement Canada

1200, 73ème avenue ouest, bureau 700

Vancouver, BC V6P 6H9

Tél : (604) 664-9093

Sans-frais : (800) 667-7779

Télé : (604) 261-4111

Courriel : ecoaction.pyr@ec.gc.ca

Site Web:

http://www.pyr.ec.gc.ca/ecoaction/eco_eindex.htm

Régions de Terre-Neuve & du Labrador

ÉcoAction, Environnement Canada
6, rue Bruce
Mount Pearl, NF A1N 4T3
Tél : (709) 772-4269
Sans-frais : (800) 663-5755
Télé : (709) 772-5097
Courriel : ecoaction.atl@ec.gc.ca
Site Web:
<http://www.atl.ec.gc.ca/community/funding.html>

Régions de l'Alberta, de Nunavut & du TNW

ÉcoAction, Environnement Canada
4999-98ème ave, Ch. 200 Twin Aria #2
Edmonton, AB T6B 2X3
Tél : (780) 951-8710
Sans-frais : (800) 567-1570
Télé : (780) 495-4367
Courriel : ecoaction.pnr@ec.gc.ca
Site Web:
<http://www.pnr-rpn.ec.gc.ca/community/index.htm>

Régions de l'Atlantique-N.-B., I.-P.-É., N.-É.

ÉcoAction, Environnement Canada
16ème étage, Queen Square
45 promenade Alderney
Dartmouth, NS B2Y 2N6
Tél : (902) 426-8521
Sans-frais : (800) 663-5755
Télé : (902) 426-2062
Courriel : ecoaction.atl@ec.gc.ca
Site Web: <http://www.atl.ec.gc.ca/community/funding.html>

Équipe Environnement Jeunesse

Qui parraine le programme ?

L'Équipe Environnement Jeunesse (EEJ) est un programme du gouvernement de la Colombie-Britannique, administré par le ministère responsable de la protection de l'air, des terres et de l'eau.

Quel est le but du programme ?

Le programme de l'Équipe Environnement Jeunesse s'adresse aux jeunes de 16 à 24 ans. Il vise à leur donner l'occasion d'acquérir des compétences et de l'expérience de travail tout en réalisant des projets portant sur la conservation, les loisirs en plein air ou l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les employeurs font une demande de financement auprès du bureau de l'EEJ. On encourage les gouvernements locaux, les Premières Nations, les districts scolaires, les organismes sans but lucratif et les entreprises à faire une demande. Les organismes doivent être établis en Colombie-Britannique et y avoir exercé leurs activités depuis au moins un an. Les employeurs affichent tous les postes approuvés aux centres locaux de Ressources humaines Canada et sur le site Internet de Youth Options BC. Les jeunes gens intéressés postulent directement auprès des employeurs afin de combler les postes affichés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme finance des projets portant sur la conservation, les loisirs en plein air ou l'environnement. Parmi les projets financés par le passé, notons l'aménagement de sentiers, la création de jardins organiques en milieu urbain, la mise en valeur de l'habitat du saumon, l'étude des baleines et la sensibilisation du public à l'endroit des questions environnementales. Les employeurs doivent assumer les frais de soutien tels que ceux liés à la formation, aux fournitures, aux déplacements et à d'autres dépenses connexes. Au moins 20 pour cent de la durée du projet doivent être consacrés à la formation.

Quel est le financement maximum offert ?

Le financement de l'EEJ varie en fonction du nombre de jeunes embauchés, de la nature du projet et de la contribution des employeurs.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite de réception des demandes n'a pas encore été fixée pour l'EEJ du 1er avril 2002 au 31 mars 2003. Si vous souhaitez qu'on vous avise des dates limites pertinentes, adressez-vous au bureau de l'Équipe Environnement Jeunesse.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Bureau de la Jeunesse
Ministère de l'Environnement, des Terres et des
Parcs
5132, rue Joyce
Vancouver, BC V5R 4H1
Tél : (877) 229-6884
Sans-frais : (877) 229-6884
Télé : (604) 660-4048
Courriel : youth.office@gems6.gov.bc.ca
Site Web: <http://www.youth.bc.ca>

Le directeur, Équipe Environnement Jeunesse
Ministère de l'Environnement, des Terres et des
Parcs
Tél : (250) 387-2233
Télé : (250) 356-5363

Étalez votre science, Volets 1, 2 et 3

Qui parraine le programme ?

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Quel est le but du programme ?

Par ce programme, le ministère veut inciter les organismes à vulgariser les connaissances fondamentales en sciences et en technologie; vulgariser les travaux des chercheurs en sciences et en technologie; transmettre des connaissances qui font comprendre les modes de construction des sciences et des technologies; faire connaître les développements, les applications pratiques et les impacts des sciences et des technologies dans le quotidien; démythifier et promouvoir les sciences et les technologies, en particulier auprès des jeunes et des femmes.

Qui peut bénéficier du programme ?

Sont admissibles aux volets 1, 2 et 3, les organismes privés à but non lucratif légalement constitués qui ont leur principal établissement au Québec; les établissements d'enseignement post-secondaire et les centres et instituts de recherche qui relèvent d'eux; les ordres professionnels régis par le Code des professions et les syndicats québécois.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le soutien accordé vise à favoriser la création et la mise en valeur de produits conçus à des fins de développement de la culture scientifique et technique. Ces produits doivent être destinés au grand public ou aux clientèles prioritaires identifiées par le ministère : jeunes d'âge scolaire, jeunes filles et femmes. Dans tous les cas, ils doivent mettre en lumière les liens entre la science, la technologie et la société.

Quel est le financement maximum offert ?

Pour les organismes dont les revenus annuels bruts sont inférieurs à 300 000 \$, la participation du ministère ne pourra excéder 75 % du coût total du projet. Pour les organismes dont les revenus annuels bruts sont compris entre 300 000 \$ et 1 000 000 \$, la participation du ministère ne pourra excéder 65 % du coût total du projet. Pour les organismes dont les revenus annuels bruts sont égaux ou supérieurs à 1 000 000 \$, la participation du ministère ne pourra excéder 50 % du coût total du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les organismes doivent déposer leur demande, au plus tard, le 2 avril 2002.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Étalez votre science, Volets 1, 2 et 3

Site Web : <http://www.mcc.gouv.gc.ca/programme/dispo.htm>

Fondation Alberta Ecotrust

Qui parraine le programme ?

La fondation Alberta Ecotrust.

Quel est le but du programme ?

La fondation Alberta Ecotrust est un partenariat de sociétés privées, d'organismes environnementaux et de membres de la collectivité qui aide les Albertains à oeuvrer en vue d'un meilleur environnement. La Fondation a pour mandat de financer, à l'échelle des localités en Alberta, des initiatives environnementales novatrices, à action directe et fondée sur le bénévolat.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif enregistrés à titre de sociétés en Alberta.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les types d'activités soutenues comprennent : l'intendance des terres et des espaces sauvages; la protection de la faune et le rétablissement des animaux sauvages blessés; la mise en oeuvre de pratiques plus viables écologiquement, telles que le biorégionalisme ou le choix de modes de vie qui protègent l'environnement; les projets qui font la promotion des quatre R : repenser, réduire, réutiliser et recycler; la réduction et l'élimination des produits chimiques dangereux et des émissions polluantes; l'éducation qui mène à l'action dans n'importe lesquels de ces domaines ou dans d'autres domaines.

Quel est le financement maximum offert ?

Les montants accordés se situent entre 2 000 \$ et 20 000 \$ et sont versés sous forme de financement de contrepartie.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites de demande sont le 15 mars et le 15 septembre chaque année. On suggère aux requérants d'entrer en contact avec le bureau de la fondation Alberta Ecotrust avant de déposer une demande.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Jill Kirker
Coordinatrice de projets
Fondation Alberta Ecotrust
No 102, 725 - 12ème avenue sud-ouest
Calgary, AB T2R 0H9
Tél : (403) 209-2245
Sans-frais : (800) 465-2147
Télé : (403) 209-2086
Courriel : ecomail@albertaecotrust.com
Site Web : <http://www.albertaecotrust.com>

Fondation Alberta Real Estate

Qui parraine le programme ?

La fondation Alberta Real Estate.

Quel est le but du programme ?

La Fondation appuie des projets dans le domaine de l'immobilier, projets qui bénéficieront à l'industrie et aux Albertains.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif de l'Alberta.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les secteurs d'intérêt de la Fondation sont l'habitation et les abris, l'utilisation des terrains, l'environnement et l'excellence chez les professionnels de l'industrie de l'immobilier.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 20 septembre 2001, le 1er janvier 2002, le 1er avril 2002 et le 20 septembre 2002.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Alberta Real Estate
2424, 4ème rue sud-ouest, bureau 320
Calgary, AB T2S 2T4
Tél : (403) 228-4786
Sans-frais : (800) 520-2485
Télec : (403) 229-1572
Courriel : info@aref.ab.ca
Site Web : <http://www.aref.ab.ca>

Fondation Ark Angel

Qui parraine le programme ?

La fondation Ark Angel.

Quel est le but du programme ?

La Fondation a pour mandat de financer des activités et des programmes qui aident à la conservation, à la restauration, à la préservation et à l'amélioration des habitats et des environnements naturels des animaux; de financer des activités qui augmentent la sensibilisation du public et sa reconnaissance de la signification et de la pertinence des initiatives en politiques publiques pour le maintien et la protection de l'environnement ainsi que pour l'amélioration et la protection du bien-être des animaux; et de financer des programmes et des installations qui aident à la protection, au soulagement de la souffrance et à l'amélioration de la qualité de vie des animaux.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation appuiera des projets de conservation, de sensibilisation à l'environnement et de protection de la faune.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Ark Angel

Sans-frais :(877) 837-7839

Télec : (416) 361-1948

Courriel : info@arkangel.org

Fondation Brainerd

Qui parraine le programme ?

La fondation Brainerd.

Quel est le but du programme ?

La fondation Brainerd se voue à la protection de la qualité du milieu naturel du Nord-Ouest du Pacifique et elle cherche à encourager l'ensemble des citoyens à appuyer la protection de l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif ou les organismes de bienfaisance enregistrés de la Colombie-Britannique.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation appuie les organismes qui oeuvrent dans les domaines de programmation choisis : les écosystèmes en péril, les collectivités, le développement communautaire et l'augmentation des capacités. Seuls les projets spécifiquement axés sur le Nord-Ouest (c'est-à-dire, Washington, Idaho, Oregon, Montana, Alaska, Colombie-Britannique et le Yukon) et qui cadrent avec les domaines de programmation choisis sont admissibles.

Quel est le financement maximum offert ?

Les bénéficiaires reçoivent en général des octrois allant de 15 000 \$ à 25 000 US.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ann Krumboltz

Directrice exécutive

Fondation Brainerd

1601 Second Ave., Suite 610

Seattle, WA 98101

Tél : (206) 448-0676

Télé : (206) 448-7222

Courriel : info@brainerd.org

Site Web : <http://www.brainerd.org>

Fondation Bullitt

Qui parraine le programme ?

La fondation Bullitt.

Quel est le but du programme ?

La fondation Bullitt se voue à la protection et à la restauration de l'environnement du Nord-Ouest du Pacifique. Cet engagement comprend les problèmes environnementaux qui touchent de manière disproportionnée les gens de niveau économique plus faible à la fois dans les villes et dans les collectivités rurales.

Qui peut bénéficier du programme ?

La Fondation invite les offres des organismes à but non lucratif qui desservent les états de Washington, de l'Oregon et de l'Idaho, la Colombie-Britannique, l'ouest du Montana (y compris la région des montagnes Rocheuses) et la région des forêts ombrophiles du sud de l'Alaska.

Quelles sont les activités admissibles ?

La plupart des bénéficiaires sont des groupes de citoyens du Nord-Ouest qui oeuvrent à la construction et à la consolidation du mouvement écologiste et à l'éducation du grand public à l'importance de protéger et de restaurer l'environnement. La Fondation a les priorités de programme suivantes : énergie et changements climatiques; écosystèmes forestiers et des sols; gestion de la croissance et transport; approche, éducation et amélioration des capacités du public; rivières, terres humides et estuaires; agriculture viable, substances toxiques, mines et déchets radioactifs ainsi que d'autres questions environnementales.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

On examine les propositions deux fois par année. Elles doivent nous parvenir avant le 1er mai et le 1er novembre. On invite les requérants à visiter le site Internet de la Fondation à www.bullitt.org pour les procédures de demande, l'information contextuelle au sujet des bénéficiaires actuels et des réponses à des questions courantes au sujet de la présentation d'une demande ou de la manière de remplir un rapport final.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Bullitt
1212 Minor Avenue
Seattle, WA 98101-2825
Tél : (206) 343-0807
Télec : (206) 343-0822
Courriel : info@bullitt.org
Site Web : <http://www.bullitt.org>

Fondation Calgary

Qui parraine le programme ?

La Fondation Calgary.

Quel est le but du programme ?

La Fondation a pour mission de permettre aux personnes de toutes les couches sociales d'apporter une contribution à la collectivité au moyen d'un large éventail de fonds de dotation permanents.

Qui peut bénéficier du programme ?

- Les organismes de bienfaisance inscrits auprès de Revenu Canada;
- les groupes ou les organismes parrainés par un organisme de bienfaisance doivent disposer d'une entente écrite officielle avec l'organisme de bienfaisance en question. Cette entente doit respecter les exigences de Revenu Canada. Elle sera également acceptable aux yeux de la Calgary Foundation tant dans le fond que dans la forme;
- les projets acceptés devront se dérouler à Calgary et dans sa grande région ou sauront bénéficier directement à ses habitants.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation accorde un soutien financier à de nombreux types de projets, y compris dans les secteurs suivants : arts et culture, éducation, santé, services sociaux, questions environnementales, développement communautaire et projets dans les quartiers.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. L'année dernière, plus de 200 000 \$ ont été accordés à 14 organismes dans les secteurs de l'environnement et des loisirs.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites de réception des lettres d'intention sont les 8 septembre et 8 mars.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

La Fondation Calgary
1920, 540 - 5ème avenue S.W.
Calgary, AB T2P 0M2
Tél : (403) 264-1662 Poste : 236
Télé : (403) 265-0152
Courriel : info@thecalgaryfoundation.org
Site Web : <http://www.thecalgaryfoundation.org>

Fondation canadienne de l'arbre

Qui parraine le programme ?

Ressources naturelles Canada (Service canadien des forêts) et des entreprises du secteur privé.

Quel est le but du programme ?

La Fondation canadienne de l'arbre fournit des renseignements, des conseils techniques, des ressources et une aide financière afin d'inciter les Canadiens à planter et à prendre soin des arbres, et ce dans le but d'atténuer les effets négatifs du gaz carbonique.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout groupe qui se propose de planter des arbres à des fins non commerciales.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation canadienne de l'arbre coordonne plusieurs programmes de plantation d'arbres en milieu rural et urbain, notamment : Programme Verdissement des terrains d'écoles : Les écoles peuvent demander du financement, des conseils techniques, du matériel et des arbres nécessaires pour des projets de plantation dans les cours d'écoles. Ma rue, mes arbres : les municipalités peuvent obtenir des fonds dans le cadre d'un concours visant à mettre en valeur les efforts déployés pour améliorer les forêts urbaines. Opération Renouvert : ce programme fournit un soutien aux municipalités pour la restauration de forêts urbaines endommagées par une catastrophe naturelle. Les programmes de plantation d'arbres dans la communauté peuvent être financés si des fonds sont disponibles.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme Ma rue, mes arbres Canada, offre des fonds d'appoint jusqu'à un maximum de 15 000 \$ par projet. Les montants sont différents pour tous les programmes de plantation d'arbres.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

À communiquer. Visitez le site Web de la Fondation pour obtenir de plus amples détails.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation canadienne de l'arbre
220, avenue Laurier ouest, bureau 1550
Ottawa, ON K1P 5Z9
Tél : (613) 567-5545
Télé : (613) 567-5270
Courriel : tcf@treecanada.ca
Site Web: <http://www.treecanada.ca>

Fondation canadienne Donner

Qui parraine le programme ?

Fondation canadienne Donner.

Quel est le but du programme ?

La Fondation encourage la recherche et les débats sur le rôle du gouvernement dans l'économie et sur les responsabilités des citoyens. L'environnement est une des grandes questions d'intérêt de la Fondation.

Qui peut bénéficier du programme ?

L'admissibilité se limite aux organismes qui détiennent un numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Pour fins de prise en considération, les organismes doivent nous faire parvenir une description d'une ou de deux pages de leur projet. Le document expliquera les buts du projet, les moyens prévus pour le réaliser et ce que l'organisme espère accomplir. On devrait également joindre un sommaire du budget proposé. Toutes les idées de projets sont examinées lors d'une étape préliminaire pour s'assurer qu'elles pourraient intéresser la Fondation. Si la Fondation souhaite ensuite obtenir une proposition détaillée, une décision à cet effet sera communiquée dans les huit à dix semaines.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation appuie les projets innovateurs qui cherchent à faire avancer le bien commun en encourageant l'autonomie, la responsabilité individuelle et le sens du travail. Les demandes qui retiendront l'attention ont une portée nationale ou une grande portée régionale, et elles présentent de nouveaux moyens de résoudre les problèmes actuels. Les subventions sont accordées : à des projets précis bien que, dans certains cas, la Fondation accordera du financement de lancement; à des ateliers, colloques, conférences et publications lorsqu'ils font partie de projets de plus grande envergure; à des projets qui ne correspondent pas au mandat d'autres organismes de financement; des projets expérimentaux pour lesquels des fonds de lancement peuvent être difficiles à trouver.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Afin qu'elles soient étudiées lors d'une réunion du conseil, les demandes remplies en bonne et due forme doivent parvenir à la Fondation le 15 novembre, le 15 janvier, le 15 mars ou le 15 juillet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Amy Buskirk
Agente de programme
Fondation canadienne Donner
8, avenue Prince-Arthur, 3ème étage
Toronto, ON M5R 1A9
Tél : (416) 920-6400
Courriel : buskirk@donner.ca
Site Web: <http://www.donnerfoundation.org>

Fondation Charles Stewart Mott

Qui parraine le programme ?

La Fondation Charles Stewart Mott.

Quel est le but du programme ?

La Fondation Charles Stewart Mott a pour mission d'appuyer les activités qui favorisent le développement d'une société juste, équitable et durable. Le programme de subvention de la Fondation Charles Stewart Mott est divisé en quatre volets :

- La société civile
- L'environnement
- Flint
- La lutte contre la pauvreté

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement est accordé de préférence :

- aux activités qui proposent une nouvelle façon d'aborder les problèmes communautaires dans les domaines qui nous intéressent;
- aux démarches qui, si elles sont couronnées de succès, peuvent générer de nouvelles sources de financement ou qui peuvent être reprises par d'autres communautés selon le besoin;
- aux projets de recherches et d'élaboration de politiques publiques et aux plans d'action pour l'avancement des programmes existants, ainsi qu'à l'exploration de nouveaux domaines d'intérêt;
- aux démarches et activités qui entraînent des changements systémiques.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes peuvent être envoyées en tout temps. Toutefois, on encourage fortement les groupes intéressés à présenter leurs demandes durant le premier trimestre de l'année pour laquelle les fonds sont nécessaires. Il est à noter que les fonds pour une année donnée sont accordés avant le 1er septembre de cette année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Charles Stewart Mott
Mott Foundation Building
503 S. Saginaw St., Suite 1200
Flint, MI 48502-1851
Tél : (810) 238-5651
Télé : (810) 766-1753
Courriel : infocenter@mott.org
Site Web : <http://www.mott.org>

Fondation Chawkers

Qui parraine le programme ?

La fondation Chawkers.

Quel est le but du programme ?

La Fondation finance des projets dans les domaines de l'éducation et de l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation accorde des octrois pour les fonds en capital, les fonds de fonctionnement, les fonds de construction, les fonds d'appareillage, les fonds d'appoint, les capitaux de démarrage, les bourses, les fonds de programmation, les projets de recherche et les projets spéciaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes doivent parvenir à la Fondation au plus tard le 1er avril et le 1er octobre chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Charles S. Alexander

Président

Fondation Chawkers

31, Durham Private, unité 301

Ottawa, ON K1M 12J1

Courriel : digby@magma.ca

Fondation communautaire de Comox Valley

Qui parraine le programme ?

La Fondation communautaire de Comox Valley.

Quel est le but du programme ?

La Fondation appuie une large gamme de projets qui sont dans l'intérêt de la région de Comox Valley. Les activités financées apportent souvent une aide directe à la collectivité ou permettent de se pencher d'une manière originale sur une préoccupation qui existe au sein de la collectivité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets financés appartiennent aux catégories suivantes : arts et culture; environnement et parcs; santé et mieux-être; éducation et jeunesse; personnes âgées.

Quel est le financement maximum offert ?

Varient.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les lettres de demande de renseignements doivent nous parvenir au plus tard le 15 janvier. La date limite de présentation de demandes d'aide est le 27 février.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

La Fondation communautaire de Comox Valley

C.P. Box 3126

Courtenay, BC V9N 5N4

Tél : (250) 339-9935

Courriel : contact@cvcfoundation.org

Site Web : <http://www.cvcfoundation.org>

Fondation communautaire de Fundy

Qui parraine le programme ?

La Fondation communautaire de Fundy.

Quel est le but du programme ?

La Fondation soutient financièrement les projets qui améliorent la qualité de vie dans le comté de Charlotte, N.-B.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout organisme de bienfaisance du comté de Charlotte, N.-B.

Quelles sont les activités admissibles ?

Tout projet qui bénéficie les communautés de Charlotte, N.-B.

Quel est le financement maximum offert ?

1 000 \$ - 2 000 \$

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Contactez la fondation directement pour les dates.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

La Fondation communautaire de Fundy

B.P. 3902

St. Andrews, NB E5B 3S7

Tél : (506) 529-4896

Télé : (506) 529-4898

Courriel : fcf@nbnet.nb.ca

Site Web : <http://www.fcf.nb.ca>

Fondation communautaire de Nanaimo

Qui parraine le programme ?

Fondation communautaire de Nanaimo.

Quel est le but du programme ?

La Fondation communautaire de Nanaimo a appuyé à plusieurs reprises de bonnes organisations et des projets utiles dans notre région. Fondée en 1982 par la section de Nanaimo de l'Associated Canadian Travellers, la Fondation a accordé quelque 600 000 \$ pour aider à améliorer encore plus la qualité de vie dans notre localité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les subventions se limitent aux sociétés britanno-colombiennes sans but lucratif qui sont également des organismes de bienfaisance enregistrés auprès du gouvernement fédéral et dont le projet d'investissement s'inscrit dans les limites géographiques du comté de Nanaimo.

Quelles sont les activités admissibles ?

Personnes âgées et logement, enfance et jeunesse, soins de santé, éducation, arts, culture et loisirs, infrastructure des communautés et environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Le montant des subventions varie entre 500 \$ et 50 000 \$, la moyenne étant de 10 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites sont les 15 mars et 15 septembre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

La fondation communautaire de Nanaimo

Demande de subvention

106 - 619, Chemin Comox

Nanaimo, BC V9R 5V8

Tél : (250) 714-0047

Site Web : <http://www.nanaimocommunityfoundation.com>

Fondation communautaire de Sudbury

Qui parraine le programme ?

La Fondation communautaire de Sudbury.

Quel est le but du programme ?

La mission de la Fondation communautaire de Sudbury est d'améliorer la qualité de vie des personnes de la région de Sudbury.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés. Des fonds ne sont pas disponibles pour les particuliers ou les entreprises.

Quelles sont les activités admissibles ?

La fondation est en mesure de procurer de l'aide financière à des organisations qui servent les enfants et la jeunesse, les aînés, et participent à la promotion de la santé, des arts et de la culture, de l'éducation, des loisirs et de l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La data limite pour un aperçu des projets est le 15 janvier tandis que la date limite pour une soumission officielle est le 28 février.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

La Fondation communautaire de Sudbury
58, rue Lisgar
Sudbury, ON P3E 3L7
Tél : (705) 673-7770
Télec : (705) 673-8727
Courriel : scfcs@cyberbeach.net
Site Web: <http://www.cyberbeach.net/scf>

Fondation communautaire du Grand Kingston

Qui parraine le programme ?

La fondation communautaire du Grand Kingston.

Quel est le but du programme ?

La fondation communautaire du Grand Kingston accorde des fonds aux organismes de charité locaux afin de soutenir des initiatives qui améliorent la qualité de vie dans notre région.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés de la grande région de Kingston.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement est accordé dans les secteurs d'intérêt suivants : environnement, arts et culture, éducation, santé, services sociaux et développement communautaire.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Monica Stewart
Directrice générale
Fondation communautaire du Grand Kingston
259, rue King est, bureau 501
Kingston, ON K7L 3A8
Tél : (613) 546-9696
Télé : (613) 531-9238
Courriel : foundation@cfgk.org
Site Web: <http://www.cfgk.org>

Fondation communautaire Lethbridge

Qui parraine le programme ?

La fondation communautaire Lethbridge.

Quel est le but du programme ?

Grâce à des fonds recueillis dans la région, la Lethbridge Community Foundation redistribue ces fonds afin d'améliorer la qualité de vie dans la communauté. Au cours des trente-cinq dernières années, la Fondation a recueilli des dons faits par des gens de tous les horizons. Ces dons sont versés au fonds d'investissement de la Fondation qui accorde ensuite des subventions et des contributions spéciales à des groupes sans but lucratif qui s'intéressent à la santé, aux loisirs, à l'éducation, aux arts et aux services sociaux. Les subventions et les contributions spéciales sont ainsi versées en réponse à toute une gamme de besoins au sein de notre collectivité et elles nous aident à mieux nous préparer pour l'avenir.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance dûment enregistrés du sud-ouest de l'Alberta.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets dans les secteurs suivants sont susceptibles d'être financés : arts, santé, éducation, services sociaux ou environnement — dans le but d'améliorer la qualité de la vie pour tous.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 15 février 2001 pour les contributions distribuées en avril. Le 15 septembre 2001 pour les contributions distribuées en novembre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation communautaire Lethbridge
740, 4^{ème} avenue sud-ouest, 407
Professional Bldg
Lethbridge, AB T1J 0N9
Tél : (403) 328-5297
Télec : (403) 328-6061
Courriel : lcfdn@telusplanet.net

Fondation Cottonwood

Qui parraine le programme ?

La fondation Cottonwood.

Quel est le but du programme ?

La fondation Cottonwood est un organisme de bienfaisance exempt d'impôts géré par des bénévoles, sans personnel rémunéré, qui offre de petits octrois aux organismes de la base qui oeuvrent pour un avenir viable à travers le monde.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif et organismes de bienfaisance. Les particuliers, les organisations religieuses et politiques, les agences gouvernementales, les organismes à but lucratif et les universités ne sont pas admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

On accorde du financement aux organismes qui : protègent l'environnement; font la promotion de la diversité culturelle; rendent les gens capables de subvenir à leurs besoins fondamentaux et s'appuient sur les efforts de bénévoles.

Quel est le financement maximum offert ?

500 \$ - 1 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Les candidats recevront une réponse dans les six mois de l'envoi de leur demande.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Cottonwood Foundation

C.P. 10803

White Bear Lake, MN 55110

Tél : (651) 426-8797

Télec : (651) 426-0320

Courriel : cottonwood@igc.org

Fondation de charité de la Banque royale du Canada

Qui parraine le programme ?

La Banque royale du Canada.

Quel est le but du programme ?

La Fondation a été établie en 1992. Près du deux tiers des fonds servent à financer des activités liées au domaine de l'éducation, de la santé et des services sociaux, et des demandes d'associations.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités varient. La préférence est accordée aux : Activités dans les domaines qui touchent directement les femmes; activités qui touchent les personnes handicapées; groupes au service des jeunes; activités axées sur la prévention plutôt que le traitement de problèmes d'ordre médical, y compris l'abus d'alcool et l'usage de stupéfiants; activités de recherche et/ou de sensibilisation du public en ce qui a trait à la protection de l'environnement; groupes culturels ou aux associations de sport amateur qui, à l'opposé des organismes mieux connus, ont peu de chances d'obtenir une aide financière importante de la part des commanditaires commerciaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. La moyenne se situe autour de 2 500 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite. Les groupes intéressés doivent présenter une proposition de projet et y joindre des renseignements tels que l'historique de l'organisme, ses réalisations, le conseil d'administration, les autres sources de financement et un rapport financier. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les critères d'admissibilité, communiquez avec la Fondation.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Elizabeth MacDonald
Directrice des Affaires publiques et des communications
Banque Royale du Canada
5161, rue George
Halifax, NS B3J 2Y1
Tél : (902) 421-8121
Télé : (902) 421-7921
Site Web : <http://www.royalbank.ca>

Directeur, Dons et commandites Banque Royale
du Canada
1055, rue Georgia ouest, 36ème étage
Vancouver, BC V6E 3S5
Site Web : <http://www.royalbank.ca>

Vice-Président général
Banque Royale du Canada
335, 8ème avenue sud-ouest
Calgary, AB T5P 2N5
Site Web : <http://www.royalbank.ca>

Fondation de charité George Cedric Metcalf

Qui parraine le programme ?

La Fondation de charité George Cedric Metcalf.

Quel est le but du programme ?

Financer des projets très variés au Canada, notamment dans les domaines suivants : environnement, faune, services sociaux, arts et culture. La Fondation reçoit de nombreuses demandes de tous les coins du Canada et toutes sont prises en considération.

Qui peut bénéficier du programme ?

Seuls les organismes de charité enregistrés peuvent faire une demande.

Quelles sont les activités admissibles ?

Ne sont pas subventionnées les demandes individuelles de bourses d'études ou d'aide aux étudiants, ou les demandes d'aide financière pour des conférences, des ateliers, la production de films ou vidéos, la publication de livres, articles ou thèses, ou la promotion d'enseignements religieux. L'aide financière n'est pas accordée pour des fonds d'urgence ou le financement de déficit.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de limite fixe. L'aide accordée va de 1000 \$ à 100 000 \$. La moyenne est d'environ 20 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes doivent être envoyées avant le 1er avril et le 15 septembre de chaque année, pour que le conseil de direction puisse les examiner à ses réunions semestrielles. Il n'y a pas de formulaire de demande; il suffit d'envoyer une proposition écrite. La Fondation a toutefois besoin de certains renseignements précis et l'on conseille aux groupes intéressés de communiquer avec la Fondation pour s'assurer que leur proposition contient les renseignements voulus.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Betty Imperatori
Chef de bureau
Fondation de charité George Cedric Metcalf
174, chemin Avenue
Toronto, ON M5R 2J1
Tél : (416) 926-0366
Télé : (416) 926-0370

Fondation de charité William and Arlene Daniels

Qui parraine le programme ?

William and Arlene Daniels Charitable Foundation.

Quel est le but du programme ?

Le but de la Fondation consiste à faire des dons de charité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement peut être accordé dans les secteurs d'intérêt suivants : services sociaux, services sociaux

à la communauté juive, hôpitaux et soins de santé, secours aux pauvres, environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Il varie.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

William Daniels

Administrateur

Fondation de charité William and Arlene Daniels

2345, rue Yonge, Bureau 700

Toronto, ON M4P 2E5

Tél : (416) 324-8178

Télec : (416) 324-9021

Fondation de la famille J.W. McConnell

Qui parraine le programme ?

La Fondation de la famille J.W. McConnell. Cette fondation a été établie en 1937 par John Wilson McConnell.

Quel est le but du programme ?

La Fondation appuie les projets qui doivent être compatibles avec la mission de la fondation, qui est d'accroître la capacité des Canadiennes et des Canadiens de comprendre les forces sous-jacentes qui transforment la société canadienne et le monde, ainsi que de s'y adapter et d'y réagir de façon créative et efficace.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation finance des initiatives de toutes sortes, principalement celles qui ont une incidence nationale de grande étendue, y compris les programmes qui encouragent les jeunes à prendre une part active à la préservation, la sauvegarde et la bonne gestion de l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date fixe. Les organismes qui veulent présenter une demande doivent envoyer une «demande préliminaire» renfermant un court résumé de l'historique de l'organisme, de son but, de ses activités et du projet proposé, ainsi que le montant demandé et les autres sources de financement.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Secrétaire
Fondation de la famille J.W. McConnell
1002, rue Sherbrooke ouest, bureau 1800
Montréal, QC H3A 3L6
Tél : (514) 288-2133
Télec : (514) 288-1470
Courriel : administrator@mcconnellfoundation.ca
Site Web: <http://www.mcconnellfoundation.ca>

Fondation de la famille S.M. Blair

Qui parraine le programme ?

La fondation de la famille S.M. Blair.

Quel est le but du programme ?

Le programme consiste à financer des projets qui soutiennent les objectifs de la Fondation.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés canadiens.

Quelles sont les activités admissibles ?

Des subventions seront accordées dans les secteurs suivants : arts et culture; recherche scientifique; environnement; ressources en environnement; problèmes environnementaux; éducation; activités internationales; sciences.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions sont de 5 000 \$ et plus.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y en a pas. Les décisions concernant le financement sont prises deux fois par année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Violet Bunclark
Secrétaire-adjointe et trésorière
La Fondation de la famille S.M. Blair
a/s National Trust Co.
5075, rue Yonge, 5ième étage
Toronto, ON M2N 6C6
Tél : (416) 361-4095
Télec : (416) 361-3717

Fondation de Vancouver

Qui parraine le programme ?

La Fondation de Vancouver.

Quel est le but du programme ?

Le but du Comité consultatif sur l'environnement est d'encourager et d'aider à la résolution de grandes questions de nature environnementale qui se posent en Colombie-Britannique. Ses objectifs sont les suivants : appuyer les processus de planification, de gestion et de mise en application de stratégies définies préférablement au moyen de démarches convenues par les parties visées; appuyer les projets de recherche qui favorisent la compréhension, projets dont le besoin et la méthodologie sont perçus comme étant bien fondés par les parties visées; et appuyer des organisations non gouvernementales représentatives qui verront à développer, à faciliter et à contribuer à l'application des composantes de gestion des ressources faisant partie de plans de développement durable.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés de la Colombie-Britannique.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les secteurs d'intérêt englobent les arts et la culture, l'environnement, l'éducation, la santé et le bien-être, les services sociaux, l'enfance et la jeunesse, les services à la famille, la recherche médicale et le bien-être des animaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le premier vendredi de janvier, d'avril et de septembre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation de Vancouver
555, rue Hastings ouest, bureau 1200
Vancouver, BC V6B 4N6
Tél : (604) 688-2204
Télec : (604) 688-4170
Courriel : info@vancouverfoundation.bc.ca
Site Web : <http://www.vancouverfoundation.bc.ca>

Fondation de Victoria

Qui parraine le programme ?

La Fondation de Victoria.

Quel est le but du programme ?

La Fondation de Victoria vient au deuxième rang puis au dixième rang, respectivement, parmi les fondations communautaires les plus anciennes et les plus importantes au Canada. Elle se consacre à l'amélioration de la qualité de la vie dans le sud de l'île de Vancouver.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés du comté de Victoria, ce qui englobe des secteurs du sud de l'île de Vancouver, de Port Renfrew à Mill Bay, y compris la région appelée Southern Gulf Islands.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation accorde des subventions dans les domaines des arts, de la santé, des services sociaux, de l'éducation, des loisirs et de la conservation.

Quel est le financement maximum offert ?

Jusqu'à 5 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites sont les 1er mars et 1er septembre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Sandra Richardson
Directrice exécutive
La Fondation Victoria
404-645, rue Fort
Victoria, BC V8W 1G2
Tél : (250) 381-5532
Télé : (250) 480-1129
Courriel : sandra@victoriafoundation.bc.ca
Site Web : <http://www.victoriafoundation.bc.ca>

Fondation du Bien-être animal du Canada

Qui parraine le programme ?

La fondation du Bien-être animal du Canada.

Quel est le but du programme ?

La fondation du Bien-être animal du Canada est intéressée à soutenir financièrement les projets et activités qui feront avancer la cause du bien-être des animaux au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

L'objectif est de susciter et de soutenir des projets novateurs qui sortent de l'ordinaire, conçus pour favoriser le bien-être des animaux, et qui ne seraient pas réalisables sans notre appui.

Quel est le financement maximum offert ?

Maximum de 5 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite annuelle pour les demandes est le 15 février.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation du bien-être animal du Canada
410 rue Bank, bureau 616
Ottawa, ON K2P 1Y8
Site Web : <http://www.awfc.ca>

Fondation du Bouclier canadien

Qui parraine le programme ?

La fondation du Bouclier canadien.

Quel est le but du programme ?

Le but de la Fondation consiste à promouvoir l'écologie dans le Bouclier canadien.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes sans but lucratif de l'Ontario et des provinces des Prairies.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les domaines d'intérêt peuvent comprendre l'éducation, les sciences, l'environnement et la conservation.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

L'Hon. Edward Schreyer
Président
250, Wellington Crescent, bureau 401
Winnipeg, MB R3M 0B3
Tél : (204) 989-7580
Télé : (204) 989-7581

J. Douglas Crane
Secrétaire-trésorier
1, rue Queen est, bureau 2150
Toronto, ON M5C 2W5
Tél : (416) 363-0016
Télé : (416) 364-3866

Hon. David Chomiak
Directeur
Ministre de la Santé
Édifice de l'Assemblée législative, pièce 302
Winnipeg, MB R3C 0V8
Tél : (204) 945-3710

Doug Rowland
Directeur
Fondation du bouclier canadien
C.P. 413
Wakefield, QC J0X 3G0
Tél : (613) 829-1756

Fondation du groupe Dominion

Qui parraine le programme ?

La Dominion of Canada, Compagnie d'assurance générale.

Quel est le but du programme ?

La Dominion of Canada, Compagnie d'assurance générale offre l'assurance de la propriété et l'assurance accidents aux entreprises et aux particuliers.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les sociétés de bienfaisance à but non lucratif enregistrées.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les préférences pour le financement comprennent les arts et la culture, les soins de santé, l'éducation, les programmes à l'enfance, l'abus de stupéfiants, les banques alimentaires, l'aide internationale, les handicapés, les sans-abri, la recherche médicale, les centres de traitement, l'environnement, les organismes voués à la jeunesse, les parcs publics, les clubs de service, les centres communautaires, les services sociaux et la prévention du crime.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Doug Hogan
Vice-président & directeur financier
La Dominion of Canada, Compagnie d'assurance générale
165, avenue Université
Toronto, ON M5H 3B9
Tél : (416) 947-2528
Sans-frais : (416) 362-0469

Fondation Endswell

Qui parraine le programme ?

La Fondation Endswell.

Quel est le but du programme ?

La mission de la Fondation Endswell est de favoriser la conservation et la viabilité à long terme de la Colombie-Britannique. Endswell appuie une vision à long terme du contact de l'Homme avec la Terre — le tout en vue de parvenir à des rapports respectueux avec les écosystèmes et toutes les espèces.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés auprès de Revenu Canada et établis en Colombie-Britannique.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation appuie des projets qui contribuent aux objectifs de conservation et de viabilité en Colombie-Britannique. Voici quelques-unes des grandes priorités en matière de financement :

- réduction de pratiques et d'une consommation, individuelles et collectives, qui provoquent la destruction et le gaspillage;
- mesures étendues de conservation de la biodiversité et de l'habitat terrestres et marins;
- mesures étendues de conservation des espaces naturels et réduction des dommages causés par les aménagements et l'extraction des ressources, tout en respectant les anciens modèles d'utilisation;
- agriculture durable et sécurité alimentaire;
- éducation des jeunes dans une éthique d'intendance;
- air pur, eau potable et protection contre l'exposition à des substances toxiques pour toutes les couches de la société.

Quel est le financement maximum offert ?

Varient.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Endswell accepte les demandes de subvention présentées sur invitation. Adressez-vous à la Fondation pour obtenir tous les détails relatifs à une demande.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Joel Salomon
Directeur des opérations
La Fondation Endswell
#610-220, rue Cambie
Vancouver, BC V6B 2M9
Tél : (604) 844-7448
Télé : (604) 844-7441
Courriel : endswell@220cambie.com

Fondation Helen McCrea Peacock

Qui parraine le programme ?

La Fondation Helen McCrea Peacock.

Quel est le but du programme ?

La fondation Helen McCrea Peacock apporte un soutien à des organismes dont le travail et les projets ont des répercussions positives sur l'environnement, telles que la solution d'enjeux, l'éducation d'un grand nombre de gens et leur sensibilisation aux questions environnementales.

Qui peut bénéficier du programme ?

- Les organismes de bienfaisance canadiens enregistrés.
- Les projets réalisés dans la province de l'Ontario.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation financera des projets comportant un aspect de recherche en environnement ou ceux qui favorisent l'éducation du public et la sensibilisation à l'environnement. Les demandes doivent comprendre un plan précis de diffusion de l'information.

La Fondation n'accorde pas de financement

- en vue de combler les déficits de fonctionnement
- aux fonds de dotation
- aux activités de nature politique ou religieuse

Quel est le financement maximum offert ?

Variet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites pour les soumissions sont les 31 octobre et 31 mars.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Mahsa Taheri

Directrice, projets communautaires

La fondation communautaire de Toronto

2, rue Bloor ouest

Toronto, ON M4W 3E2

Tél : (416) 921-2035 Poste : 212

Télé : (416) 921-1026

Courriel : mtaheri@tcf.ca

Site Web: http://www.tcf.ca/community/connecting_with_donors.asp

Fondation Henry P. Kendall

Qui parraine le programme ?

La Fondation Henry P. Kendall.

Quel est le but du programme ?

Le programme de la Fondation Henry P. Kendall s'intéresse avant tout à l'environnement et à la protection des milieux de grande valeur du point de vue physique, biologique et esthétique pour le bénéfice des générations futures. Le financement est accordé de préférence aux groupes oeuvrant dans les limites de la zone géographique comprise par la Nouvelle Angleterre et les Provinces maritimes dans l'est du Canada, et celle du nord-ouest du Pacifique, y compris l'Ouest canadien et l'Alaska.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif qui ont le statut d'organisme de bienfaisance conformément à l'article 501c 3 des Règlements et usages du US Internal Revenue Service ou les organismes canadiens dont le statut est considéré équivalent par la Fondation, et qui sont situés dans les zones géographiques identifiées ci-dessus.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme peut servir à financer le travail des groupes de pression, les campagnes d'éducation du public, les travaux de recherches et les études pour l'élaboration de politiques, les expériences sur le terrain en vue d'étudier la gestion des ressources, et le développement institutionnel.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions sont généralement accordées pour une période d'un an ou deux, et le montant varie de 5 000 \$ à 50 000 \$; cependant la moyenne se situe plus près de 5 000 \$. Le budget annuel du programme de financement est approximativement 3 millions de dollars.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le processus d'examen des demandes se déroule en trois temps : les demandes reçues avant le 1er février sont examinées au mois de mars; les demandes envoyées avant le 1er mai sont examinées au mois de juin; celles envoyées avant le 1er octobre sont examinées au mois de novembre. Un accusé de réception sera envoyé aux requérants en moins de deux à trois semaines.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Henry P. Kendall
176 Federal Street
Boston, MA 02110
Tél : (617) 951-2525
Télec : (617) 443-1977
Site Web: <http://www.kendall.org>

Fondation Henry White Kinnear

Qui parraine le programme ?

La fondation Henry White Kinnear.

Quel est le but du programme ?

L'objectif de la Fondation est de faire des dons de charité. Parmi nos champs d'intérêt, on compte les arts et la culture, les métiers d'art, les universités, les hôpitaux, la recherche médicale, la recherche sur le SIDA, les musées, le développement de l'enfant, les enfants handicapés physiquement, les Premières Nations, les services à la famille, l'environnement, les YWCA et les loisirs.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir description ci-haut.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Arthur R.A. Scace
Directeur
Fondation Henry White Kinnear
Tour de la Banque Toronto Dominion, bureau 4700
Toronto, ON M5K 1E6
Tél : (416) 601-7500
Télé : (416) 601-8247

Fondation Hydro-Québec pour l'Environnement

Qui parraine le programme ?

Hydro-Québec.

Quel est le but du programme ?

La Fondation offre trois programmes particuliers : la conservation et la restauration des milieux naturels du Québec ; le soutien et la prise en charge de problématiques environnementales associées à l'environnement communautaire et local ; la mise en valeur des particularités environnementales des propriétés d'Hydro-Québec.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes admissibles ont résidence au Canada et sont des organismes de charité, des organismes sans but lucratif ou tout autre organisme pouvant démontrer que le projet soumis n'est pas de nature personnelle ou lucrative mais plutôt dans l'intérêt de l'ensemble des communautés visées par le projet.

Quelles sont les activités admissibles ?

Seuls les projets s'inscrivant dans l'un des trois programmes de la Fondation seront reçus. Un projet est défini comme une réalisation à caractère environnemental ayant des retombées significatives et concrètes sur le terrain et dans les communautés et les régions du Québec. Ceci signifie que les activités de base, les activités de promotion, les études, les inventaires, et toute autre activité n'ayant que des retombées indirectes sur l'environnement ne sont pas considérées comme des projets admissibles. De même, les projets découlant d'exigences légales ne sont pas admissibles.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de limite fixe minimale ou maximale pour les subventions à des organismes du milieu. La pertinence des montants demandés sera évaluée en fonction des objectifs poursuivis.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Tous les projets soumis doivent être reçus avant la date suivante :

- Soumission des projets : 1er octobre de chaque année ;
- Approbation : janvier.

De façon générale, la mise en œuvre des projets aura une durée maximale d'une année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Guy Moisan

Fondation Hydro-Québec pour l'Environnement

75, boul. René-Lévesque ouest, 2ème étage

Montréal, QC H2Z 1A4

Tél : (514) 289-5384

Télé : (514) 289-2079

Courriel : fondation_environnement@hydro.qc.ca

Site Web: http://www.hydroquebec.com/fondation_environnement

Fondation Irving Oil

Qui parraine le programme ?

Irving Oil Limited.

Quel est le but du programme ?

Fondée en 1924, Irving Oil Limited est une entreprise privée dans le domaine de la raffinerie et de la distribution de pétrole et de produits pétroliers.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes de bienfaisance et sans but lucratif; universités et établissements d'enseignement des provinces de l'Atlantique.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets financés tombent dans l'une des catégories suivantes : arts et culture, projets communautaires, conservation et préservation, bien-être des animaux, enfance, jeunesse et services sociaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Avant de faire une demande complète, veuillez faire parvenir une lettre de demande préliminaire décrivant votre organisme et son travail, pourquoi vous avez besoin d'aide, les attentes que vous avez envers la Fondation Irving et le numéro d'enregistrement de votre organisme de bienfaisance.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Arthur Irving
Administrateur
Fondation Irving Oil
B.P 1421
Saint John, NB E2L 4K1
Tél : (506) 632-2000
Télec : (506) 632-7161

Fondation Joyce

Qui parraine le programme ?

La Fondation Joyce.

Quel est le but du programme ?

Le programme environnemental de la Fondation Joyce appuie les activités qui visent à protéger et à améliorer le cadre de vie dans les grandes plaines du Midwest, et en particulier la région des Grands Lacs, en adoptant des solutions de principe pour résoudre les problèmes de l'environnement causés par les activités industrielles et agricoles ainsi que l'utilisation des combustibles fossiles comme source d'énergie et pour le transport; et d'une manière générale, la protection et l'amélioration de l'écosystème des Grands Lacs dans son ensemble est aussi d'intérêt.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes qui ont obtenu l'attestation d'organisme sans but lucratif en vertu de l'article 501c 3 des Règlements et usages du US Internal Revenue Service (ou l'équivalent canadien) et qui sont situés dans la région des Grands Lacs en Ontario.

Quelles sont les activités admissibles ?

Principalement les travaux de recherches pour l'élaboration de politiques, les activités de mise en oeuvre, et le travail des groupes de pression. En général, les activités d'éducation à l'environnement, les conférences ou la prestation de services directs ne reçoivent pas d'aide financière.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de limite fixe, cependant la Fondation s'attend à ce que la détermination du montant soit réaliste et qu'il reflète le travail à accomplir pour atteindre les buts du projet; la contribution totale de la Fondation ne pourra dépasser le quart du budget total de l'organisme.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La mi-mars, mi-juillet et mi-décembre de chaque année. Les personnes intéressées doivent envoyer une lettre d'intérêt environ quatre à six semaines avant la date limite de présentation des demandes. Le personnel de la Fondation invitera les requérants qui satisfont aux critères du programme à soumettre une proposition complète. Pour obtenir les dates exactes, veuillez consulter le site Web de la Fondation à l'adresse suivante : <http://www.joycefdn.org>.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Margaret O'Dell
Agente de programme
Fondation Joyce
70 Madison Street West, Suite 2750
Chicago, IL 60602
Tél : (312) 782-2464
Télé : (312) 782-4160
Courriel :
Site Web : <http://www.joycefdn.org>

Fondation Kaatza

Qui parraine le programme ?

La fondation Kaatza.

Quel est le but du programme ?

La Fondation a pour but de faire des dons de charité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Quelles sont les activités admissibles ?

Fondée en 1990, la Fondation Kaatza est une petite fondation familiale qui accorde un soutien dans les domaines des services sociaux, de la santé, des arts et de la culture, et de l'environnement. Les subventions ne sont accordées qu'au Canada et la plupart sont accordées en Colombie-Britannique.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 31 août.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Thomas Kingston Fleming
Directeur
Fondation Kaatza
1625, 28ème avenue ouest
Vancouver, BC V6J 2Y6

Fondation Laidlaw

Qui parraine le programme ?

La fondation Laidlaw.

Quel est le but du programme ?

Notre programme environnemental, Produits qui contaminent l'environnement et santé des enfants, vise à renforcer les capacités communautaires et à construire des communautés viables et en santé en améliorant la visibilité des perspectives écologiques au plan décisionnel des collectivités, des gouvernements et des entreprises. Nous nous préoccupons particulièrement du maintien de la santé et du bien-être des enfants par la réduction de la production, de l'emploi ou de la diffusion de substances qu'on sait nocives à la santé des enfants. Le programme d'activités actuel (2001-2002) met l'accent sur la pollution de l'air et les circuits alimentaires écologiques.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation pourra accepter de subventionner les activités suivantes pour atteindre les objectifs du programme : développer des réseaux communautaires et établir les priorités et les stratégies visant la purification de l'air et les circuits alimentaires écologiques; faciliter l'engagement communautaire dans la définition de politiques nationales, internationales et de celles des grandes entreprises en vue de la réduction des produits qui contaminent l'environnement dans les communautés; faire la promotion de la perspective écologiste et favoriser, dans les domaines sociaux, économiques et culturels, le changement dans les manières de prendre des décisions qui affectent l'environnement et favoriser une meilleure compréhension du rapport entre les produits qui contaminent l'environnement et la santé des enfants.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Bruce Lourie
Coordinateur du Programme environnemental
Fondation Laidlaw
265, rue Bloor est, bureau 2000
Toronto, ON M4W 3L4
Tél : (416) 964-3614
Télé : (416) 975-1428
Courriel : blourie@laidlawfdn.org
Site Web : <http://www.laidlawfdn.org>

Fondation Max Bell

Qui parraine le programme ?

Fondation Max Bell.

Quel est le but du programme ?

La Fondation Max Bell appuie un large éventail d'activités de bienfaisance au Canada. En autres, la Fondation désire appuyer les initiatives novatrices qui encouragent l'épanouissement de l'individu dans la poursuite d'objectifs sociaux, économiques et scolaires.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes de charité enregistrés qui cherchent des subventions à des fins charitables.

Quelles sont les activités admissibles ?

Nous appuyons les activités qui : encouragent l'initiative et l'esprit d'entreprise; encouragent le développement des qualités de leadership; promettent d'avoir une incidence à l'échelle régionale ou nationale. Le financement sera accordé de préférence aux activités qui sont novatrices et complètement nouvelles dans leur domaine et qui ne reçoivent aucun financement du secteur public. Nous cherchons à prendre une part active à la création des projets en étroite collaboration avec les requérants, et non pas seulement examiner des propositions déjà toutes faites. Nous cherchons également l'occasion de nous associer à d'autres organismes de financement pour appuyer des projets.

Quel est le financement maximum offert ?

Prière de communiquer avec la Fondation pour obtenir de plus amples renseignements.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La Fondation demande aux requérants d'envoyer le dernier rapport annuel de leur organisme, leur numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance et une lettre d'intention de 3 à 4 pages décrivant les activités proposées. Prière de visiter le site Web de la Fondation pour plus de précisions.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Dr. David Elton
Président
Fondation Max Bell
639-5ème avenue sud-ouest, bureau 1203
Calgary, AB T2P 0M9
Tél : (403) 215-7310
Télé : (403) 215-7319
Courriel : elton@maxbell.org
Site Web: <http://www.maxbell.org>

Fondation McCain

Qui parraine le programme ?

McCain Foods Limited.

Quel est le but du programme ?

La Fondation accorde des subventions à des organismes en vue de la réalisation d'activités dans les domaines suivants : éducation, santé et mieux-être, arts et culture, services à la communauté, activités sportives, environnement et projets spéciaux. Les subventions sont surtout concentrées dans les régions où se trouvent des usines McCain.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non-lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Toute une gamme de projets et de programmes sont pris en considération. Toutefois, la Fondation n'appuie pas les fonds de dotation, les groupes politiques ou religieux, les organismes de lobbyisme, les activités de collecte de fonds, les commandites d'activités, les dépenses de voyages, les bourses d'études ni le financement de déficit.

Quel est le financement maximum offert ?

Varié.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. L'approbation des demandes peut prendre jusqu'à trois mois après leur réception. Les intéressés devraient soumettre une proposition, y compris ce qui suit : une brève description de l'organisme, un aperçu du projet proposé et le montant de financement demandé.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Kim deMerchant
Secrétaire
La Fondation McCain
107, rue Main
Florenceville, NB E7L 1B2
Tél : (506) 328-9541

Fondation McLean

Qui parraine le programme ?

La Fondation McLean a été établie en 1945 par feu J.S. McLean qui a donné plus de un million de dollars à la fondation.

Quel est le but du programme ?

La Fondation fournit une aide financière aux organismes de charité qui veulent réaliser des projets dans l'une des cinq catégories suivantes : conservation, arts, éducation, santé, aide sociale.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités de toutes sortes. Voici quelques exemples de projets qui ont été financés par le passé : préservation de la faune, plantation d'arbres, création d'une station d'observation des oiseaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Cela varie de 500 \$ à 50 000 \$. La moyenne se situe autour de 5 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le conseil d'administration se réunit quatre fois par année, en mars, en juin, en septembre et en décembre. Les demandes doivent être reçues de préférence au moins un mois avant ces réunions. Il faut envoyer une lettre décrivant le projet et y joindre les lettres d'appui reçues d'autres partenaires. Communiquer avec la Fondation pour obtenir des précisions sur la façon de présenter des demandes ou visiter le site Web.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Elaine Kalm
Secrétaire-trésorière
Fondation McLean
2ème avenue Saint Clair ouest, bureau 1008
Toronto, ON M4V 1L5
Tél : (416) 964-6802
Télé : (416) 964-2804
Courriel : mcleanfoundation@primus.ca
Site Web: <http://www.mcleanfoundation.on.ca>

Fondation Murphy Incorporé

Qui parraine le programme ?

Fondation Murphy Incorporé.

Quel est le but du programme ?

La Fondation s'intéresse, entre autres, aux projets en santé, à l'habitat, à la conservation de la faune et du gibier à plume, de même qu'à la recherche, à la sensibilisation et à l'aménagement connexe.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tous les organismes de bienfaisance canadiens reconnus.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets liés à l'éducation et à la recherche en médecine, ceux liés à l'habitat et les projets liés à la faune et au gibier à plume. Les projets retenus intéresseront surtout le Manitoba ou auront une composante qui intéressera directement le Manitoba.

Quel est le financement maximum offert ?

Variet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes, présentées en neuf exemplaires, doivent nous parvenir au plus tard le 15 novembre. Ne pas oublier d'inscrire son numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

E.C. Fenton
Secrétaire
The Murphy Foundation Incorporated
167, avenue Lombard, Bureau 929
Winnipeg, MB R3B 0V3
Tél : (204) 942-5281
Télec : (204) 957-5866

Fondation Noranda

Qui parraine le programme ?

La société Noranda Inc.

Quel est le but du programme ?

Fournir une aide financière aux organismes d'envergure nationale au Canada qui mènent des activités dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et des services de santé.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les récentes contributions ont servi à appuyer des activités axées sur la préservation et la protection des habitats sensibles, la protection des espèces menacées, la recherche sur les effets produits par diverses substances sur la faune et la flore, la prévention de la pollution et l'état de l'environnement. Les contributions financières accordées par le passé ont appuyé des activités de toutes sortes telles que des projets de recherche, des campagnes de financement, et des dépenses reliées au fonctionnement régulier des organismes.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. La moyenne se situe autour de 10 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont examinées dès leur réception. Les groupes intéressés doivent soumettre par écrit une brève description du projet, du besoin à combler, des buts et objectifs du projet, ainsi que le nom et le curriculum vitae des membres du conseil d'administration, un rapport financier récent, les autres sources de financement, et les frais d'administration.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Julie Sole
Directrice des communications
Fondation Noranda Inc.
181, rue Bay, bureau 4100
C.P. 755, Place BCE
Toronto, ON M5J 2T3
Tél : (416) 982-7181
Télé : (416) 982-7446
Courriel : solej@noranda.com
Site Web : <http://www.noranda.ca>

Fondation Groupe financier de la Banque Royale (GFBR)

Qui parraine le programme ?

La Fondation Groupe financier de la Banque Royale (GFBR).

Quel est le but du programme ?

La Fondation a été créée en 1992. Le Groupe financier de la Banque Royale (GFBR) est déterminé à appuyer des efforts de nature à changer la vie des Canadiens. Les dons de la Fondation du GFBR visent les buts suivants :

Aider les organismes de l'éducation, de la santé et des services sociaux, ainsi que les organisations communautaires et charitables, dont le travail consiste à améliorer la qualité de la vie.

Appuyer les efforts qui profitent à la communauté et, par conséquent, aux clients, aux employés et aux actionnaires du GFBR, en améliorant la qualité des services communautaires.

Encourager et soutenir les efforts axés sur la communauté et la participation des employés du GFBR.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance sous réglementation fédérale, ainsi que les établissements d'enseignement, les universités et les collèges publics.

Quelles sont les activités admissibles ?

Afin d'aider les organismes et les initiatives à changer la donne dans la communauté et chez les clients, le GFBR concentre son appui sur un nombre limité de besoins communautaires essentiels dans les domaines de la santé, de l'éducation, des services sociaux, de la communauté, de l'environnement et des arts. Pour de plus amples informations sur ces domaines prioritaires, visitez le

<http://www.royalbank.com/community/donations/focus.html>.

Quel est le financement maximum offert ?

Cet appui varie selon la complexité du projet et le budget.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le GFBR examine les demandes de dons toute l'année. Étant donné la nature des documents requis, toutes les demandes doivent être envoyées par écrit. Les télécopies et les courriels sont exclus. Pour des renseignements sur les détails à inclure dans la demande et où l'envoyer, rendez-vous à

http://www.royalbank.com/community/donations/apply_don.html.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Pour de plus amples informations, visitez le site web au <http://www.royalbank.com/donations/index.html>.

Fondation Real Estate de la Colombie-Britannique

Qui parraine le programme ?

Fondation Real Estate de la Colombie-Britannique.

Quel est le but du programme ?

La Fondation appuie des initiatives sans but lucratif en recherche, en éducation publique et professionnelle et en réforme du droit, de même que les bonnes oeuvres dans le domaine de l'immobilier et de l'utilisation du terrain dans la province de la Colombie-Britannique.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif de la Colombie-Britannique.

Quelles sont les activités admissibles ?

À l'heure actuelle, le financement est accordé dans quatre secteurs thématiques : l'excellence dans l'industrie de l'immobilier, l'habitation et les finances, l'information sur l'immobilier et l'utilisation du terrain à l'intention des localités de la C.-B., et l'environnement et l'utilisation du terrain. Le thème de l'environnement et de l'utilisation du terrain s'intéresse aux projets qui visent à améliorer les pratiques d'utilisation durable du terrain dans les quartiers, les régions et partout en C.-B.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Des réunions d'évaluation des demandes ont lieu périodiquement. Consultez le site Web ou adressez-vous à la Fondation pour obtenir les dates précises.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Tim Pringle
Directeur général
Fondation Real Estate de la Colombie-Britannique
355, rue Burrard, bureau 570
Vancouver, BC V6C 2G8
Tél : (604) 688-6800
Télé : (604) 688-3669
Courriel : ref@istar.ca
Site Web : <http://www.landcentre.ca/foundation>

Fondation Richard Ivey

Qui parraine le programme ?

La fondation Richard Ivey.

Quel est le but du programme ?

Le programme d'octrois de la Fondation se divise en deux champs d'intérêt : la biodiversité dans les écosystèmes surtout forestiers se consacre à la forêt et aux programmes qui améliorent la compréhension des Canadiens face à l'importance de la diversité biologique; et le télétriage en soins de santé.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les sociétés de bienfaisance inscrites auprès de l'Agence des douanes et du Revenu du Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les domaines d'intérêt comprennent la santé et l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

De 5 000 \$ à 500 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites pour la Biodiversité dans les écosystèmes surtout forestiers sont le 1er mai et le 1er novembre, et celles du programme de Télétriage en soins de santé sont le 1er février et le 1er août.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Marvi Ricker
Directrice générale
Fondation Richard Ivey
11, rue Church, bureau 400
Toronto, ON M5E 1W1
Tél : (416) 867-9229
Télé : (416) 601-1689
Courriel : info@ivey.org
Site Web: <http://www.ivey.org>

Fondation Salamander

Qui parraine le programme ?

La fondation Salamander.

Quel est le but du programme ?

La fondation Salamander octroi 15 subventions par année qui finance des projets dans les domaines des arts et de la culture, de la santé et de l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les subventions sont accordées uniquement aux organismes inscrits auprès de l'Agence des douanes et du Revenu du Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les subventions sont souvent accordées de concert avec d'autres fondations, établissements, sociétés et gouvernements. Consulter d'abord le site Web de la Fondation. Téléphoner à la Fondation pour confirmer sans l'ombre d'un doute que votre projet correspond bien aux secteurs d'intérêt. Les demandes non sollicitées envoyées par la poste ne sont pas acceptées.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite précise et on peut entrer en contact avec la Fondation en tout temps.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Nan Shuttleworth
Présidente
Fondation Salamander
50, chemin Park
Toronto, ON M4W 2N5
Tél : (416) 972-9200
Télé : (416) 972-9198
Courriel : sgeneral@salamanderfoundation.org
Site Web: <http://www.salamanderfoundation.org>

Fondation Schad

Qui parraine le programme ?

La fondation Schad.

Quel est le but du programme ?

La Fondation appuie surtout les projets environnementaux qui visent la protection de la diversité de la Terre et favorisent le respect de toutes les formes de vie.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

On accorde des fonds aux projets dans les domaines suivants : l'éducation, l'environnement, le bien-être des animaux, la conservation et la préservation.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Peter Kendall

Directeur général

Fondation Schad

500, rue Queen sud

Bolton, ON L7E 5S5

Tél : (905) 951-5179

Courriel : info@schadfoundation.ca

Site Web : <http://www.husky.ca/ehs/ena.html>

Fondation Seagull

Qui parraine le programme ?

Fondation Seagull.

Quel est le but du programme ?

La Fondation Seagull appuie et parraine des projets qui favorisent surtout la protection de l'environnement et la sensibilisation à l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non-lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Protection de l'environnement et sensibilisation par l'éducation.

Quel est le financement maximum offert ?

Varient entre 100 \$ jusqu'à 5 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont étudiées deux fois par année. Les intéressés présenteront une demande où l'on trouvera les objectifs visés, la description du projet, les besoins financiers et les efforts qui seront déployés.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Bonnie Bond
Présidente de la Fondation
La Fondation Seagull
B.P. 370
Pugwash, NS B0K 1L0
Tél : (902) 243-2516
Sans-frais : (800) 856-4166
Télec : (902) 243-2632

Fondation Sir Joseph Flavelle

Qui parraine le programme ?

La Fondation Sir Joseph Flavelle.

Quel est le but du programme ?

La Fondation a pour but d'accorder du financement, préférablement du financement de démarrage et du financement de projet, à des organismes en Ontario qui participent à des projets innovateurs pour soutenir directement leur communauté ou leur milieu particulier.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés de l'Ontario qui participent à des projets innovateurs pour soutenir directement leur communauté ou leur milieu particulier. Les subventions ne sont pas accordées aux personnes, aux hôpitaux, aux universités ni aux associations, et ne sont généralement pas accordées à un même organisme bénéficiaire deux années de suite.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les principaux secteurs d'intérêt de la Fondation sont : les arts, les enfants, les services communautaires, l'environnement, les Premières Nations, les questions sociales et les groupes ayant des besoins spéciaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions varient entre 500 \$ et 2 500 \$. La Fondation n'appuie pas les campagnes de financement en immobilisation et n'accorde pas de fonds pour les budgets de fonctionnement ou les salaires.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes d'aide se font sous forme d'une lettre de 2 à 4 pages adressée au Secrétaire. La lettre donnera une brève description des objectifs et des activités de l'organisme et une description détaillée du projet pour lequel on présente une demande d'aide. On prendra soin de souligner, le cas échéant, les caractéristiques uniques du service ou du projet décrit.

La soumission sera accompagnée d'une copie du plus récent état financier vérifié de l'organisme, d'un budget, de la liste des membres de son Conseil d'administration et du numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance, ce qui confirmera son statut d'organisme de bienfaisance enregistré.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Susan Rowbottom
Directrice des programmes
La fondation Sir Joseph Flavelle
a/s National Trust
1, rue Adelaide est, 4ième étage
Toronto, ON M5C 2W8
Tél : (416) 361-3615
Télé : (416) 361-3717

Fondation TD des amis de l'environnement

Qui parraine le programme ?

La Fondation TD des amis de l'environnement.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds encourage les projets environnementaux qui sont dans l'intérêt des localités canadiennes.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes charitables et sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le Fonds appuie des projets qui visent à protéger et à préserver l'environnement au Canada; à aider les jeunes Canadiens à entreprendre et à participer à des activités environnementales; encouragent les partenariats de groupes environnementaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Varie selon les sections locales. Communiquer avec le/la responsable de la Fondation TD des amis de l'environnement de votre localité.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation TD des amis de l'environnement

Site Web : <http://www.fef.ca>

Fondation Tecolote

Qui parraine le programme ?

La fondation Tecolote.

Quel est le but du programme ?

L'objectif de la Fondation est de faire des dons de charité. Ses intérêts comprennent l'art et la culture, les hôpitaux, les foyers de soins, les citoyens âgés, la santé, la pédiatrie, les soins palliatifs, les sciences, l'environnement, l'océanographie, les universités, la préservation historique, la préservation du patrimoine, l'éducation, la recherche en éducation et l'alphabétisation.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes communautaires, les organismes à but non lucratif du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir la description ci-dessus.

Quel est le financement maximum offert ?

Le financement varie de 1 000 \$ à 200 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 1er juin.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ann-Marie Toccacelli
Secrétaire
Fondation Tecolote
215, avenue Ranleigh
Toronto, M4M 1X3
Tél : (416) 322-6328
Télé : (416) 489-5807
Courriel : atoccacelli@home.com

Fondation Thomas Sill

Qui parraine le programme ?

La Fondation Thomas Sill.

Quel est le but du programme ?

La Fondation fournit un encouragement et un soutien financier aux organismes manitobains admissibles dont les efforts visent l'amélioration de la qualité de vie dans la province.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif établis en permanence au Manitoba et qui détiennent un numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement peut être accordé à des projets dans les secteurs suivants : services communautaires, santé; éducation; patrimoine; jeunesse; environnement; arts et culture; habitation et services aux aînés.

Quel est le financement maximum offert ?

Le financement varie de 1 000 \$ à 15 000 \$ par année.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y en a pas. Les décisions de financement sont prises chaque mois à l'occasion des réunions du conseil. Prévoyez quatre mois avant de recevoir une réponse.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Hugh Arklie
Directeur général
Fondation Thomas Sill
175, rue Hargrave, bureau 600
Winnipeg, MB R3C 3R8
Tél : (204) 947-3782
Télé : (204) 947-3468

Fondation Tides Canada

Qui parraine le programme ?

La fondation Tides Canada.

Quel est le but du programme ?

La Fondation Tides Canada crée des partenariats avec les donateurs et les organismes de bienfaisance dans le but de constituer et d'organiser des ressources nécessaires au changement social et à la viabilité de l'environnement. Nous facilitons des programmes de dons innovateurs et efficaces, nous encourageons les occasions d'apprentissage et nous bâtissons des liens solides entre les donateurs et les bénéficiaires.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance dans les secteurs de la justice sociale et de l'environnement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Seront pris en considération les projets dans les secteurs de la justice sociale et de l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Les candidats devraient noter que, contrairement à la plupart des fondations, Tides Canada ne dispose pas d'un fonds de dotation. Au contraire, toutes les contributions de la Fondation seront faites sur la recommandation de nos clients donateurs, par l'entremise de leurs Fonds de donateur. Toutes les demandes de financement sont conservées dans les dossiers. Si un donateur souhaite obtenir des conseils au sujet d'un bénéficiaire possible, nous consultons alors ces dossiers. Veuillez toutefois noter qu'une très petite partie seulement de nos subventions seront versées en réponse à des demandes non sollicitées.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Tides Canada, Bureau de Vancouver

680 - 220, rue Cambie

Vancouver, BC V6B 2M9

Tél : (604) 647-6611

Sans-frais : (866) 843-3732

Télé : (604) 647-6612

Courriel : info@tidescanada.org

Site Web : <http://www.tidescanada.org>

Fondation Trillium de l'Ontario

Qui parraine le programme ?

Gouvernement de l'Ontario.

Quel est le but du programme ?

La mission de la Fondation Trillium de l'Ontario consiste à travailler avec d'autres dans le but d'effectuer les investissements stratégiques permettant de créer en Ontario des communautés saines, durables et où règne l'entraide.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes sans but lucratif, les organismes de bienfaisance, les groupes des Premières Nations, les communautés ayant le statut de Métis et les regroupements d'organismes comptant au moins un organisme admissible. Ce programme s'applique uniquement en Ontario.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les demandes de subvention sont acceptés dans les quatre secteurs suivants :

- Arts et culture
- Environnement
- Sports et loisirs
- Services sociaux et à la personne.

Quel est le financement maximum offert ?

La Fondation Trillium reçoit un financement annuel de 100 millions de dollars du Gouvernement de l'Ontario. Il existe deux programmes de subventions : le programme de subventions provinciales (20 % des fonds disponibles) accorde des subventions d'un an ou de plusieurs années pouvant atteindre 250 000 \$ par année, sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans; le programme de subventions communautaires (80 % des fonds disponibles) accorde des subventions d'un an ou de plusieurs années pouvant atteindre 75 000 \$ par année, sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Nous accordons également des subventions de projet, de fonctionnement et d'équipement.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Communiquer avec la Fondation pour connaître les dates limites précises. Dans le cas du programme de subventions provinciales, il y a chaque année deux dates limites de soumission des demandes. En moyenne, le processus d'examen peut prendre jusqu'à 90 jours (trois mois) pour les demandes de 25 000 \$ ou moins, et jusqu'à 180 jours (six mois) pour les demandes de plus de 25 000 \$.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Trillium de l'Ontario
45, rue Charles est, 5ème étage
Toronto, ON M4Y 1S2
Tél : (416) 963-4927
Sans-frais : (800) 263-2887
Télec : (416) 963-8781
Courriel : trillium@trilliumfoundation.org
Site Web : <http://www.trilliumfoundation.org>

Fondation Unilever Canada

Qui parraine le programme ?

La fondation Unilever Canada.

Quel est le but du programme ?

Unilever est l'une des plus grandes entreprises du monde dans le domaine des produits de consommation et de soins d'hygiène personnelle.

Qui peut bénéficier du programme ?

Veillez noter que le programme est en train d'être remanié. Prenez contact avec la Fondation pour de plus amples renseignements.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ruth Richardson
Gestionnaire, Affaires
environnementales et corporatives
Fondation Unilever Canada
160, rue Bloor est, bureau 1500
Toronto, ON M4W 3R2
Tél : (416) 415-3165
Télec : (416) 415-3133
Courriel : ruth.richardson@unilever.com
Site Web : <http://www.unilever.com>

Fondation Walter and Duncan Gordon

Qui parraine le programme ?

La fondation Walter and Duncan Gordon.

Quel est le but du programme ?

La fondation Walter and Duncan Gordon appuie des programmes qui permettent au Canada d'être un pays plus fort et qui améliorent le bien-être de tous les Canadiens. Dans le cadre de ses secteurs d'activité, la Fondation finance des projets innovateurs qui cherchent à avoir un effet marqué sur l'avenir du Canada en encourageant l'action sociale et en soutenant le travail en politique générale.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés. La Fondation accordera une attention particulière aux projets qui se déroulent au nord du 60e parallèle.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation apporte son soutien au travail qui se fait dans trois grands secteurs d'activité : les communautés nordiques; les ressources naturelles; et les questions canadiennes.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y en a pas. Avant de présenter une demande, les organismes devraient déterminer si leur travail correspond aux lignes directrices du programme. Le personnel se fera un plaisir de répondre aux questions que vous aurez avant de préparer votre demande. Joignez-le par téléphone, télécopieur, courrier électronique ou par la poste.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Walter and Duncan Gordon
11, rue Church, bureau 400
Toronto, ON M5E 1W1
Tél : (416) 601-4776
Télé : (416) 601-1689
Courriel : gordonfn@gordonfn.org
Site Web : <http://www.gordonfn.org>

Fondation Wilburforce

Qui parraine le programme ?

La fondation Wilburforce.

Quel est le but du programme ?

La fondation Wilburforce se voue à la protection de la richesse et de la diversité de la nature en finançant des programmes qui aident à préserver les zones sauvages qui nous restent.

Qui peut bénéficier du programme ?

La Fondation accorde des octrois à des organismes à but non lucratif qui ont des programmes qui se déroulent en Alaska, dans la région de Yellowstone jusqu'au Yukon, en Colombie-Britannique et dans les états américains suivants : Washington, Oregon, Nevada, Utah, Arizona et Nouveau-Mexique.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets qui touchent à l'environnement (en particulier la conservation de l'habitat) peuvent être financés.

Quel est le financement maximum offert ?

La plupart des octrois accordés vont de 20 000 \$ à 30 000 \$US quoique des invitations pour des octrois plus élevés peuvent être lancés.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Le Conseil se réunit tous les trois mois pour discuter des demandes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Wilburforce
3601 Fremont Avenue North, Suite 304
Seattle, WA 98103
Tél : (206) 632-2325
Télé : (206) 632-2326
Courriel : grants@wilburforce.org
Site Web : <http://www.wilburforce.org>

Fondation Woodcock

Qui parraine le programme ?

La Fondation Woodcock.

Quel est le but du programme ?

La Fondation Woodcock appuie les initiatives de développement communautaire surtout lorsqu'il y a possibilité d'améliorer le système éducatif et la situation économique et environnementale des communautés qui en ont besoin. Une attention particulière est accordée aux programmes qui favorisent le leadership et l'esprit d'entreprise.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les établissements d'enseignement et les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples: parrainage d'individus au sein des organismes, recrutement du personnel et activités d'exécution, publicité, acquisitions de titres de propriétés bénéficiaires, lancement de projets.

Quel est le financement maximum offert ?

L'ensemble des fonds accordés par la Fondation s'élève à 2 millions de dollars américains par année. Le montant des subventions varie de 75 000 \$ US à 300 000 \$ US. L'aide financière est généralement accordée pour une période de plus d'un an mais n'excédant pas une période de trois ans.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La Fondation se réunit quatre fois par année, en mars, juin, octobre et décembre. Les propositions de projets doivent être envoyées au plus tard trois semaines avant la prochaine réunion. Se renseigner auprès de la Fondation pour obtenir les dates exactes des réunions.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Woodcock
30 Rockefeller Plaza, 56th Floor
New York, NY 10112
Courriel : pwilgerodt@rockco.com

Fonds d'action pour le changement climatique – sensibilisation du public

Qui parraine le programme ?

Gouvernement du Canada.

Quel est le but du programme ?

Les objectifs du Programme de sensibilisation du public du Fonds d'action pour le changement climatique (PSP-FACC) sont les suivants :

- amener les Canadiens à mieux se sensibiliser au changement climatique et à mieux le comprendre, y compris la théorie scientifique à la base du phénomène et les récents développements à ce sujet, la nature régionale des répercussions prévues et le moment où elles se produiront, de même que le besoin de s'y adapter, et les questions environnementales, économiques et sociales qui s'y rattachent;
- constituer une base d'appui en vue de la mise en place future de mesures de nature politique; encourager et motiver les Canadiens pour qu'ils agissent personnellement ou collectivement (localité/groupe) en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le PSP-FACC investira des fonds, parallèlement à des ressources provenant de partenaires, pour soutenir des efforts de sensibilisation dans quatre grands secteurs : a) les collectivités; b) les jeunes et les éducateurs; c) l'entreprise et l'industrie et d) le grand public.

Qui peut bénéficier du programme ?

- Les organismes non gouvernementaux sans but lucratif (ONG), y compris les organismes environnementaux, les organismes jeunesse et les syndicats;
- les groupes communautaires (groupes de bénévoles, associations communautaires et établissements publics);
- les communautés, les organismes et les associations des Premières Nations;
- les établissements d'enseignement;
- d'autres organismes gouvernementaux (à l'échelle provinciale, territoriale, régionale et municipale); et
- les entreprises, les industries et leurs associations professionnelles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les propositions de projets qui répondent aux critères du volet d'investissement choisi (les collectivités, les jeunes et les éducateurs, l'entreprise et l'industrie, le grand public). Les critères pourront être révisés avant les différents appels de propositions. Pour des renseignements à jour, visitez notre site Internet au www.climatechange.gc.ca et suivez les liens jusqu'au Programme de sensibilisation du public du Fonds d'action pour le changement climatique, ou entrez en contact avec nous par téléphone.

Quel est le financement maximum offert ?

Le degré de financement peut varier d'un secteur à l'autre; consultez le site Internet pour les tout derniers renseignements à cet effet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Obtenez des renseignements à jour sur les prochaines dates limites de présentation des demandes en consultant le site Internet sur le changement climatique du gouvernement du Canada au <http://www.climatechange.gc.ca>.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Le Fonds d'action pour le changement climatique – Sensibilisation du public
10, rue Wellington, 25ème étage
Hull, QC K1A 0H3

Tél : (819) 997-3609 Téléc : (819) 997-3331
Site Web : <http://www.climatechange.gc.ca>

Fonds d'action québécois pour le développement durable

Qui parraine le programme ?

Gouvernement du Québec.

Quel est le but du programme ?

Le FAQDD a été créé afin de soutenir financièrement des projets qui permettront d'améliorer et de diffuser les connaissances et les pratiques respectueuses du développement durable. Il a aussi le rôle de contribuer à l'essor et à la mise en valeur de la biodiversité ainsi qu'à l'accès au patrimoine écologique du Québec.

Qui peut bénéficier du programme ?

Volets I et III : Institutions d'enseignement, centres de recherche, organismes à but non lucratif, municipalités ou regroupement de municipalités; entreprises.

Volet II : organismes à but lucratif ou non, organismes parapublics, municipalités ou regroupement de municipalités.

Volet IV: les jeunes.

Quelles sont les activités admissibles ?

Volet I : L'intégration et la promotion du développement durable. Les axes prioritaires d'intervention sont : la gestion des matières résiduelles, les problématiques atmosphériques, la gestion des eaux. Les projets admissibles sont: expertise, recherche appliquée, projet de démonstration ou projet-pilote, cueillette et analyse de données environnementales afin de produire des outils de gestion environnementale, formation.

Volet II : Les infrastructures à vocation écologique et la mise en valeur de la biodiversité. Les axes prioritaires d'intervention sont : les infrastructures écologiques, l'accès au patrimoine écologique. Les projets admissibles sont: décontamination, réfection, construction, amélioration développement. Volet III : Les projets technologiques à incidence environnementale, c'est-à-dire ceux dont l'implantation apporterait des améliorations mesurables à la pollution de l'eau, de l'air et des sols. Volet IV : Les bourses et stages en développement durable.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme bénéficie d'un fonds de 45 millions de dollars, réparti en quatre volets :

- Volet I (19 millions) : 300 000 \$ / projet
- Volet II (15 millions) : 500 000 \$ / projet
- Volet III (6 millions) : 400 000 \$ / projet
- Volet IV (2 millions) : Les modalités seront annoncés à l'hiver 2001.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Volet I, II et III : 15 avril et 15 octobre de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds d'action québécois pour le développement durable

43, Saint-Nicolas

Québec, QC G1K 6T3

Tél : (418) 692-5888

Télé : (418) 692-1148

Courriel : infos@faqdd.qc.ca

Site Web : <http://www.faqdd.qc.ca>

Fonds d'aide à la protection de l'environnement des Indiens

Qui parraine le programme ?

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

Quel est le but du programme ?

Par l'entremise de ses bureaux régionaux, fournir une aide financière aux Premières Nations afin de leur permettre de s'occuper des questions environnementales touchant les terres, l'eau ou l'air des réserves ainsi que les territoires utilisés pour les activités traditionnelles comme la chasse, le piégeage et la pêche.

L'aide financière peut également faciliter la participation au processus d'évaluation environnementale des activités qui se déroulent dans les réserves ou à l'extérieur, et pourraient avoir des incidences négatives sur les terres des Premières Nations. L'aide financière est seulement accordée en dernier recours; la demande d'aide doit être accompagnée des lettres de refus des autres sources possibles de financement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les bandes indiennes et les conseils tribaux de toutes les provinces, les Innus et les Inuits du Labrador, ainsi que les autres associations de bandes ou de collectivités, les institutions et les organismes chargés par les bandes et les collectivités de régler les questions environnementales en leur nom.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples : Évaluation ou analyse des effets sur la collectivité; études sur les projets d'envergure prévus hors des réserves qui risquent de toucher les terres des réserves et les territoires où sont menées des activités traditionnelles; participation aux activités préparatoires des évaluations environnementales provinciales de projets qui pourraient avoir des incidences négatives sur les terres des réserves, y compris les frais de déplacement et d'hébergement connexes; consultation d'experts, par exemple des biologistes et des experts-conseils en environnement, au sujet des incidences environnementales possibles; négociations, interventions et exposés lors d'audiences et de rencontres publiques.

Quel est le financement maximum offert ?

Le financement accordé varie de 3 000 \$ à 100 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite. Un formulaire de demande doit être rempli et peut être obtenu au bureau des Affaires indiennes à l'adresse fournie ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Manitoba

Affaires indiennes et du Nord Canada
275, avenue Portage, pièce 1100
Winnipeg, MB R3B 3A3
Tél : (204) 983-4689
Télé : (204) 983-8529
Courriel : garrettp@inac.gc.ca
Site Web: <http://www.ainc-inac.gc.ca/>

Saskatchewan

Affaires indiennes et du Nord Canada
2221, rue Cornwall, bureau 301
Régina, SK S4P 4M2
Tél : (306) 780-7249
Télé : (306) 780-6128
Courriel : nordickw@inac.gc.ca
Site Web: <http://www.ainc-inac.gc.ca/>

Alberta

Affaires indiennes et du Nord Canada
630 Canada Place, 9700 avenue Jasper
Edmonton, AB T5J 4G2
Tél : (403) 495-7048
Télé : (403) 495-2201
Courriel : macdonaldk@inac.gc.ca
Site Web: <http://www.ainc-inac.gc.ca/>

Ontario

Affaires indiennes et du Nord Canada
25, avenue St. Clair est, 5ème étage
Toronto, ON M4T 1M2
Tél : (416) 973-6520
Télé : (416) 954-4328
Courriel : litzgusl@inac.gc.ca
Site Web : <http://www.ainc-inac.gc.ca/>

Québec

Affaires indiennes et du Nord Canada
320, rue Saint-Joseph est
Québec, QC G1K 8Z7
Tél : (418) 648-7552
Télé : (418) 648-3930
Courriel : miosanm@inac.gc.ca
Site Web: <http://www.ainc-inac.gc.ca/>

Yukon

Affaires indiennes et du Nord Canada
345-300, rue Main
Whitehorse, YT Y1A 2B5
Tél : (867) 667-3326
Télé : (867) 667-3387
Courriel : spicerl@inac.gc.ca
Site Web: <http://www.ainc-inac.gc.ca/>

Colombie-Britannique

Affaires indiennes et du Nord Canada
600-1138, rue Melville
Vancouver, BC V6E 4S3
Tél : (604) 666-9332
Télé : (604) 666-2670
Courriel : tucka@inac.gc.ca
Site Web: <http://www.ainc-inac.gc.ca/>

Territoires du nord-ouest

Affaires indiennes et du Nord Canada
4914-50ème rue, C.P. 1500
Yellowknife, NT X1A 2R3
Tél : (867) 669-2611
Télé : (867) 669-2711
Courriel : perrind@inac.gc.ca
Site Web: <http://www.ainc-inac.gc.ca/>

Fonds d'investissement municipal vert (FIMV)

Qui parraine le programme ?

Fédération canadienne des municipalités.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds d'investissement municipal vert (FIMV) est un fonds permanent qui permet la réalisation de projets environnementaux innovateurs. Le FIMV fournit aussi jusqu'à deux millions de dollars par année sous forme de subventions pour des projets pilotes très innovateurs. Ces projets doivent avoir un potentiel d'impact significatif et de reproduction ailleurs au niveau régional ou national.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le candidat est un gouvernement municipal canadien ou son partenaire dûment autorisé.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets doivent avoir le potentiel d'améliorer significativement le rendement environnementale ou énergétique et doivent rencontrer au moins un des objectifs suivants : améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol; protéger le climat; et promouvoir l'utilisation de ressources renouvelables. Le projet entre dans l'une des catégories de projets admissibles :

- énergie;
- bâtiments;
- eau;
- déchets; et
- transports.

Le projet met en place au moins une méthode environnementale innovatrice. De plus, ils doivent :

- démontrer une approche innovatrice pour résoudre des problèmes environnementaux;
- générer des résultats environnementaux et économiques mesurables et vérifiables;
- avoir une approche systémique;
- avoir le potentiel d'améliorer significativement le rendement; et
- être susceptible d'être reproduits dans d'autres communautés canadiennes.

Quel est le financement maximum offert ?

Varié, dépendant des projets.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les candidatures sont acceptées à l'automne et au printemps. Les candidats trouveront tous les détails au site Web <http://www.fcm.ca>.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds municipaux verts
Fédération canadienne des municipalités
24, rue Clarence
Ottawa, ON K1N 5P3
Tél : (613) 241-5221 Poste : 355
Télec : (613) 241-1515
Courriel : greenfunds@fcm.ca
Site Web: <http://www.fcm.ca>

Fonds de durabilité des Grands Lacs

Qui parraine le programme ?

Gouvernement du Canada. Environnement Canada administre le programme au nom de huit ministères fédéraux.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds de durabilité des Grands Lacs contribue à l'assainissement des 16 derniers secteurs de préoccupation (SP) du Canada et à leur retrait définitif de la liste de ces secteurs. Le Fonds appuie des programmes et des techniques d'assainissement qui permettent de rétablir la qualité de l'eau et de restaurer d'autres utilisations pratiques des SP, de concert avec d'autres intéressés gouvernementaux et non gouvernementaux. Au nombre des priorités, notons la biorestauration des sédiments contaminés, le rétablissement des habitats, les mesures contre la pollution de source diffuse et la bonne intendance des bassins hydrographiques en milieu rural, et le traitement des eaux usées et des eaux de ruissellement en milieu urbain.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes gouvernementaux, sociétés de conservation, organismes non gouvernementaux, groupes environnementaux (constitués) et universités de l'Ontario.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme offre un appui technique et financier pour l'application de solutions et de technologies environnementales économiques destinées à contribuer à l'assainissement des « points chauds » autour du bassin des Grands Lacs, endroits que l'on appelle secteurs préoccupants (SP).

Quel est le financement maximum offert ?

Le Fonds dispose de 6 millions de dollars par année pendant cinq ans, et ce à compter de 2000. Le fonds finance un tiers des coûts d'un projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Un appel de demandes est lancé en décembre et les demandes doivent parvenir en janvier.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

John Shaw
Directeur
Direction de la protection de l'environnement
Environnement Canada – Région de l'Ontario
867, chemin Lakeshore
Burlington, ON L7R 4A6
Tél : (905) 336-6273
Télé : (905) 336-6272
Courriel : John.Shaw@ec.gc.ca
Site Web: <http://sustainabilityfund.gc.ca/intro-el.html>

Fonds de l'environnement de Shell

Qui parraine le programme ?

Shell Canada Ltée.

Quel est le but du programme ?

Il s'agit d'un programme national qui offre une aide financière aux projets communautaires innovateurs axés sur la mise en place de mesures visant à mettre en valeur et à protéger l'environnement naturel au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout résident canadien qui fait une demande à son nom ou à celui d'un club, d'un organisme de charité ou de bénévolat, d'un groupe environnemental, d'un groupe de jeunes ou autres. Vous devez remplir le formulaire de demande du Fonds de l'environnement de Shell que vous pouvez vous procurer en communiquant à l'adresse apparaissant ci-après.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités communautaires auxquelles participent un grand nombre de bénévoles telles que : les campagnes de nettoyage; l'aménagement de sentiers; les projets de naturalisation; les projets de recyclage; les activités d'éducation à l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

5 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 28 février et le 15 septembre de chaque année. Le formulaire de demande peut être téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.shell.ca>

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Nicole Belval
Administratrice
Fonds de l'environnement de Shell
Place Carillon, 7101, rue Jean-Talon est, Bureau 900
Anjou, QC H1M 3S4
Courriel : nicole.belval@shell.ca
Site Web: <http://www.shellca.com>

Fonds de l'environnement du Club alpin du Canada

Qui parraine le programme ?

Le Club alpin du Canada.

Quel est le but du programme ?

Le programme fournit une aide financière aux projets qui visent à protéger et à conserver la flore et la faune alpines dans leur milieu naturel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés et les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

L'aide financière sera accordée de préférence aux activités qui touchent les milieux alpins et arctiques et les aires d'alpinisme au Canada. La priorité est accordée aux projets proposés par les membres du Club alpin du Canada bien que les agences indépendantes et les personnes intéressées puissent bénéficier de

l'aide financière si leurs projets répondent au mandat du Fonds.

Quel est le financement maximum offert ?

Les fonds sont limités; tous les projets ne peuvent bénéficier de l'aide financière même s'ils répondent aux critères du programme. Chaque projet ne pourra bénéficier que d'une seule subvention et on ne peut s'attendre à recevoir un financement continu.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite est le 31 décembre de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Shannon Dick

Coordinatrice des programmes

Le Club alpin du Canada

Fonds pour l'environnement

C.P. 8040

Canmore, AB T1W 2T8

Tél : (403) 678-3200 Poste : 112

Télé : (406) 678-3224

Courriel : accprogs@telusplanet.net

Site Web : <http://www.alpineclubofcanada.ca/funds/environment.html>

Fonds de l'environnement

Qui parraine le programme ?

La Mountain Equipment Co-op.

Quel est le but du programme ?

Le programme fournit une aide financière aux groupes environnementaux canadiens qui mènent des activités liées à la conservation de l'environnement et à la protection des milieux sauvages. Le programme vise à aider à préserver l'environnement et à sensibiliser le public à l'importance de respecter l'environnement lors des activités de plein air.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité et les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets qui cadrent dans l'une des catégories suivantes :

- l'acquisition de terrains à des fins de conservation;
- les projets éducatifs et les activités de pression en faveur des questions de conservation et d'environnement;
- les activités qui facilitent l'accès du public et l'utilisation à des fins récréatives de zones qui présentent une grande valeur sur les plans du milieu sauvage et des loisirs;
- les projets de recherche en environnement;
- les bourses d'études.

Quel est le financement maximum offert ?

Dans l'ensemble, les fonds accordés pour l'acquisition de terrains s'élèvent à 100 000 \$ par année. En général, l'aide financière accordée aux projets varie entre 2 000 \$ et 10 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites sont le 31 janvier, le 31 mai et le 30 septembre de chaque année. La décision est habituellement communiquée dans les six semaines suivant ces dates.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Christina De Haas
Coordinatrice du fond de l'environnement
Mountain Equipment Co-op
149, 4^{ème} avenue ouest
Vancouver, BC V5Y 4A6
Tél : (604) 707-3343
Télec : (604) 731-3814
Courriel : cdehaas@mec.ca
Site Web : <http://www.mec.ca>

Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

Qui parraine le programme ?

Ministère de la solidarité sociale (MSS).

Quel est le but du programme ?

Favoriser l'insertion en emploi, la préparation à l'emploi et la création d'emplois pour les personnes les plus démunies de la société.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif, coopératives et municipalités.

Quelles sont les activités admissibles ?

Entre autres, des projets à caractère économique et social comme un centre de récupération et de recyclage ou le développement et l'animation d'un site touristique.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. Sont financés les frais de fonctionnement, les ressources humaines et l'aide aux personnes participantes. Les frais de fonctionnement sont financés dans la mesure où ils sont directement liés au projet présenté.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

Tél : (418) 643-1109

Site Web: <http://www.mes.gouv.qc.ca>

Fonds de résolution de conflits environnementaux de l'Association juridique de la Côte Ouest

Qui parraine le programme ?

Law Foundation of British Columbia (West Coast Law Association).

Quel est le but du programme ?

Le Fonds de résolution de conflits environnementaux de la Côte Ouest est conçu pour aider les groupes communautaires et environnementaux à utiliser la loi pour mieux protéger l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Sont admissibles à l'appui financier du Fonds les groupes et les particuliers de la Colombie-Britannique qui n'auraient pas autrement les moyens de se payer les services nécessaires.

Quelles sont les activités admissibles ?

Poursuites ou participation à des tribunaux administratifs; participation à de nouveaux moyens de résolution de conflits tels que la négociation, la médiation, la consultation des parties prenantes; honoraires de spécialistes pour embaucher des experts scientifiques, tels des biologistes de la pêche ou des hydrologistes pour apporter une opinion d'expert dans un cas appuyé par le Fonds.

Quel est le financement maximum offert ?

Les octrois varient de 2 000 \$ à 5 000 \$, certains sont plus élevés.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites de présentation des demandes sont établies chaque mois (téléphonez à West Coast Environmental Law pour connaître la prochaine date limite). Les demandes reçues à une date limite mensuelle seront étudiées par le Comité de gestion du Fonds à sa réunion mensuelle du mois en question.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Karen Campbell
EDRF Avocat de liaison
L'Association juridique de la Côte Ouest
1001-2007, rue Hastings ouest
Vancouver, BC V6B 1H7
Tél : (604) 684-7378
Sans-frais : (800) 330-9235
Télec : (604) 684-1312
Courriel : karen_campbell@wcel ou kathy_grant@wcel.org
Site Web: <http://www.wcel.org/edrf/>

Fonds de rétablissement des espèces en péril (FREP)

Qui parraine le programme ?

Le Fonds mondial de la nature – Canada et le Service canadien de la faune d'Environnement Canada.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds finance des projets de conservation afin d'aider au rétablissement des espèces sauvages menacées d'extinction et de leurs habitats naturels au Canada. Par espèces sauvages, on entend les espèces fauniques ou végétales non domestiques indigènes du Canada. Le financement est accordé de préférence aux activités qui apporteront des résultats concrets en matière de conservation.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux comme les universités, les sociétés d'histoire naturelle, les instituts de recherche ou les groupes de conservation sans but lucratif. Les sociétés de conseil indépendantes peuvent également faire une demande. Les requérants doivent contribuer une subvention égale à la somme versée par le Fonds, et non moins de 50 % de la valeur totale du projet.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les travaux pratiques, par exemple : L'aide aux équipes de rétablissement et la création d'un plan de rétablissement d'espèces en voie de disparition. Les programmes de reproduction en captivité et de réinsertion. Les programmes de travaux sur le terrain et de sensibilisation du public qui mènent au rétablissement et à la protection des espèces disparues, en voie de disparition ou vulnérables, selon les désignations nationales.

Quel est le financement maximum offert ?

La contribution totale du Fonds ne pourra dépasser 50 % de la valeur totale du projet, jusqu'à une contribution maximale de 25 000 \$ par demande. En moyenne, l'aide accordée va de 5 000 \$ à 10 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite est le début du mois de janvier de chaque année. Les demandes qui arrivent au début de chaque mois seront examinées à la réunion mensuelle du Comité de gestion du Fonds.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds de rétablissement des espèces en péril
Fonds mondial pour la nature – Canada
245, avenue Eglinton est, bureau 410
Toronto, ON M4P 3J1
Tél : (416) 489-8800
Télé : (416) 489-3611
Courriel : lwhite@wwfcanada.org
Site Web: <http://www.wwf.ca>

Fonds d'habilitation municipal vert

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne des municipalités.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds d'habilitation municipal vert (FHMV) est un fonds de 25 millions de dollars qui accorde des subventions aux études de faisabilité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le FHMV est ouvert aux municipalités canadiennes ainsi qu'à leurs partenaires publics ou privés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Une étude de faisabilité doit évaluer un projet qui a le potentiel d'améliorer la qualité de l'air, de l'eau ou du sol; de protéger le climat; ou de favoriser l'utilisation de ressources renouvelables. Ces objectifs doivent être atteints grâce à une augmentation significative de la performance environnementale ou l'efficacité énergétique dans au moins une des catégories suivantes :

- les installations et bâtiments municipaux;
- les services d'énergie et l'énergie renouvelable;
- la gestion de l'eau potable, des eaux usées ou des écoulements d'averse;
- la gestion des déchets; ou
- les services de transport public, les technologies avancées de transport public ou les parcs de véhicules municipaux.

Les études doivent enrichir la base nationale de connaissances sur des technologies ou des pratiques innovatrices et sur leur mise en place en région. Les projets étudiés doivent avoir le potentiel de générer des résultats environnementaux et économiques mesurables et vérifiables. Ces résultats demandent de prendre une approche systémique, dans laquelle les gouvernements évaluent le cycle complet du service municipal et cherchent la réduction de la pollution et du gaspillage à la source.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions peuvent couvrir jusqu'à 50 % des coûts admissibles mais ne peuvent excéder 100 000 \$ par projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Appel des projets de candidature sont en février et septembre et les dates limites pour les projets de candidature sont en avril et octobre. Veuillez référer au site web pour de plus amples informations.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fédération canadienne des municipalités
Fonds municipaux verts
24, rue Clarence
Ottawa, ON K1N 5P3
Tél : (613) 241-5221 Poste : 355
Télé : (613) 244-1515
Courriel : fondsverts@fcm.ca
Site Web: <http://www.fcm.ca>

Fonds d'Innovation en Développement Durable (FIDD)

Qui parraine le programme ?

Manitoba Conservation.

Quel est le but du programme ?

Le FIDD accorde des fonds pour la création, la réalisation et la promotion de projets en innovation environnementale et en développement durable menés au Manitoba ou qui sont dans l'intérêt du Manitoba. Le FIDD vise la viabilité de l'environnement, de l'économie, de la santé humaine et du bien-être social au Manitoba et il appuie une croissance économique durable sur le plan écologique.

Qui peut bénéficier du programme ?

- Les municipalités, les gouvernements locaux, y compris les conseils communautaires et les communautés des Premières Nations;
- les organismes privés et sans but lucratif;
- les groupes jeunesse et les associations communautaires; et
- les établissements d'enseignement.

Les particuliers et les groupes qui ne figurent pas dans la liste précédente peuvent présenter une demande conjointe en s'associant avec un groupe admissible.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets doivent être innovateurs, contribuer à la protection, la mise en valeur, la conservation et la restauration de l'environnement au Manitoba. Ils doivent être respectueux de l'environnement, favoriser une approche durable, présenter clairement des avantages écologiques et tenir compte des avantages pour la collectivité et l'économie. Les projets seront liés à au moins un des secteurs prioritaires du Fonds ou démontreront un progrès mesurable en vue de parvenir aux objectifs du Fonds. Ils disposeront d'un plan précis pour leur utilisation dans l'avenir, feront participer les jeunes lorsque c'est possible, comporteront un volet éducatif, comporteront aussi des mesures pour la diffusion d'information et pourront s'appliquer ailleurs. Parmi les secteurs prioritaires du Fonds, notons :

- gestion des déchets à l'échelle régionale;
- innovations en technologie environnementale et leur illustration;
- questions environnementales dans le Nord;
- développement communautaire durable;
- pratiques agricoles durables;
- conservation de l'écosystème;
- compréhension de notre environnement;
- écotourisme; et
- eau

Quel est le financement maximum offert ?

En général, les subventions ne dépasseront pas 50 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont examinées plusieurs fois par année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds d'Innovation en développement durable
a/s Manitoba Conservation
123, rue Main, bureau 160
Winnipeg, MB R3C 1A5
Tél : (204) 945-8443
Sans-frais : (800) 282-8069
Télé : (204) 945-1211
Site Web: <http://www.susdev.gov.mb.ca/sdif.html>

Fonds du Patrimoine vital

Qui parraine le programme ?

Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario. Le Fonds est administré par un Conseil d'administration indépendant.

Quel est le but du programme ?

Le fonds du Patrimoine vital de l'Ontario est un fonds d'une valeur de 30 millions de dollars créé par le gouvernement provincial le 29 mars 1999 dans le cadre de la stratégie sur le Patrimoine vital en Ontario. Le fonds en fiducie permet d'investir en vue d'améliorer l'aménagement des ressources naturelles dans le nord de l'Ontario, ouvrant ainsi la voie à des partenariats solides et novateurs entre les gouvernements, les environnementalistes, les localités et les industries du secteur primaire. Le Fonds du Patrimoine vital a une période limitative de cinq ans, les fonds étant offerts jusqu'en mars 2004.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les particuliers, les entreprises privées, les universités et collèges, les ONG, les organismes des gouvernements fédéral et municipal et d'autres organismes établis en Ontario et s'intéressant aux sciences et à la gestion des ressources naturelles sont admissibles. Les demandes provenant de l'extérieur de la province seront peut-être prises en considération si le projet soumis est relié à du travail qui sera effectué en Ontario.

Quelles sont les activités admissibles ?

L'actif du Fonds est divisé en neuf programmes de financement distincts et il est administré comme tel. Le financement est accordé à des projets de nature scientifique destinés à améliorer l'utilisation et l'entretien des forêts; à des projets admissibles visant l'habitat du poisson et de la faune; au développement forestier dans le Grand Nord; et à des améliorations à des chemins d'accès polyvalents. Obtenez de plus amples renseignements en ligne à www.livinglegacytrust.org ou en téléphonant au bureau.

Quel est le financement maximum offert ?

Il varie selon le programme de financement. Aucun financement ne sera disponible après mars 2004.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Elles varient selon les programmes de financement.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds du Patrimoine vital
45, rue Charles est, bureau 704
Toronto, ON M4Y 1S2
Tél : (416) 964-7634
Télé : (416) 964-5900
Site Web: <http://www.livinglegacytrust.org>

Fonds mondial pour la nature – Canada

Qui parraine le programme ?

Fonds mondial pour la nature – Canada.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds pour le rétablissement des espèces menacées accorde des subventions aux porte-parole en matière de conservation et aux chercheurs qui se livrent à des activités de recherche, d'éducation et de sensibilisation du public, activités qui contribueront à assurer le rétablissement d'espèces canadiennes menacées.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif et les consultants en recherche.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets de recherche appliquée sur les espèces comportant des volets éducatifs ou de sensibilisation du public, ou les deux.

Quel est le financement maximum offert ?

Jusqu'à 25 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite est le 1er janvier de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds mondial pour la nature - Canada

Site Web: <http://www.wwf.ca>

Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Qui parraine le programme ?

La Commission de coopération environnementale.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds sert à financer des projets communautaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis, qui soutiennent les buts et objectifs de la Commission de coopération environnementale.

Qui peut bénéficier du programme ?

Sont admissibles les groupes communautaires, non gouvernementaux et sans but lucratif du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets communautaires dans les secteurs suivants : environnement, commerce et économie; préservation de la diversité biologique; polluants et santé; lois et politiques. Les subventions du FNACE visent des types de projets particuliers d'une année à l'autre et cette information est précisée dans l'appel de projets lancé chaque année. Les projets doivent traiter d'une question ou d'un problème précis et mener à des résultats concrets; refléter des partenariats équitables et de coopération entre les organisations de différents secteurs et pays en Amérique du Nord; développer et renforcer les capacités des populations locales; mettre l'accent sur le développement durable en reliant les questions environnementales, économiques et sociales et enfin, ils doivent bénéficier de l'appui additionnel d'autres sources. La priorité est accordée aux projets qui apportent une solution créatrice à de nouveaux problèmes ou visent à trouver de nouvelles solutions à des problèmes de longue date, dans la mesure où les résultats peuvent être partagés dans toute l'Amérique du Nord.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions peuvent aller jusqu'à 40 000 \$ Canadiens ou 25 000 \$ Américains.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Un appel de propositions est diffusé au début de l'année. La date limite de présentation des demandes est généralement au début du printemps. Communiquez avec le FNACE ou consultez le site Internet pour obtenir les dates précises et de plus amples renseignements sur les exigences.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds nord-américain de coopération environnementale
Commission de coopération environnementale
393, rue Saint-Jacques ouest, bureau 200
Montréal, QC H2Y 1N9
Tél : (514) 350-4357
Télé : (514) 350-4314
Courriel : nafec@ccemtl.org
Site Web: <http://www.cec.org>

Fonds pour la réduction des déchets et la prévention de la pollution (RDPP)

Qui parraine le programme ?

Manitoba Conservation.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds RDPP apporte un soutien à des projets visant la réduction des déchets, la prévention de la pollution et les pratiques innovatrices de gestion intégrée des déchets.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les corporations municipales, les communautés et les Premières Nations du Nord canadien, les organismes privés et sans but lucratif, les entreprises, les établissements d'enseignement et les groupes communautaires peuvent faire une demande.

Quelles sont les activités admissibles ?

Des fonds sont offerts pour des projets mis sur pied au Manitoba et qui:

- présentent et font connaître les avantages économiques et environnementaux liés à la réduction ou à la prévention des déchets;
- montrent des efforts déployés à l'échelle locale pour minimiser la quantité de déchets générés, efforts qui sont transférables à d'autres localités et régions du Manitoba;
- produisent des activités durables de réduction ou de réacheminement des déchets ayant des résultats mesurables;
- décrivent des approches innovatrices en matière de systèmes intégrés de gestion des déchets au moyen de technologies ayant fait leurs preuves.

Les secteurs prioritaires sont les suivants :

- gestion et compostage des déchets organiques;
- gestion des déchets en construction et démolition (C&D);
- prévention de la pollution; et
- élaboration et planification de modèles de systèmes intégrés de gestion des déchets.

Quel est le financement maximum offert ?

Le montant disponible maximum pour un projet est 50 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les auteurs de projets peuvent déposer une proposition préliminaire en tout temps durant l'année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds pour la réduction des déchets et la
prévention de la pollution

Manitoba Conservation, 123, rue Main, bureau 160

Winnipeg, MB R3C 1A5

Tél : (204) 945-7042

Sans-frais : (800) 282-8069

Télé : (204) 945-1211

Courriel : jferguson@gov.mb.ca

Site Web: <http://www.susdev.gov.mb.ca/wrapp/wrapp-bulletin.html>

Fonds pour la santé de la population

Qui parraine le programme ?

Santé Canada – direction générale de la Santé de la population et de la Santé publique.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds pour la santé de la population reconnaît qu'au-delà du système de services de santé, bon nombre de facteurs exercent une forte influence sur l'état de santé. Ces facteurs, appelés déterminants de la santé, englobent le revenu adéquat, et les conditions sociales, les réseaux de soutien dans la collectivité, l'éducation, l'emploi et les conditions de travail, l'environnement physique et social, les habitudes de vie et la capacité d'adaptation, le sain développement de l'enfant, la constitution biologique et le patrimoine génétique, les services de santé, le genre, et la culture. Le programme pour la santé de la population de Santé Canada est structuré selon les trois étapes du cycle de la vie soit, l'enfance et l'adolescence, l'âge adulte jusqu'à la cinquantaine, et le troisième âge. Le Fonds pour la santé de la population a trois objectifs : développer, réaliser et promulguer des modèles innovateurs pour la promotion de la santé de la population; étendre la sphère des connaissances pour le développement de futurs programmes et politiques; favoriser de nouveaux partenariats et encourager la collaboration intersectorielle.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes bénévoles non gouvernementaux sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités réalisées dans un délai établi et qui poursuivent les objectifs du programme. Le programme appuyant divers types d'activités, communiquez avec la Division avant de préparer votre proposition de projets.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de limite, mais les fonds disponibles sont limités.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date fixe. Des soumissions sont présentées en réponse à des appels de projets, ce qui peut se faire n'importe quand durant l'année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Margie Macdonald
Santé Canada - Région de l'Atlantique
1802-1505, rue Barrington
Halifax, NS B3J 3Y6
Tél : (902) 426-2702
Télé : (902) 426-9689
Courriel : margie_macdonald@hc-sc.gc.ca

Santé Canada - Ontario
55, avenue St. Clair est, 3^{ème} étage
Toronto, ON M4T 1M2
Tél : (416) 973-0003
Télé : (416) 954-8211

Santé Canada - Manitoba
391, ave. York, bureau 420
Winnipeg, MB R3C 0P4
Tél : (204) 983-2833
Télé : (204) 983-8674

Santé Canada - Québec
200, boul. René-Lévesque, bureau 212
Montréal, QC H2Z 1X4
Tél : (514) 283-7342
Télé : (514) 283-3309

Santé Canada - Colombie-Britannique
757, rue Hastings ouest, bureau 440
Vancouver, BC V6C 1A1
Tél : (604) 682-2729
Télé : (604) 666-8986

Funding Wanted Bulletin

Qui parraine le programme ?

La Fondation communautaire de Toronto.

Quel est le but du programme ?

La Toronto Community Foundation (TCF) œuvre en vue d'établir un lien entre ses donateurs et les œuvres charitables qui les intéressent. Elle s'efforce aussi d'aider les donateurs à mieux comprendre les besoins qui existent au sein de la collectivité. Pour ce faire, un des outils à la disposition de la TCF est le Funding Wanted Bulletin qui se trouve sur le site Web de la fondation et qui est mis à jour tous les trois mois.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance en Ontario.

Quelles sont les activités admissibles ?

- Protection des animaux
- Arts, culture et patrimoine
- Enfance, jeunesse et familles
- Éducation
- Environnement
- Santé et recherche médicale
- Enjeux féminins
- Services sociaux et à la communauté.

Quel est le financement maximum offert ?

Le montant maximum par projet est 25 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Soumission du projet : le 7 janvier 2002

Soumission publié sur le site web : le 4 février 2002

Soumission du projet : le 6 mai 2002

Soumission publié sur le site web : le 3 juin 2002

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Mahsa Taheri

Directrice, projets communautaires

La fondation communautaire de Toronto

2, rue Bloor ouest

Toronto, ON M4W 3E2

Tél : (416) 921-2035 Poste : 212

Télec : (416) 921-1026

Courriel : mtaheri@tcf.ca

Site Web: http://www.tcf.ca/community/connecting_with_donors.asp

Habitat 2000

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne de la faune.

Quel est le but du programme ?

Habitat 2000 aide les étudiants qui mènent des activités visant à rétablir et à préserver les habitats fauniques. L'aide financière accordée peut servir à payer les matériaux nécessaires pour le projet, par exemple : les plantes indigènes et les graines, le matériel, le bois de construction, les sacs à ordures, et les écriteaux. Les écoles qui n'ont pas besoin d'argent pour des activités précises devraient quand même s'inscrire afin de recevoir une trousse de ressources documentaires très intéressantes qui renseignera

les étudiants sur la faune, sur la façon de protéger ou de rétablir différents habitats et sur les projets du même genre qui se déroulent à divers endroits au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les classes d'élèves, de la maternelle à l'école secondaire, ainsi que les groupes organisés de jeunes supervisés par des animateurs qualifiés, tels que les Scouts du Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples : Travaux d'amélioration de l'environnement naturel dans la cour de l'école ou sur un terrain communautaire; fabrication de nichoirs pour des espèces d'oiseaux indigènes; aménagement d'un habitat faunique dans la cour de l'école avec des plantes indigènes ainsi que des nichoirs et des mangeoires d'oiseaux; plantation d'arbres et d'autres plantes indigènes afin de recréer un habitat détruit.

Quel est le financement maximum offert ?

200 \$ par classe ou 500 \$ par école.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le comité de sélection se réunit au printemps et à l'automne pour évaluer les demandes. Les écoles qui organisent des projets doivent envoyer leur demande avant ces réunions. Pour obtenir les dates précises,

communiquez avec la Fédération canadienne de la faune à l'adresse fournie ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Luba Mycio-Mommers
Habitat 2000, Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Ottawa, ON K2M 2W1
Tél : (613) 599-9594
Sans-frais : (800) 563-9453
Télec : (613) 599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Web: <http://www.cwf-fcf.org>

Carole Wheatly
Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Ottawa, ON K2M 2W1
Tél : 613-599-9593
Sans-frais : 800-563-9453
Télec : 613-599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Web: <http://www.cwf-fcf.org>

Habitat Conservation Trust Fund

Qui parraine le programme ?

Le Habitat Conservation Trust Fund.

Quel est le but du programme ?

Le Habitat Conservation Trust Fund est un fonds en fiducie du Gouvernement provincial destiné à conserver, mettre en valeur et mieux connaître la biodiversité et l'habitat du poisson et de la faune. Il vise également l'acquisition et l'aménagement de terres de même que l'acquisition et la gestion de droits d'utilisation de l'eau à des fins de conservation.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout groupe ou particuliers sont admissibles. Les candidats peuvent comprendre les organismes du gouvernement provincial, les groupes des Premières Nations, les gouvernements locaux, les groupes communautaires et de conservation, les universités et les collèges, les particuliers et les partenariats à l'échelle de la province. On encourage le financement des partenariats.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets doivent viser au moins un des objectifs suivants : la protection de la biodiversité et de l'intégrité des écosystèmes en Colombie-Britannique; la conservation ou la mise en valeur du poisson et de son habitat, de la faune et de son habitat; l'augmentation de la compréhension, des connaissances et de la sensibilisation à l'endroit du poisson ou de la faune et de leur habitat respectif; et l'acquisition et l'aménagement de terres de même que l'acquisition et la gestion de droits d'utilisation de l'eau à des fins de conservation ou de mise en valeur d'une population de poisson ou d'animaux et de leur habitat environnant.

Quel est le financement maximum offert ?

De 2 000 \$ à 200 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Au début novembre chaque année et le 31 mars dans le cas de soumissions visant l'acquisition de terres.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Habitat Conservation Trust Fund
C.P. 9354 Succ. Gouv. Provincial
Victoria, BC V8W 9M1
Tél : (250) 387-9853
Sans-frais : (800) 387-9853
Télé : (250) 952-6684
Site Web: <http://www.hctf.ca>

Habitat faunique Canada

Qui parraine le programme ?

Habitat faunique Canada (HFC).

Quel est le but du programme ?

Habitat faunique Canada est un organisme national sans but lucratif qui travaille avec le public, les gouvernements et l'industrie afin de protéger, de mettre en valeur et de restaurer les habitats fauniques partout au Canada. L'organisme finance des projets dans les quatre domaines suivants : conservation de l'habitat, restauration et mise en valeur de l'habitat, bourses de recherche et bourses d'études supérieures.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les particuliers, le secteur privé, les organismes non gouvernementaux et les organismes gouvernementaux.

Quelles sont les activités admissibles ?

- Les projets qui contribuent directement ou indirectement à la conservation, la restauration et la mise en valeur d'habitats marécageux importants et des zones sèches connexes
- les projets de conservation de l'habitat qui contribuent à la prévention des menaces contre les espèces
- les améliorations à l'habitat par le biais de la connectivité écologique ou par des mesures permettant d'assurer la conservation et l'intégrité de zones tampons autour de régions protégées ou écologiquement sensibles, surtout dans les paysages urbains et agricoles
- les projets qui font la démonstration de la conservation de l'habitat en milieu urbain
- les projets qui établissent des cadres de travail écologiques pour les systèmes de surveillance de l'habitat, les indicateurs de l'habitat et les rapports sur l'état de l'habitat.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de limite, cependant les fonds offerts ne dépasseront pas les 25 à 35 % de la valeur totale du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 15 septembre de chaque année (le 30 septembre pour les demandes de bourses d'études supérieures). Communiquez avec HFC pour obtenir les lignes directrices relatives à la présentation des propositions et un formulaire de demande. Avant de soumettre une proposition, les requérants sont priés de communiquer avec le directeur des programmes d'HFC pour discuter de l'admissibilité de leur projet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Doug Wolthausen
Directeur des programmes
Habitat faunique Canada
7, avenue Hinton nord, bureau 200
Ottawa, ON K1Y 4P1
Tél : (613) 722-2090 Poste : 223
Télé : (613) 722-3318
Courriel : dwolthausen@whc.org
Site Web: <http://www.whc.org>

Île-du-Prince-Édouard : Fonds de conservation de la faune

Qui parraine le programme ?

Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quel est le but du programme ?

Un droit de conservation de 13 \$ est inclus dans le prix de tous les permis de pêche à la ligne, de chasse et de piégeage vendus à l'Île-du-Prince-Édouard. Les fonds ainsi recueillis sont versés à des projets de conservation de la faune de l'Île-du-Prince-Édouard.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes de conservation non gouvernementaux de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les projets de conservation de la faune de l'Î.-P.-É. Le programme ne paie pas les frais d'administration, le kilométrage, les honoraires, et le plein salaire des travailleurs, bien que dans certains cas, le programme puisse verser des suppléments salariaux pour les postes de supervision et lorsque les dépenses des employeurs sont plus élevées.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme peut servir à financer jusqu'à 50 % des coûts du projet, jusqu'à un maximum de 5 000 \$ par demande. Si le financement requis est de 1 000 \$ ou moins, les groupes ne devront fournir que 20 % des fonds en espèces.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 1er mai et le 15 septembre de chaque année. Les personnes intéressées doivent remplir le formulaire de demande du programme qui est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.gov.pe.ca/>, ou auprès du comité consultatif du Fonds.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Todd Dupuis
Président
Comité consultatif du Fonds pour la conservation de la faune
C.P. 265
Charlottetown, PE C1A 7K4
Tél : (902) 368-6080

Île-du-Prince-Édouard : Programme agricole

Qui parraine le programme ?

Ministère de l'Agriculture et des Forêts de l'Î.-P.-É. et l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Î.-P.-É. Le programme s'inscrit dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Quel est le but du programme ?

Le programme favorise une gestion saine des sols et de l'eau dans l'Île-du-Prince-Édouard en partant du principe que la gestion efficace des champs et des hautes terres est profitable aux cours d'eau et aux marais.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif et les propriétaires fonciers de l'Î.-P.-É.

Quelles sont les activités admissibles ?

Parmi les initiatives admissibles, notons : clôtures pour bétail, projets novateurs d'abreuvement du bétail, programmes de conservation des sols, plantation de brise-vent (haies).

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Î.-P.-É. pour obtenir de plus amples renseignements concernant la présentation des demandes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Alan McLelann
Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement
11, rue Kent, C.P. 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
Tél : (902) 368-4667
Télé : (902) 368-5830

Île-du-Prince-Édouard : Programme d'amélioration de l'habitat faunique

Qui parraine le programme ?

Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Î.-P.-É.

Quel est le but du programme ?

Le programme fournit une aide financière et des conseils techniques aux organismes de protection et de remise en valeur des habitats fauniques de l'Î.-P.-É.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux, les groupes communautaires, les municipalités, les particuliers (en partenariat avec un organisme ou groupe communautaire), et les établissements d'enseignement et de recherche de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les initiatives de protection ou de gestion des habitats fauniques, ainsi que les travaux dans les zones humides, les marais, les habitats dans les ruisseaux et rivières, les terres agricoles et les aires naturelles, comme les formations de dunes et les tourbières. Les groupes qui entreprennent des projets de conservation des sols, d'établissement ou d'entretien des points de passage de la faune, des projets sur la biodiversité, des projets écologiques et des projets de sensibilisation et d'éducation sont invités à présenter une demande de fonds.

Quel est le financement maximum offert ?

5 000 \$. Le programme peut servir à financer jusqu'à 50 % des coûts. Une aide financière est offerte pour les fournitures, les semis d'arbres, la location et l'achat d'équipement, les suppléments salariaux, les frais de déplacement et la sous-traitance.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

À la mi-avril et au début du mois de juin. Les demandes doivent présenter clairement le problème lié à l'habitat faunique et les objectifs du projet quant à ce problème, ainsi que les mesures et les résultats en termes quantitatifs. Prière de communiquer avec le responsable du programme pour obtenir plus d'information concernant la présentation des demandes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Bruce Smith
Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement
11, rue Kent, C.P. 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
Tél : (902) 368-6080
Télé : (902) 368-5830
Courriel : bmsmith@gov.pe.ca
Site Web: <http://www.gov.pe.ca/fae/>

Île-du-Prince-Édouard : Programme de conservation des petits marais

Qui parraine le programme ?

Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Î.-P.-É.; Environnement Canada; Canards illimités Canada; et Habitat faunique Canada. Le programme fait partie du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Quel est le but du programme ?

Le programme vise à remettre en valeur dans la province chaque année une vingtaine de zones humides, d'une superficie de 1 à 10 acres. Les responsables feront le travail pour les propriétaires fonciers qui décident de participer au programme. Ces derniers devront signer une entente dans laquelle ils s'engagent à entretenir les zones humides remises en valeur pour une période de 30 ans.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les propriétaires fonciers de l'Î.-P.-É.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les zones humides admissibles doivent avoir une superficie d'au moins un acre et il doit s'agir d'une terre relativement plate ou d'un bassin. Les zones d'eau douce qui sont encombrées de végétation aquatique et où il y a de l'eau au moins une partie de l'année sont généralement de bonnes zones. Le travail de remise en valeur comprend l'excavation de la plupart de la végétation aquatique et l'utilisation de ce matériel pour aménager des îles à l'intérieur des zones humides.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme finance le coût total des travaux de remise en valeur, et les travaux sont entrepris par les partenaires du programme. Comme les fonds sont limités, les zones humides sont choisies en fonction de leur valeur biologique.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les propriétaires fonciers intéressés sont invités à communiquer avec le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement pour organiser une visite d'évaluation du potentiel de remise en valeur de leur site.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Alan McLelann
Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement
11, rue Kent, C.P. 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
Tél : (902) 368-4667
Télé : (902) 368-5830

In Kind Canada

Qui parraine le programme ?

In Kind Canada.

Quel est le but du programme ?

In Kind Canada est une fondation publique avec statut d'organisme de charité. IKC se sert des fournitures et de l'équipement excédentaires des entreprises afin de répondre aux besoins des organismes de bienfaisance canadiens. Jusqu'en août 2001, IKC était venu en aide à quelque 1 200 organismes de bienfaisance d'un bout à l'autre du pays.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance, les écoles, les Églises, tous les paliers de gouvernement, tous les organismes/programmes gouvernementaux et les agences des Nations unies. Des frais d'adhésion annuels sont calculés au taux de 0,0006 % du budget annuel de l'organisme qui demande l'adhésion à IKC. Les frais d'adhésion minimums sont de 100 \$, le maximum étant fixé à 500 \$. Pour adhérer, il suffit de remplir le formulaire que l'on trouvera en ligne à www.inkindcanada.ca/en/Part/Part_Reg.asp.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les organismes de bienfaisance peuvent faire des demandes pour :

- des ordinateurs de bureau Pentium 100 ou plus puissants, des ordinateurs portables Pentium, des écrans couleur, des imprimantes au laser et à bulle d'encre
- des machines de bureau comme des photocopieurs, des machines à écrire et des télécopieurs
- toutes sortes de mobilier et d'équipement de bureau : pupitres, chaises, étagères, classeurs, tables, mobilier modulaire et postes de travail
- des vêtements, des fournitures d'art et d'artisanat, de l'équipement de cuisine, de la papeterie, des œuvres d'art à vendre à l'encan et bien d'autres choses.

Les organismes de bienfaisance devraient aussi consulter les nombreux programmes d'économie et de rabais maintenant offerts par l'intermédiaire d'IKC : voyages, services et téléphones cellulaires, impression, assurance santé/responsabilité/voiture. Obtenez tous les détails au site Internet d'IKC : <http://www.inkindcanada.ca>.

Quel est le financement maximum offert ?

Il y n'a pas de limite au nombre d'articles que peut recevoir votre organisme. Les biens sont placés selon le principe de premiers arrivés, premiers servis.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Renouvelable à chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

In Kind Canada
6535, promenade Millcreek, bureau 78
Mississauga, ON L5N 2M1
Tél : (905) 816-0990
Télé : (905) 816-0870
Courriel : contact@inkindcanada.ca
Site Web: <http://www.inkindcanada.ca/>

Initiative de partenariat Environnement-Agriculture (IPEA)

Qui parraine le programme ?

Le B.C. Agricultural Council au nom de la BC Investment Agriculture Foundation.

Quel est le but du programme ?

L'IPEA vise à favoriser la viabilité environnementale du secteur agroalimentaire en Colombie-Britannique tout en améliorant la viabilité de l'industrie.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organisations non gouvernementales, les organismes de bienfaisance enregistrés, les personnes et le secteur privé en Colombie-Britannique. Normalement, le candidat sera un organisme agricole ou disposera de l'appui et de la participation des groupes agricoles visés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Des projets qui contribueront à résoudre, au moyen de l'agriculture, des enjeux clés liés à la faune et à l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Le financement varie en fonction de l'envergure du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite. Les nouvelles soumissions sont examinées environ quatre fois l'an.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Brian Baehr
Coordonnateur
Initiative de partenariat
Environnement–Agriculture
BC Agriculture Council
102-1482, route Springfield
Kelowna, BC V1Y 5V3
Tél : (250) 763-9790
Télé : (250) 762-2997
Courriel : bcac@bcagcouncil.com
Site Web: <http://www.bcac.bc.ca>

Initiatives spéciales

Qui parraine le programme ?

La Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman.

Quel est le but du programme ?

Le programme vise à favoriser le développement et le partage d'idées novatrices et prometteuses. La Fondation octroie des subventions pour la réalisation d'un large éventail de projets novateurs et créatifs qui contribuent à trouver des solutions réalistes aux problèmes qui touchent le pays.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charités enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets locaux, régionaux et nationaux dans un large éventail de domaines sont pris en considération.

Quel est le financement maximum offert ?

5 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les intéressés doivent soumettre une courte lettre, de trois pages au maximum, y compris : une description des objectifs du projet; un plan d'action; un échéancier d'activités; les critères d'évaluation; une stratégie de promotion, un budget détaillé précisant le montant de l'aide demandé et les aspects pour lesquels on demande du financement de la Fondation; une liste des autres sources de financement sollicitées ainsi que des renseignements sur la progression de ces demandes de financement; un rapport annuel récent ou un document de même nature, incluant les noms des membres du conseil d'administration et les états financiers vérifiés; le budget de fonctionnement actuel, ainsi que le numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance; la liste des responsables du projet et leurs qualifications; des lettres d'appui à l'égard du projet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Gisele Rucker
Directrice exécutive adjointe
Fondation de la famille Samuel and Saidye Bronfman
1170, rue Peel, 8ème étage
Montréal, QC H3B 4P2
Tél : (514) 878-5270
Télé : (514) 878-5293
Site Web: <http://www.bronfmanfoundation.org>

Investissement dans la collectivité

Qui parraine le programme ?

Pétro-Canada.

Quel est le but du programme ?

Aider les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif enregistrés comme organisme de charité auprès de Revenu Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets environnementaux sont acceptés.

Quel est le financement maximum offert ?

De 500 \$ à 25 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Élise Montpetit

Administratrice

Investissement dans la collectivité

Petro-Canada

11701, rue Sherbrooke est

Montréal, QC H1B 1C3

Tél : (514) 650-4110

Télec : (514) 650-4130

Site Web: <http://www.petro-canada.ca>

Jeunes stagiaires Canada

Qui parraine le programme ?

Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Quel est le but du programme ?

Fournir un financement aux employeurs qui créent des expériences constructives d'emploi pour des personnes sans emploi ou sous-employées de moins de trente ans. Les stages permettent à de jeunes canadiens d'acquérir de l'expérience sur le marché du travail dans des secteurs clés, tels que la science et la technologie ou le commerce et le développement internationaux. Cette initiative répond aussi aux besoins des jeunes Inuits et des Premières Nations.

Qui peut bénéficier du programme ?

Des entreprises, des organismes (y compris les associations d'employeurs, de professionnels ou de travailleurs et les organismes à but non lucratif), les établissements publics de santé et d'enseignement, les conseils de bandes / de tribus et les gouvernements municipaux.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités doivent viser les besoins communautaires locaux, permettre aux stagiaires d'acquérir des habiletés et de l'expérience pertinentes et procurer des occasions d'emploi à long terme.

Quel est le financement maximum offert ?

Le montant maximal est entre 10 000 \$ et 15 000 \$ par participant admissible. Les ententes sont normalement de 52 semaines.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ressources humaines du Canada

Sans-frais :(800) 935-5555

Site Web: http://www.youth.gc.ca/index_f.shtml

Le Fonds pour la communauté

Qui parraine le programme ?

London Community Foundation.

Quel est le but du programme ?

La London Community Foundation et ses donateurs resserrent les liens qui existent au sein de la communauté en accordant des subventions stratégiques et utiles, en établissant et en administrant un fonds de dotation permanent, et en servant la communauté à titre de ressource et de partenaire. Les subventions proviennent d'un large éventail de fonds de dotation assortis de mandats variés. La Fondation évalue les demandes à des moments précis de l'année, le tout en fonction des besoins et du type de programmes de subventions en cours.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Leurs projets viseront London (Ontario) et les localités environnantes.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les subventions sont accordées dans les secteurs suivants :

- arts et culture;
- environnement;
- loisirs; et
- initiatives communautaires.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions sont normalement de 3 000 \$ à 5 000 \$, mais elles varient en fonction du projet et des sources de financement disponibles.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Adressez-vous à la Fondation pour connaître le calendrier d'attribution des subventions.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

La fondation communautaire de London
Covent Garden market
130, rue King
London, ON N6A 1C5
Tél : (519) 667-1600
Télec : (519) 667-1615
Courriel : lcf@lcf.on.ca
Site Web: <http://www.lcf.on.ca>

Mark's Work Wearhouse Ltd. (L'Équipeur)

Qui parraine le programme ?

Mark's Work Wearhouse Ltd. (MWW).

Quel est le but du programme ?

L'entreprise utilise un pourcentage de ses profits afin de créer un fonds qui sert au programme de dons de charité. L'essentiel du programme de dons sert à financer la campagne de jumelage des dons des employés. Ainsi, les employés de MWW font des dons à des organismes sans but lucratif reconnus et l'entreprise apporte à son tour une somme équivalente. Il y a également un programme de dons au sein des divisions de l'entreprise; il permet aux directeurs régionaux de puiser dans un fonds limité afin de répondre à des demandes de dons locales ou présentées à un magasin particulier.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance reconnus, sans but lucratif, peuvent figurer sur la liste approuvée à cette fin.

Quelles sont les activités admissibles ?

Ces organismes de bienfaisance reconnus, sans but lucratif, dont le nom est fourni par les employés aux fins de la campagne de jumelage des dons des employés, appartiennent à différents secteurs, y compris :

services sociaux, développement communautaire, éducation, santé, enfance, jeunesse, sports et loisirs, arts et culture, bien-être animal et environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

La campagne de jumelage des dons des employés impose une limite annuelle de 100 \$ par employé.

Les

fonds confiés aux directeurs régionaux varient.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Sharlene Bauer

Comité des dons

Mark's Work Wearhouse Ltd.

1035, 64ème avenue sud-est, bureau 30

Calgary, AB T2H 2J7

Tél : (403) 255-9220 Poste : 7831

Télé : (403) 255-6005

Site Web: <http://www.marks.com>

Nouveau-Brunswick : Fonds en fiducie pour l'environnement

Qui parraine le programme ?

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds fournit une aide financière pour appuyer des projets environnementaux de toutes sortes qui s'inscrivent dans l'une des catégories suivantes : protection de l'environnement, travaux de restauration, développement durable, éducation, conservation et embellissement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes et organismes environnementaux locaux, régionaux et provinciaux. Les municipalités du Nouveau-Brunswick, les organismes environnementaux nationaux qui demandent une aide en vue d'entreprendre des projets au Nouveau-Brunswick, et des organismes et établissements sans but lucratif du Nouveau-Brunswick dont les activités favorisent le développement durable.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples de projets qui ont été financés : programmes communautaires de gestion des déchets, travaux d'amélioration de l'habitat et des zones humides, programmes de protection de l'eau et de dépollution, activités de nettoyage et programmes d'éducation environnementale.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de limite fixe. Le Fonds sert à financer bon nombre de petits projets coûtant moins de 5 000 \$, de même que certains projets de grande envergure. L'aide financière est accordée pour un an seulement à la fois. La création de partenariats avec d'autres organismes de financement est encouragée.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Vers le 31 janvier. La date définitive sera communiquée dans les médias d'information. Le processus d'approbation prend généralement environ deux mois. Les formulaires de demande et le guide pour les requérants sont disponibles à tous les bureaux du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ainsi qu'aux bureaux des autres ministères participants et aux centres de services du Nouveau-Brunswick.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Dean Munde
Fonds en fiducie pour l'environnement du
Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton, NB E3B 5H1
Tél : (506) 453-3703
Télec : (506) 453-3843
Courriel : Dean.Mundee@gnb.ca

Dianne Howe
Fonds en fiducie pour l'environnement du
Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton, NB E3B 5H1
Tél : (506) 453-3703
Télec : (506) 453-3843

Nouveau-Brunswick : Fonds en fiducie pour la faune

Qui parraine le programme ?

Le Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds en fiducie pour la faune tire l'essentiel de son financement des droits de conservation découlant de la vente de permis de chasse, de piégeage et de pêche. Toutefois, d'autres Néo-Brunswickois désireux d'appuyer les efforts de conservation peuvent également contribuer au Fonds en achetant une plaque spéciale « Conservation ». Ces recettes sont versées directement au Fonds en fiducie pour la faune et servent uniquement pour accroître les ressources halieutiques et fauniques au Nouveau-Brunswick.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux sans but lucratif et les associations sans but lucratif du Nouveau-Brunswick qui s'intéressent à la conservation de la faune sauvage, y compris les poissons.

Quelles sont les activités admissibles ?

Tout projet visant à assurer la mise en valeur et la pérennité de la faune et du poisson au Nouveau-Brunswick.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. Le Fonds peut financer jusqu'à 75% des coûts du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les 1er décembre et 1er mai de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Claire Caron
Directrice générale
Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick
C.P. 23019
Frédéricton, NB E3B 7B3
Tél : (506) 453-6655
Télec : (506) 462-5054
Courriel : wildcoun@nbnet.nb.ca

Nouveau-Brunswick : Programme de stage d'emploi Étudiant pour demain (SEED)

Qui parraine le programme ?

Le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick.

Quel est le but du programme ?

Le programme SEED fournit des subventions salariales aux employeurs afin qu'ils engagent des étudiants pour occuper des emplois d'été. Ces emplois doivent leur permettre de financer leurs études et d'acquérir une expérience professionnelle. Les groupes admissibles qui projettent une activité peuvent présenter une demande dans le cadre du programme pour obtenir que des étudiants effectuent une partie du travail nécessaire. Les étudiants admissibles sont en 12^{ème} année, au collège ou à l'université et devront fréquenter un établissement d'enseignement post-secondaire à l'automne.

Qui peut bénéficier du programme ?

Au Nouveau-Brunswick, les organismes sans but lucratif, les municipalités et les ministères et organismes du gouvernement provincial sont admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Toute activité ou tout emploi qui donnera aux étudiants l'occasion de gagner l'argent dont ils ont besoin pour financer leurs études et d'acquérir l'expérience qui leur sera nécessaire après l'obtention de leur diplôme. Le programme ne se limite pas aux activités dans le domaine de l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Les employeurs recevront un remboursement de 6,00 \$ l'heure pour chaque emploi approuvé, ainsi que leur contribution aux avantages sociaux, à l'exception des primes à la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail. Le salaire peut changer d'une année à l'autre. Les employeurs doivent avoir des fonds pour payer les employés jusqu'à ce que le Ministère commence à les rembourser.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Habituellement vers la fin de février. Prière d'appeler au ministère pour connaître les dates exactes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Division de l'emploi
Ministère de la Formation et du Développement
de l'emploi du Nouveau-Brunswick
470, rue York, C.P. 6000
Frédéricton, NB E3B 5H1
Tél : (506) 453-3818
Télé : (506) 453-7967
Site Web: <http://www.gnb.ca/e.htm>

Nouvelle-Écosse : Bouger, c'est dans ma nature

Qui parraine le programme ?

Le programme néo-écossais « Bouger, c'est dans ma nature » est administré par Recreation Nova Scotia, Clean Nova Scotia, Nova Scotia Sport and Recreation Commission et le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse.

Quel est le but du programme ?

Le programme vise à favoriser la vie active dans le milieu naturel. Des sommes sont versées aux groupes communautaires et provinciaux et aux municipalités sans but lucratif qui pratiquent des activités récréatives en plein air axées sur la vie active et la protection de l'environnement naturel de la Nouvelle-Écosse.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes communautaires sans but lucratif, les municipalités et les organismes de la Nouvelle-Écosse.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici des exemples : les programmes de naturalisation des cours d'écoles, des parcs publics et des espaces verts; les activités de jardinage axées sur la promotion des méthodes de jardinage écologiques et d'un style de vie sain et actif; l'aménagement de pistes cyclables; les programmes d'interprétation de la nature axés à la fois sur la vie active dans le milieu naturel et les activités de loisir en plein air.

Quel est le financement maximum offert ?

1 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les applications sont acceptées en tout temps. Allouer 4 à 6 semaines pour l'acheminement.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Bouger, c'est dans ma nature - Fonds de la Nouvelle-Écosse
Récréation Nouvelle-Écosse, Directeur exécutif
5516, chemin Spring Garden, bureau 312
Halifax, NS B3J 3G6
Tél : (902) 425-1128
Télé : (902) 422-8201
Courriel : rns@sportns.ns.ca
Site Web: <http://www.recreationns.ns.ca>

Nouvelle-Écosse : Fonds de promotion de la santé

Qui parraine le programme ?

Le ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse, les Services de la santé publique, la Commission de la santé de la région centrale, la Commission de la santé de la région Nord, la Commission de la santé de la région Est.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds accorde une aide financière aux projets de promotion de la santé dans la collectivité. Le Fonds de promotion de la santé communautaire a été établi afin d'aider les collectivités à prendre en charge les problèmes locaux en matière de santé et à aborder la question des déterminants de la santé.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif de la Nouvelle-Écosse qui existent depuis au moins quatre mois sont admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités qui visent à : aider les gens à rester en santé ou à améliorer leur santé; aider les gens à prendre des décisions au sujet de leur santé, en mettant l'accent sur les facteurs qui contribuent à garder les gens en santé (les déterminants de la santé sont le revenu et la situation sociale, le soutien social, l'éducation, l'emploi et les conditions de travail, et le milieu physique). Le financement peut servir à louer des bureaux et à payer les services publics, à louer du matériel, à acheter du matériel audio-visuel, à élaborer des documents pour les programmes offerts, et à payer les salaires.

Quel est le financement maximum offert ?

5 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le dernier vendredi du mois de mai. Les fonds sont versés au début de septembre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Région métropolitaine de Halifax et Hants-Ouest
Tél : (902) 481-5881

Cape-Breton & Comté de Victoria
Tél : (902) 563-2400

Comtés de Antigonish, Richmond,
Inverness et Guysborough
Tél : (902) 863-2743

Comtés de Colchester, Cumberland, Pictou et
East Hants
Tél : (902) 893-5820

Nouvelle-Écosse : La Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement – Programme d'été ordinaire

Qui parraine le programme ?

Le ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse.

Quel est le but du programme ?

La Brigade jeunesse offre aux jeunes Néo-Écossais de 17 à 24 ans la chance de recevoir une formation et de travailler à des projets communautaires de protection et de mise en valeur de l'environnement. Les groupes qui prévoient réaliser des projets écologiques dans leur communauté peuvent s'adresser à la Brigade jeunesse pour obtenir de l'aide en matière de frais de main-d'oeuvre. Ces projets doivent donner l'occasion aux jeunes participants de se développer et de s'épanouir, et ils doivent procurer un avantage durable tant pour la communauté que pour l'environnement. Les responsables du projet sont tenus de verser le quart des salaires exigés et ils doivent fournir le matériel, l'équipement et le transport. La Brigade

jeunesse fournira un soutien minimal en transport et fournitures.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les ministères, les municipalités, l'industrie et les organismes bénévoles de la Nouvelle-Écosse sont admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme finance des projets dans l'un des domaines suivants (qui peuvent varier d'année en année) : gestion des bassins hydrographiques; gestion des déchets; changements climatiques; prévention de la pollution; éducation et interprétation en environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme finance 75 % des frais de main-d'oeuvre d'une équipe de deux, trois ou quatre membres de la Brigade jeunesse, ainsi qu'un soutien minimal en transport et fournitures. La Brigade jeunesse donne des cours de premiers soins et de la formation connexe.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 28 février de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Coordonnateur

Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement en Nouvelle-Écosse

5151, chemin Terminal, C.P. 697

Halifax, NS B3J 2T8

Tél : (902) 424-4924

Télé : (902) 424-3571

Courriel : nsycc@gov.ns.ca

Site Web: <http://www.gov.ns.ca/envi/dept/ess/ycc>

Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador : Programme de leadership environnemental

Qui parraine le programme ?

La Brigade jeunesse pour la conservation de l'environnement de la Nouvelle-Écosse, le Corps de conservation de Terre-Neuve et du Labrador, Jeunesse Canada Monde, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, et le Tailer Internacional de Costa Rica.

Quel est le but du programme ?

Le but principal du Programme est de faire comprendre le principe selon lequel les questions sociales et environnementales dépassent les frontières géographiques, et que les gens doivent travailler ensemble afin de créer et de maintenir un environnement sain à l'échelle mondiale. Dans le cadre du programme, les jeunes ont la chance de mettre à profit, tant au Canada qu'au Costa Rica, leurs connaissances, leur expérience et leurs aptitudes face à l'environnement. La première étape du programme (de 7 à 8 semaines) consiste en un séjour au Costa Rica où les jeunes participent à des ateliers sur l'environnement et le développement. Ils travaillent également à des projets environnementaux. Durant la deuxième étape du programme (de 8 à 9 semaines), les jeunes reviennent en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ou à Terre-Neuve ou au Labrador. Chaque participant a la possibilité de mettre à profit, dans sa collectivité, les compétences acquises au Costa Rica en se joignant à une équipe locale qui travaille à un projet environnemental.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les jeunes de 21 à 24 ans de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et du Labrador, et les étudiants inscrits au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – campus de Miramichi.

Quelles sont les activités admissibles ?

Seuls les étudiants intéressés à travailler à des projets environnementaux dans leur province de résidence et au Costa Rica sont admissibles. Les projets particuliers ne sont pas financés.

Quel est le financement maximum offert ?

Chaque participant recevra une allocation hebdomadaire durant son séjour au Costa Rica et au Canada. Les frais de déplacement et d'hébergement au Costa Rica sont payés et à la fin du programme, chaque participant recevra une rétribution. Les familles d'accueil reçoivent une contribution financière pour couvrir

les dépenses relatives à la nourriture et à l'hébergement des participants au programme d'échange.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Février. Une annonce de recrutement est diffusée en janvier dans les journaux et dans les centres d'emploi pour étudiants. Pour faire une demande, envoyez votre curriculum vitae et une lettre d'accompagnement au bureau de la Brigade jeunesse de votre province. Expliquez dans votre lettre ce que le programme vous apportera et ce que vous apporterez au programme.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Coordonnateur
Brigade jeunesse pour la conservation de
l'environnement en Nouvelle-Écosse
5151, chemin Terminal, C.P. 697
Halifax, NS B3J 2T8
Tél : (902) 424-4924
Télec : (902) 424-3571
Courriel : nsycc@gov.ns.ca
Site Web: <http://www.gov.ns.ca/envi/dept/ess/ycc>

Corps de conservation de Terre-Neuve et du
Labrador
267, rue Duckworth
St-Jean, NF A1C 1G9
Tél : (709) 729-7265
Télec : (709) 729-7270
Courriel : contact@conservationcorps.nf.ca
Site Web: <http://www.conservationcorps.nf.ca>

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
80, avenue University C.P. 1053
Miramichi, NB E1N 3W4
Tél : (506) 778-6013
Télééc : (506) 778-6690
Courriel : doland@nbnet.nb.ca
Site Web: <http://www.miramichi.nbcc.nb.ca/>

Objectif emplois d'été pour étudiants (OEÉE)

Qui parraine le programme ?

Développement des ressources humaines du Canada (DRHC).

Quel est le but du programme ?

Le programme aide à créer des possibilités d'emploi d'été pour les étudiants du secondaire et du post-secondaire. Programme de partenariat avec des groupes sans but lucratif et du secteur public et privé l'Objectif emplois d'été pour les étudiants aide les élèves à se trouver un emploi d'été par des subventions salariales aux employeurs, par des prêts sans intérêt pour les étudiants, par des activités de promotion et d'information et par gérer des bureaux d'emploi d'été. Les divers volets d'OEÉE sont :

- Placement carrière-été — subventions salariales aux employeurs des secteurs privé et public et aux organismes à but non lucratif qui créent des emplois d'été basés sur les carrières à l'intention des étudiants.
- Centres d'emploi du Canada pour étudiants — services aux employeurs et aux étudiants. Ouverts généralement du mois de mai au mois d'août, ces centres proposent des séances d'information de groupe sur des sujets comme la recherche d'un emploi, la préparation d'un curriculum vitae et la préparation à une entrevue. Les employeurs et les étudiants peuvent également se renseigner sur les niveaux salariaux, les lois du travail, les programmes fédéraux et provinciaux, et les questions de santé et d'hygiène en milieu de travail.
- Prêts aux étudiants entrepreneurs — prêts aux étudiants qui désirent fonder leur propre entreprise d'été.
- Partenaires pour l'emploi d'été — une initiative conjointe du gouvernement du Canada et des associations d'affaires afin de promouvoir l'embauche des étudiants au sein des diverses communautés.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les entreprises, les organismes (y compris les associations d'employeurs, les associations professionnelles, de travailleurs et les organismes à but non lucratif), les établissements de santé publique, les établissements d'enseignement, les conseils de bandes ou de tribus et les municipalités.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités doivent fournir aux élèves une expérience de travail appropriée en fonction de leurs aspirations professionnelles.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite pour s'inscrire au programme Placement carrière-été est annoncée en janvier. On peut l'obtenir en consultant son Centre de ressources humaines du Canada.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ressources humaines du Canada

Sans-frais :(800) 935-5555

Site Web: http://www.youth.gc.ca/index_f.shtml

One/Northwest

Qui parraine le programme ?

One/Northwest (Online Networking for the Environment).

Quel est le but du programme ?

One/Northwest (réseautage en ligne pour l'environnement) est un organisme sans but lucratif établi à Seattle. Il assure un soutien technologique aux organismes et aux partisans du milieu de la conservation en Alaska, en Colombie-Britannique, en Idaho, au Montana, en Oregon et dans l'État de Washington. L'organisme aide les gens à se « brancher » et à utiliser le courrier électronique, Internet et d'autres outils de communication en vue de contribuer à la protection de l'environnement du Nord-Ouest.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif de la Colombie-Britannique.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les organismes sans but lucratif qui travaillent à des projets environnementaux ou de conservation peuvent faire une demande d'aide technique.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y en a aucun. One/Northwest fournit de l'aide technique.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Clayton Beaudoin
Program Manager
One/Northwest
Nickerson Marina Building
1080 W. Ewing Pl., Suite 301
Seattle, WA 98119
Tél : (206) 286-1235
Télec : (561) 658-0983
Courriel : info@onenw.org
Site Web: <http://www.onenw.org>

Opération grand ménage de la Nouvelle-Écosse

Qui parraine le programme ?

Clean Nova Scotia et la Société First Brands du Canada.

Quel est le but du programme ?

Des groupes ou des particuliers en Nouvelle-Écosse peuvent s'inscrire auprès de Clean Nova Scotia pour faire un « grand ménage » dans leur collectivité, d'une plage ou de tout endroit qui pourrait en bénéficier. Clean Nova Scotia fournira aux participants le matériel dont ils ont besoin (un pamphlet d'information, des cartes d'entrée, des gants et affiches). On suggère les endroits suivants pour le « grand ménage » : les parcs, cours d'écoles ou terrains de jeux; les collectivités dans leur ensemble ou tout espace qui requiert un nettoyage.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes et les particuliers de la Nouvelle-Écosse.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le matériel nécessaire est fourni : sacs à ordures, sacs de recyclage, affiches, cartes d'entrée de données et guide d'organisation.

Quel est le financement maximum offert ?

Les opérations de nettoyage.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Les intéressés sont priés de communiquer avec Clean Nova Scotia pour avoir plus d'information.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Opération grand ménage de la Nouvelle-Écosse
126, rue Portland
Dartmouth, NS B2Y 1H8
Tél : (902) 420-3474
Télec : (902) 424-5334
Courriel : cns@clean.ns.ca
Site Web: <http://www.clean.ns.ca>

Oracle Corporation Canada Inc.

Qui parraine le programme ?

Oracle Corporation Canada Inc.

Quel est le but du programme ?

Oracle Corporation Canada Inc. est une filiale à part entière d'Oracle Corporation. L'entreprise accorde du financement dans les secteurs suivants : la recherche médicale, en particulier celle sur le cancer; le SIDA et la neuroscience; la protection des espèces animales menacées; la protection de l'environnement, en particulier l'éducation et la conservation d'espaces naturels importants; l'éducation de la maternelle à la 12ème année, en particulier les mathématiques, les sciences et la technologie.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir la description ci-dessus.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont étudiées tous les trois mois. Voici le cycle des dates limites : Date de présentation: les 1er mars, juin, septembre et décembre. Envoi des dons des demandes: vers la fin des mois de février, mai, août et novembre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Maria Shakespear- Miles
Programme de dons Oracle Canada
110, boul. Matheson ouest, bureau 100
Mississauga,, ON L5R 3P4
Tél : (905) 501-2054
Télé : (905) 890-4030
Courriel : maria.shakespear-miles@oracle.com
Site Web: <http://oraclecanada.com>

PanCanadian

Qui parraine le programme ?

PanCanadian.

Quel est le but du programme ?

Société énergétique de premier plan en Amérique du Nord, PanCanadian œuvre activement dans les secteurs de l'exploration, de la production et de la commercialisation du gaz naturel, du pétrole brut et des liquides de gaz naturel. PanCanadian a choisi de porter son attention et son appui sur quatre domaines : communauté et famille, environnement, emploi et éducation ainsi que créativité et éducation.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif en Nouvelle-Écosse, Saskatchewan et Alberta.

Quelles sont les activités admissibles ?

Dans le domaine de l'environnement, l'entreprise est très engagée dans des projets communautaires de la base qui ont un impact dans les régions où elle exerce des activités.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le Comité des investissements dans les communautés prend ses décisions tous les deux mois pour les dons et les commandites de la Société.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Charline Boudreau
Directrice, Investissements dans les communautés
PanCanadian Petroleum Ltd
150, 9^{ème} avenue sud-ouest
C.P. 2850
Calgary, AB T2P 2S5
Tél : (403) 290-2000
Télé : (403) 716-4000
Courriel : community_investment@pancanadian.ca
Site Web: <http://www.pancanadian.ca>

Partenaire pour la biodiversité

Qui parraine le programme ?

Fondation de la faune du Québec.

Quel est le but du programme ?

Promouvoir et soutenir financièrement les initiatives de conservation et de mise en valeur des habitats des espèces qui ne sont pas prélevées et celles dont la situation est jugée préoccupante.

Qui peut bénéficier du programme ?

En tant que promoteur, tout organisme du Québec privé ou public, à but lucratif ou non est admissible au soutien financier de la Fondation de la faune.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les quatre champs d'action dans lesquels peuvent se retrouver les projets sont : la protection des habitats

à l'aide d'ententes, de servitudes, d'acquisitions ou de l'engagement volontaire des propriétaires; la mise en valeur des habitats par la restauration, le maintien ou l'accroissement des habitats; l'acquisition de connaissances sur les espèces visées ou sur les habitats qu'elles occupent; l'éducation ou la sensibilisation des gens à l'importance de protéger ou de mettre en valeur ces espèces ou les habitats qu'elles occupent. La priorité est donnée aux projets qui touchent les espèces dont la situation est jugée préoccupante ; qui portent sur les habitats ; qui visent des actions concrètes sur le terrain; qui diffusent des connaissances sur les moyens ou les techniques pour protéger, restaurer ou aménager des habitats pour les espèces visées.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. La participation financière de la Fondation pourra atteindre au plus 70 % des coûts totaux admissibles du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 10 janvier.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation de la faune du Québec
Place Iberville II, 1175, rue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy, QC G1V 4P1
Tél : (418) 644-7926
Sans-frais : (877) 639-0742
Télec : (418) 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Web: <http://www.fondationdelafaune.qc.ca>

Partenariat rural canadien – L'Initiative des projets pilotes

Qui parraine le programme ?

Le Secrétariat rural, Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Quel est le but du programme ?

Le programme appuie les Canadiens et les Canadiennes vivant en milieu rural à trouver des réponses créatives et collectives qui favorisent un développement communautaire fort et durable dans les régions rurales et éloignées.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les résidents de ces régions, les regroupements locaux, municipaux, provinciaux ou nationaux d'intervenants, les associations de développement communautaire, ou les organismes ruraux à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les propositions doivent être novatrices, faire la preuve de leur incidence à l'échelle locale, aller de pair avec les priorités gouvernementales, procéder d'une approche multipartite qui comprend un système à contributions partagées, et enfin faire la preuve que l'un ou plusieurs des 11 domaines prioritaires en milieu rural sont pris en considération.

Quel est le financement maximum offert ?

Un octroi de 3 millions de dollars par année est disponible pour appuyer les projets pilotes du PRC pour les deux prochaines années financières (2000-2001 et 2001-2002). L'aide financière est normalement offerte jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par projet ou un tiers des coûts du projet, le montant le moins élevé étant retenu.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dernières demandes ont été reçues le 30 avril 2001. Pour en savoir davantage sur la possibilité de nouveaux programmes de financement en vertu du PRC, visitez notre site Internet ou entrez en contact avec nous par téléphone ou par courriel tard à l'automne.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Directeur des projets pilotes du PRC
Secrétariat rural
Projets pilotes du PRC
Bâtiment 74, Ferme expérimentale, 960, avenue Carling
Ottawa, ON K1A 0C6
Tél : (613) 759-7041
Télec : (613) 759-1204
Courriel : rs@em.agr.ca
Site Web: <http://www.rural.gc.ca>

Pew Charitable Trusts

Qui parraine le programme ?

Pew Charitable Trusts.

Quel est le but du programme ?

Le Pew Charitable Trusts apporte un soutien aux projets dans les secteurs suivants : culture, éducation, environnement, santé et services aux personnes, politique générale et religion.

Qui peut bénéficier du programme ?

La plupart des projets voient le jour à l'initiative du personnel. Veuillez donc lire attentivement nos lignes directrices sur l'octroi de subventions et les instructions sur la manière de présenter une demande. Pour ce faire, consultez le site Internet de Pew Charitable Trusts à l'adresse www.pewtrusts.com avant de présenter une demande. Seuls les organismes sans but lucratif et exonérés d'impôt sont admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme Environnement vise à favoriser des politiques et des pratiques qui protègent l'atmosphère mondiale et conservent des écosystèmes forestier et marin en santé. Voici les objectifs du programme Environnement : réchauffement de la planète et changement climatique — réduire les émissions de gaz carbonique et autres gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement de la planète; protection des forêts anciennes et des aires sauvages — protéger les forêts anciennes et les aires sauvages situées sur les terres publiques; conservation des ressources marines vivantes — protéger et restaurer les stocks de poisson et autres ressources marines vivantes. Consulter le site Web pour d'autres lignes directrices sur le programme Environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. Le montant des subventions varie d'un programme à l'autre, mais la moyenne l'année dernière était de 400 000 \$. En général, les subventions moins importantes sont faites dans le cadre de programmes où l'on travaille de près avec des organismes d'action et des organismes populaires. Les subventions plus importantes sont accordées dans le cadre de programmes où l'on traite avec des organismes de plus grande envergure, comme les établissements de santé, d'enseignement et de recherche.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Le conseil se réunit quatre fois l'an en mars, juin, septembre et décembre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

The Pew Charitable Trusts
2005 Market Street, Suite 1700
Philadelphia, PA 19103
Tél : (215) 575-9050
Courriel : info@pewtrusts.com
Site Web: <http://www.pewtrusts.com>

Programme Action – Environnement

Qui parraine le programme ?

Ministère de l'Environnement du Québec (MENV).

Quel est le but du programme ?

Le programme comprend trois volets dont le premier s'adresse aux groupes environnementaux et les deux autres, respectivement, aux écoles vertes Brundtland accréditées et aux établissements collégiaux. Seul le volet 1 est couvert dans ce guide.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout organisme privé à but non lucratif dont le mandat premier et les objectifs sont directement reliés à la protection de l'environnement, à l'éducation relative à l'environnement ainsi qu'au développement durable.

L'organisme doit être légalement constitué depuis au moins deux ans et avoir son siège social au Québec.

Quelles sont les activités admissibles ?

Études de faisabilité, projet-pilote, plan de développement, acquisition de connaissances de même qu'un projet à caractère éducatif visant l'information, la formation ou la sensibilisation. La priorité est accordée à des projets concrets comme la protection et réhabilitation de cours d'eau, la réduction de l'émission de gaz à effets de serre, les énergies renouvelables, la biodiversité, le développement durable, des actions mesurables en réduction, en réemploi et en compostage, ou de récupération et de recyclage.

Quel est le financement maximum offert ?

L'aide financière maximale consentie par le Ministère est de 15 000 \$ pour un projet à l'échelle locale ou régionale et de 40 000 \$ pour un projet à l'échelle de la province. L'aide financière consentie aux projets de plus grande envergure géographique peut atteindre 40 000 \$ alors que les projets locaux ou régionaux peuvent recevoir 15 000 \$. Le premier versement couvre 80 % de l'aide accordée aux projets approuvés. Le second versement (20 %) est conditionnel à la réception d'un rapport final indiquant les réalisations et les biens livrables. Les projets doivent avoir une durée inférieure à une année et se terminer au plus tard le 1er mars de chaque année.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

En l'an 2001, la date limite pour la réception des projets était le 12 mars.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ministère de l'Environnement du Québec

Tél : (418) 521-3824 Poste : 4689

Télé : (418) 646-9262

Site Web: <http://www.menv.gouv.qc.ca>

Programme agroenvironnemental de soutien à la stratégie phytosanitaire

Qui parraine le programme ?

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Quel est le but du programme ?

Soutenir des actions stratégiques qui contribuent à l'atteinte des objectifs de la Stratégie phytosanitaire d'ici 2003, soit réduire de 50 % l'utilisation des pesticides agricoles et obtenir que la lutte intégrée soit appliquée sur 70 % des superficies cultivées.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le requérant doit appartenir ou être associé à un des organismes québécois suivants : un club de production ou un club d'encadrement technique ou un club agroenvironnemental; une association reconnue de producteurs; un organisme ou centre de recherche parapublic ou privé.

Quelles sont les activités admissibles ?

Tout projet de développement ou de transfert technologique qui vise à soutenir les actions suivantes : établir des modèles de gestion environnementale des ennemis des cultures; accélérer le transfert technologique dans les entreprises agricoles par le développement d'outils de sensibilisation et d'outils de promotion. Le projet doit présenter un potentiel important de réduction de l'utilisation des pesticides et de réduction de la contamination de l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

30 000 \$ pour un an et 50 000 \$ pour deux ans. La durée est de un an pour les activités de transfert et de un à deux ans pour les activités de développement.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les 1er février, avril et septembre de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Raymond-Marie Duchêsne
Coordonateur, Stratégie phytosanitaire
Saint-Laurent Vision 2000
200, Chemin Sainte-Foy, 9ème étage
Québec, QC G1R 4X6
Tél : (418) 380-2150
Télé : (418) 380-2163
Site Web: <http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/agroenv/strategie-slv.html>

Programme CanAdapt

Qui parraine le programme ?

Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Quel est le but du programme ?

Les fonds de CanAdapt visent des projets qui encouragent la croissance à long terme, l'autonomie financière, l'emploi et la compétitivité des secteurs agricole et alimentaire de l'Ontario de même que ses collectivités rurales.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but lucratif et sans but lucratif, les entreprises, les sociétés et les particuliers.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme compte six principaux secteurs d'investissement : recherche appliquée et innovation; marketing; sécurité, confiance et qualité en ce qui a trait aux aliments durabilité de l'environnement; développement rural; développement des ressources humaines.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Agriculture Adaptation Council

192, chemin Nicklin

Guelph, ON N1H 7L5

Tél : (519) 822-7554

Télec : (519) 822-6248

Courriel : canadapt@adaptcouncil.org

Site Web: <http://www.adaptcouncil.org/index.html>

Programme canadien pour la conservation de la nature

Qui parraine le programme ?

La Société canadienne pour la conservation de la nature.

Quel est le but du programme ?

Le programme vise à aider les groupes de conservation locaux à acquérir des aires importantes sur le plan écologique.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les projets destinés à protéger les terres du patrimoine naturel, soit par l'achat, les donations, les ententes de conservation ou tout autre moyen permettant de protéger ces terres. La priorité

est accordée aux terres qui ont une importance nationale ou provinciale et aux habitats des espèces vulnérables, menacées ou en voie de disparition.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. L'aide accordée peut être des conseils techniques, du financement ou des conseils en développement des organisations.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Région du Québec

Pierre Renaud
Directeur régional, Québec
Programme canadien pour la conservation de la nature
800, boul. René-Lévesque ouest, bureau 450
Montréal, QC H3B 1X9
Tél : (514) 876-7803
Sans-frais : (877) 876-5444
Télé : (514) 871-1039
Courriel : quebec@conservationdelanature.ca
Site Web: <http://www.conservationdelanature.ca>

Région de la C.-B.

Jan Garnett
Directrice régionale, Colombie-Britannique
Programme canadien pour la conservation de la nature
26 Bastion Square, bureau 202
Victoria, BC V8W 1H9
Tél : (250) 479-3191
Sans-frais : (888) 404-8428
Télé : (250) 479-0546
Courriel : bcoffice@natureconservancy.ca
Site Web: <http://www.conservationdelanature.ca>

Région du Manitoba

Mike Moore
Directeur régional, Manitoba
Programme canadien pour la conservation de la nature
298, rue Garry
Winnipeg, MB R3C 1H3
Tél : (204) 942-6156
Télé : (204) 943-2261
Courriel : manitoba@natureconservancy.ca
Site Web: <http://www.conservationdelanature.ca>

Région de la Saskatchewan

Bob MacFarlane
Directeur régional, Saskatchewan
Programme canadien pour la conservation de la nature
2022, rue Cornwall, salle 104
Régina, SK S4P 2K5
Tél : (306) 787-6987
Télé : (306) 347-2345
Courriel : saskatchewan@natureconservancy.ca
Site Web: <http://www.conservationdelanature.ca>

Région de l'Alberta et du Nord

Larry Simpson
Directeur régional, Alberta et le Nord
Programme canadien pour la conservation de la nature
602, 11^{ème} avenue sud-ouest, bureau 320
Calgary, AB T2R 1J8
Tél : (403) 262-1253
Télé : (403) 515-6987
Sans-frais : (877) 262-1253
Courriel : alberta@natureconservancy.ca
Site Web: <http://www.conservationdelanature.ca>

Région de l'Ontario

John Grant
Directeur régional, Ontario
Programme canadien pour la conservation de la nature
Orchard Park Office Centre, RR #5, 5420 Hwy 6 nord
Guelph, ON N1H 6J2
Tél : (519) 826-0068
Sans-frais : (877) 343-3532
Télé : (519) 826-9206
Courriel : ontario@natureconservancy.ca
Site Web: <http://www.natureconservancy.ca>

Région de l'Atlantique

Linda Stephenson
Directrice régionale, Atlantique
Programme canadien pour la conservation de la nature
924, rue Prospect, bureau 2
Fredericton, NB E3B 2T9
Tél : (506) 450-6010
Télé : (506) 450-6013
Sans-frais : (877) 231-4400
Courriel : atlantic@natureconservancy.ca
Site Web: <http://www.natureconservancy.ca>

Programme d'acquisition de terrains et d'aménagement de l'habitat faunique

Qui parraine le programme ?

Fondation héritage faune (Fédération québécoise de la faune).

Quel est le but du programme ?

La Fondation a pour but d'apporter un soutien financier aux organismes membres et non membres de la Fédération québécoise de la faune dans le cadre de projets d'acquisition, de mise en valeur ou d'aménagement d'habitats fauniques, dans le but de favoriser la chasse et la pêche.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes dûment constitués au Québec dont le mandat principal est l'amélioration de la faune et de son habitat.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation finance des activités qui cadrent avec ses objectifs.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable, jusqu'à un maximum de 5 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation héritage faune
6780, 1ère Avenue, bureau 109
Charlesbourg, QC G1H 2W8
Tél : (418) 622-4006
Télec : (418) 622-6168
Courriel : fede@fgf.qc.ca
Site Web: <http://www.fgf.qc.ca>

Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR)

Qui parraine le programme ?

Fondation de la faune du Québec.

Quel est le but du programme ?

Conserver les peuplements résineux et mélangés qui servent d'abris aux cerfs et à plusieurs autres espèces animales. Aménager ces peuplements par des coupes forestières qui favorisent le maintien ou accélèrent leur croissance. Sensibiliser les propriétaires de boisés privés au potentiel de leurs terres comme habitats fauniques et les aider à mettre en valeur ce potentiel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les propriétaires de boisés privés du Québec situés à l'intérieur d'un des ravages sélectionnés. Les propriétaires doivent faire leur demande par l'entremise des conseillers forestiers accrédités par les agences forestières régionales qui gèrent le Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée.

Quelles sont les activités admissibles ?

La liste des taux et des travaux sylvicoles admissibles au PAAR est révisée annuellement. Afin d'assurer une protection accrue au sol et de la régénération et de fournir une nourriture d'appoint aux cerfs, la majorité des travaux admissibles au PAAR doivent être exécutés en hiver.

Quel est le financement maximum offert ?

Le montant maximum par propriétaire dépend de l'agence.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Révisée annuellement.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation de la faune du Québec
Place Iberville II, 1175, rue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy, QC G1V 4P1
Tél : (418) 644-7926
Sans-frais : (877) 639-0742
Télé : (418) 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Web: <http://www.fondationdelafaune.qc.ca>

Programme d'aide à la recherche et au développement en environnement (PARDE)

Qui parraine le programme ?

Ministère de l'Environnement du Québec.

Quel est le but du programme ?

Le PARDE vise à générer les bases scientifiques pour les programmes d'intervention liés à la qualité de l'environnement et au développement durable selon les priorités établies par le ministère de l'Environnement, et à soutenir financièrement certains projets de recherche et de développement (R & D) technologiques.

Qui peut bénéficier du programme ?

Université et chercheur affilié, cégep, centre de recherche, laboratoire privé, association, municipalité, société conseil ou entreprise du Québec.

Quelles sont les activités admissibles ?

Ce programme sert à financer des projets de R & D orientés vers le progrès environnemental conformément aux priorités du MENV, qui consistent surtout à encourager et à soutenir le développement de connaissances environnementales stratégiques pour le MENV et, dans une moindre mesure, à contribuer à l'innovation technologique. Les priorités pour la R & D en environnement visent les thèmes suivants : la gestion de l'eau; la gestion des matières résiduelles et des sols; la conservation de la biodiversité; les changements climatiques.

Quel est le financement maximum offert ?

L'aide financière gouvernementale maximale versée par le PARDE, sous forme de subvention, est de 200 000 \$ par projet. Cette aide financière s'applique à des dépenses admissibles en R & D. La durée maximale d'un projet est de trois années. Considérant les crédits d'environ 800 000 \$ par année, les appels de propositions sur invitation sont privilégiés.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ministère de l'Environnement du Québec
6ème étage, Édifice Marie-Guyart, 675, boul. René-Lévesque est
Québec, QC G1R 5V7
Tél : (418) 646-9262
Site Web: <http://www.menv.gouv.qc.ca>

Programme d'aide aux projets de formation et de sensibilisation aux habitats et aux moyens de les protéger et de les mettre en valeur

Qui parraine le programme ?

Fondation de la faune du Québec.

Quel est le but du programme ?

Offrir une formation et de l'information sur les moyens techniques de protéger et de mettre en valeur des habitats, et sensibiliser la population du Québec et des groupes-clés aux habitats fauniques et à l'importance de les protéger et de les mettre en valeur.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout organisme public ou privé et toute association ou société, à but lucratif ou non, du Québec.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets de formation qui concernent les moyens à prendre, c'est-à-dire les projets qui diffusent des connaissances techniques sur les moyens utilisés pour protéger, améliorer ou restaurer des habitats et les projets qui font connaître des interventions modèles. Les projets de sensibilisation aux habitats, c'est-à-dire les projets qui font connaître un ou des habitats du Québec, leurs composantes, les problèmes connexes et l'importance de protéger, de restaurer et d'améliorer ces habitats.

Quel est le financement maximum offert ?

Le montant maximum pour un projet est de 50 000 \$. La fondation assume jusqu'à 50 % et 20 % des coûts respectivement pour les projets de formation et les projets de sensibilisation aux habitats.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite est le 10 janvier de chaque année. Il est recommandé de contacter un coordonnateur de la Fondation de la faune avant de soumettre un projet, afin d'en vérifier l'admissibilité.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation de la faune du Québec
Place Iberville II, 1175, rue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy, QC G1V 4P1
Tél : (418) 644-7926
Sans-frais : (877) 639-0742
Télé : (418) 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Web: <http://www.fondationdelafaune.qc.ca>

Programme d'aide relatif aux priorités en environnement (PAPE)

Qui parraine le programme ?

Ministère de l'Environnement du Québec.

Quel est le but du programme ?

Appuyer des projets qui correspondent aux priorités du Ministère, soit la promotion du développement durable, la conservation de la biodiversité, les changements climatiques, la gestion de l'eau et la pollution agricole.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout organisme privé à but non lucratif dont le mandat et les objectifs sont directement liés aux priorités du Ministère. L'organisme doit être légalement constitué depuis au moins deux ans et avoir son siège social au Québec.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets de protection ou de restauration de l'environnement, la réalisation de matériel ou d'activités éducatives en environnement visant à susciter des changements de comportement (niveau et habitudes de consommation) en faveur du développement durable.

Quel est le financement maximum offert ?

L'aide financière gouvernementale versée par le PAPE, sous forme de subvention, ne peut excéder 100 000 \$ par projet. La durée maximale d'un projet est de deux années. Pour les projets d'un an, le montant maximal est de 50 000 \$. Ce montant ne doit pas représenter plus de 90 % du coût total et la contribution du milieu à la réalisation du projet doit être d'au moins 10 % du coût total du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Appelez-nous pour connaître les détails à ce sujet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Louis Messely

Direction de la coordination des programmes d'aide

Ministère de l'environnement du Québec

675, boul. René-Lévesque est, C.P. 37

Québec, QC G1R 5V7

Tél : (418) 521-3824 Poste : 4274

Télé : (418) 646-9262

Courriel : louis.messely@menv.gouv.qc.ca

Site Web: <http://www.menv.gouv.qc.ca>

Programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA)

Qui parraine le programme ?

Fondation de la faune du Québec.

Quel est le but du programme ?

Améliorer la qualité générale et la productivité faunique des habitats aquatiques, notamment le nombre ou la taille des individus de chaque espèce faunique présente; accroître l'utilisation du potentiel faunique; et augmenter la participation des organismes du milieu.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout organisme public ou privé et toute association ou corporation, avec ou sans but lucratif, qui a une existence légale (lettres patentes, charte, etc.) peut soumettre une demande d'aide financière. Les individus ne sont pas admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Nettoyage de cours d'eau; stabilisation des berges; création et restauration de frayères; construction de déflecteurs et aménagement de fossés; construction et restauration de seuils; création d'abris aquatiques et riverains; construction d'échelles à poisson; construction d'obstacles à la migration d'espèces compétitrices.

Quel est le financement maximum offert ?

Maximum de 50 000 \$ par projet ou 50 % du coût total du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites sont le 1er novembre et le 1er mars de chaque année. Il est recommandé de contacter un coordonnateur de la Fondation de la faune avant de soumettre un projet, afin d'en vérifier l'admissibilité.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation de la faune du Québec
Place Iberville II, 1175, rue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy, QC G1V 4P1
Tél : (418) 644-7926
Sans-frais : (877) 639-0742
Télé : (418) 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Web: <http://www.fondationdelafaune.qc.ca>

Programme d'animation communautaire (PAC) Alberta

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada et Santé Canada.

Quel est le but du programme ?

Le Programme d'animation communautaire (PAC) est conçu pour augmenter la capacité des communautés à établir des liens entre la santé et l'environnement et à mener des actions sur ces enjeux. Les candidats devront démontrer comment l'appui du PAC augmentera leurs capacités de mener des actions sur ces questions.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes communautaires à but non lucratif de l'Alberta qui s'occupent d'enjeux prioritaires cernés par la communauté et qui concernent à la fois la santé et l'environnement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici des exemples d'activités pour augmenter les capacités communautaires admissibles à l'appui du PAC : faire appel à un coordonnateur, un animateur, un instructeur ou un spécialiste pour le déroulement des activités proposées; mener une action sur un enjeu d'intérêt qui traite à la fois de santé et d'environnement; développer des partenariats; recruter et former des bénévoles; élaborer ou acquérir le matériel nécessaire; identifier, en dresser la carte et construire les ressources et les atouts de la communauté.

Quel est le financement maximum offert ?

5 000 \$ ou jusqu'à 10 000 \$ si la demande provient de partenaires multiples.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite de réception des demandes peut varier. Veuillez communiquer avec nous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Stephanie Bishop
Programme d'animation communautaire (PAC)
Alberta
815, avenue Jasper
Edmonton, AB T5J 4C3
Tél : (780) 495-7351
Télé : (780) 495-7842
Courriel : stephanie_bishop@hc-sc.gc.ca
Site Web:

Teresa Chilkowich
Environnement Canada
4999, 98ème avenue, Twin Atria no 2, Salle 200
Edmonton, AB T6B 2X3
Tél : (780) 951-8724
Sans-frais : (800) 567-1570
Télé : (780) 495-4367
Courriel : teresa.chilkowich@ec.gc.ca

http://www.hc-sc.gc.ca/hbbp/regions/ab-nwt/program/e_cap_app.html

Programme d'animation communautaire (PAC) Provinces de l'Atlantique

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada et Santé Canada.

Quel est le but du programme ?

Le PAC vise à renforcer et à soutenir les groupes communautaires du Canada atlantique afin qu'ils puissent cerner et comprendre les problèmes qui présentent un rapport entre la santé humaine et l'environnement, et qu'ils puissent ainsi prendre les mesures nécessaires pour s'attaquer à ces problèmes.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes communautaires sans but lucratif des provinces de l'Atlantique qui s'occupent de questions touchant à la fois la santé et l'environnement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici les services assurés par le PAC :

- Organisation d'ateliers : le PAC organise tous les deux ans une série d'ateliers gratuits à l'intention des groupes communautaires des provinces de l'Atlantique.
- Information gratuite : empruntez de la documentation à notre centre d'information ou demandez des exemplaires gratuits de publications portant sur une gamme de sujets, de la qualité de l'eau jusqu'au développement durable, en passant par la planification stratégique.
- Ressources documentaires : les groupes peuvent faire une demande de ressources documentaires, d'une valeur maximum de 300 \$ (livres, vidéos, revues), portant sur des questions de santé et d'environnement.
- Soutien direct sous forme de formation et de facilitation :
 - Formation – formation sur des sujets tels que le développement durable, la qualité de l'eau et de l'air, les changements climatiques et les questions de développement organisationnel comme la collecte de fonds, le marketing et la résolution de conflit;
 - Facilitation – les services d'un facilitateur professionnel pour vous aider à animer un atelier ou pour aider votre groupe à se livrer à un exercice de planification stratégique.

Quel est le financement maximum offert ?

Afin d'assurer une répartition des ressources du PAC auprès du plus grand nombre de requérants possible, la valeur maximale d'une contribution sera d'environ 2 000 \$ par demande.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Une équipe de direction se réunit une fois par mois pour étudier les demandes qui sont acceptées jusqu'au 15 de chaque mois. Les demandes sont étudiées au cours des deux semaines qui suivent.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Programme d'animation communautaire (PAC) Atlantique
16ème étage, Queen Square,
45 promenade Alderney
Dartmouth, NS B2Y 2N6
Tél : (902) 426-6806
Sans-frais : (800) 663-5755
Télec : (902) 426-2062
Courriel : rochelle.owenl@ec.gc.ca

Programme d'animation communautaire (PAC) Québec

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada et Santé Canada.

Quel est le but du programme ?

Le Programme d'animation communautaire a pour but d'accroître la capacité des groupes communautaires à établir des liens entre la santé des citoyens et leur environnement et à prendre des mesures pour remédier aux problèmes.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes sans but lucratif et les organismes non gouvernementaux du Québec qui s'intéressent aux questions de santé et d'environnement.

Quelles sont les activités admissibles ?

La mise en oeuvre d'activités reliées à la santé et à l'environnement. Les trois démarches suivantes recevront une attention particulière : Facilitation – groupe de discussion; évaluation des besoins et/ou des ressources dans la communauté; identification des priorités en fonction des ressources disponibles; développement d'un plan stratégique. Formation – liens santé/environnement; techniques d'animation; méthodes d'évaluation; mobilisation de partenaires issus de divers secteurs. Information – production d'outils d'information (rapports, bilans, guides, répertoires, etc.) sur les liens santé/environnement; soutien financier ponctuel pour l'embauche de personnes ressources issues de domaines connexes à la santé et à l'environnement, notamment, dans le développement durable; obtention de conseils sur les moyens d'appuyer le travail de votre groupe, tels que l'évaluation et développement de partenariat.

Quel est le financement maximum offert ?

Afin de favoriser un plus grand nombre de communautés mais ne disposant que d'un budget limité, la contribution maximale attribuée peut atteindre 20 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite fixe. On vous fera part de la décision dès que possible, mais il est bon de prévoir une période d'attente de six semaines. Une réponse au début du printemps est toujours prévue. Visitez le site Internet du programme d'animation communautaire www.qc.ec.gc.ca/pac.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Programme d'animation communautaire (PAC) Québec
200, boul. René-Lévesque ouest
Montréal, QC H2Z 1X4
Tél : (514) 496-8652
Télé : (514) 283-3309
Courriel : pac_qc@hc-sc.gc.ca
Site Web: <http://www.pc.ec.gc.ca/pac>

Programme d'animation communautaire (PAC) Saskatchewan

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada, Santé Canada et la Gestion de l'environnement et des ressources de la Saskatchewan (GERS).

Quel est le but du programme ?

L'objectif du PAC est de conduire les collectivités vers un processus de planification de communauté viable.

Qui peut bénéficier du programme ?

Toute collectivité de la Saskatchewan peut soumettre une demande. Une " collectivité " peut consister d'une seule municipalité ou d'un conseil local, d'un groupe de municipalités ou de conseils locaux ou un amalgame de ceux-ci, un organisme local de citoyens seul ou de concert avec une ou des municipalités de la région et / ou des conseils locaux ou autres entités semblables.

Quelles sont les activités admissibles ?

Des fonds sont disponibles pour aider les collectivités à préparer un plan de communauté viable.

Quel est le financement maximum offert ?

Maximum de 15 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 15 décembre, le 31 mars et le 15 septembre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Riaz Ahmed
Gestion de l'environnement et des ressources
de la Saskatchewan
3211, rue Albert
Régina, SK S4S 5W6
Tél : (306) 787-1521

Rick Slasor
Environnement Canada
123, rue Main, bureau 150
Winnipeg, MB R3C 4W2
Tél : (204) 983-7048
Courriel : rick.slasor@ec.gc.ca

Programme d'animation communautaire (PAC) Territoires du Nord-Ouest

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada, Santé Canada et l'Association des loisirs et des parcs des TNO.

Quel est le but du programme ?

Le Programme d'animation communautaire (PAC) est conçu pour augmenter la capacité des communautés à établir des liens entre la santé et l'environnement et à mener des actions sur ces enjeux. Les candidats devront démontrer comment l'appui du PAC augmentera leurs capacités de mener des actions sur ces questions.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes communautaires à but non lucratif des Territoires du Nord-Ouest qui s'occupent d'enjeux prioritaires cernés par la communauté et qui concernent à la fois la santé et l'environnement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici des exemples d'activités pour augmenter les capacités communautaires admissibles à l'appui du PAC :

- embaucher un coordonnateur, un animateur, un instructeur ou un spécialiste pour le déroulement des activités proposées;
- mener une action sur un enjeu d'intérêt qui traite à la fois de santé et d'environnement;
- développer des partenariats; recruter et former des bénévoles; élaborer ou acquérir le matériel nécessaire;
- déterminer, en dresser la carte et construire les ressources et les atouts de la communauté.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les expressions d'intérêt doivent nous parvenir par télécopieur ou courrier. Veuillez prendre note que les dates limites changent d'année en année; prière de nous appeler pour plus de renseignements.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Shereen Farag
Programme d'animation communautaire (PAC)
Région des Territoires du Nord-Ouest
60, rue Queen, suite 1400
Ottawa, ON K1A 0K9
Tél : (613) 946-2092
Télé : (613) 954-9935
Courriel : shereen_farag@hc-sc.gc.ca
Site Web:
http://www.hc-sc.gc.ca/hbbp/regions/ab-nwt/program/e_cap_app.html

Teresa Chilkowich
Environnement Canada
4999, 98ème avenue,
Twin Atria no 2, Salle 200
Edmonton, AB T6B 2X3
Tél : (780) 951-8724
Sans-frais : (800) 567-1570
Télé : (780) 495-4367
Courriel : teresa.chilkowich@ec.gc.ca

Gary Schauerte
Territoires du Nord-Ouest
Association des loisirs et des parcs des T.-N.-O.
No 400, 5201 - 50ème avenue
Yellowknife, NT X1A 3S9
Tél : (867) 920-6192
Télé : (867) 920-6467

Programme d'expérience de travail pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières Nations

Qui parraine le programme ?

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

Quel est le but du programme ?

Le programme finance des propositions soumises par les gouvernements et organismes des Premières Nations et des Inuits pour procurer une expérience de travail encadré aux jeunes décrocheurs scolaires sans emploi, et ce dans les services communautaires, les entreprises communautaires, ou toute autre expérience de travail qui améliorera leur employabilité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes et gouvernements des Premières Nations et des Inuits.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le Programme d'expérience de travail pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières nations vise à :

- offrir aux jeunes chômeurs un emploi dans un milieu positif, qui leur assurera une précieuse expérience pour leur employabilité à l'avenir;
- offrir à chaque jeune participant sans emploi une occasion de se perfectionner;
- offrir aux jeunes un autre moyen de contribuer à leur collectivité; et
- servir d'outil qui aide les collectivités à progresser vers leurs objectifs en matière de développement communautaire et économique, et de possibilités d'emplois.

Quel est le financement maximum offert ?

Ce programme a un budget annuel de 6,5 M\$ en 1999-2000 et 2000-2001.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Prière de communiquer avec votre coordonnateur régional pour les dates limites de présentation des demandes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Affaires indiennes et du Nord Canada

10, rue Wellington, Tour Nord

Hull, QC K1A 0H4

Tél : (819) 997-8404

Télééc : (819) 953-3017

Site Web: http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/ys/youth_e.html

Programme d'information sur le développement (PID)

Qui parraine le programme ?

L'agence canadienne de développement international (ACDI).

Quel est le but du programme ?

Le Programme d'information sur le développement international (PID) a été établi dans le but de sensibiliser le public aux questions entourant le développement international, ainsi qu'à l'importance du rôle des Canadiens dans les pays en voie de développement et les pays en transition.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le programme contribue au financement d'activités de communication innovatrices réalisées par des journalistes, des cinéastes, des universités, des organisations non gouvernementales et d'autres organismes dont les projets visent à informer les Canadiens de la contribution inestimable qu'ils apportent dans les pays en voie de développement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les émissions de télévision et de radio; les articles de fond dans les magazines ou les journaux, les expositions; les activités d'échange à l'intention des journalistes; et autres activités de communication. Tous les projets doivent : aborder l'un des enjeux prioritaires du développement international tels que décrits par les Lignes directrices pour la présentation de propositions; mettre un accent particulier sur le rôle du Canada dans les pays en développement et les pays en transition; s'adresser à des auditoires canadiens.

Quel est le financement maximum offert ?

250 000 \$ par projet, mais la plupart des activités feront l'objet d'un financement inférieur à cette somme.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le programme lance une demande de propositions au moins une fois par année. Se renseigner auprès du PID pour en connaître les dates exactes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Programme d'information sur le développement (PID)
Agence canadienne de développement
international (ACDI)
200, promenade du Portage
Hull, QC K1A 0G4
Tél : (819) 997-1663
Sans-frais : (800) 230-6349
Télé : (819) 953-4933
Courriel : pid_dip@acdi-cida.gc.ca
Site Web: <http://www.acdi-cida.gc.ca/dip>

Programme d'investissement communautaire – Chevron Canada Resources

Qui parraine le programme ?

Chevron Canada Resources.

Quel est le but du programme ?

Le Programme d'investissement communautaire de Chevron montre bien le sens de responsabilité sociale de l'entreprise qui accorde des fonds dans des secteurs d'investissement essentiels et non essentiels. L'environnement est la plus grande priorité chez Chevron et il représente un secteur d'investissement essentiel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes sans but lucratif dont les activités se déroulent dans des régions où Chevron dispose d'une présence importante.

Quelles sont les activités admissibles ?

Dans le secteur d'investissement essentiel de l'environnement, les activités financées englobent les programmes éducatifs qui mettent l'accent sur la conservation et sur la protection de l'habitat et de la faune.

Quel est le financement maximum offert ?

Les fonds accordés dépendent de chaque projet soumis.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes devraient être présentées en août pour qu'elles soient étudiées en vue du prochain exercice financier.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Communications et Affaires extérieures
Chevron Canada Resources
500, 5ème avenue sud-ouest
Calgary, AB T2P 0L7
Tél : (403) 234-5000
Télec : (403) 234-5746

Programme d'investissement stratégique

Qui parraine le programme ?

Fisheries Renewal BC.

Quel est le but du programme ?

Le Programme d'investissement stratégique investit dans des domaines d'importance pour le secteur des fruits de mer et des pêches dans son ensemble, afin que l'industrie soit mieux en mesure de profiter des nouveaux débouchés. Que ce soit par le développement de nouveaux marchés, le partage d'information technique, ou l'investissement dans des domaines liés aux priorités provinciales, ce programme permettra de jeter les bases d'une industrie revitalisée en collaboration avec les participants actuels. En adoptant une approche stratégique, Fisheries Renewal BC peut concentrer l'attention sur les questions d'organisation dans l'industrie.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les projets d'investissement stratégique seront réalisés par Fisheries Renewal BC par l'entremise de partenaires à l'échelle locale, régionale et provinciale. Les auteurs de projets retenus auront démontré qu'ils ont les capacités nécessaires pour réaliser les activités de ce programme dans le cadre de projets qui seront dans l'intérêt de la ressource, des localités et des gens qui dépendent de la ressource halieutique.

Quelles sont les activités admissibles ?

Ce programme apportera un soutien à un large éventail d'activités stratégiques, novatrices et originales qui contribuent aux secteurs d'investissement clés de la société et qui viennent appuyer les objectifs de Fisheries Renewal BC. Entre autres, les activités suivantes seront prise en compte :

- marketing et analyse de marché;
- recherche et développement;
- mise en valeur des crustacés;
- mise en valeur des pêches dans tous les secteurs;
- transfert de technologie;
- technologies vertes d'aquaculture des poissons à nageoires;
- projets environnementaux comme la pêche sélective et la certification en gérance;
- développement économique des pêcheries régionales; et
- développement des capacités au sein de l'industrie.

Quel est le financement maximum offert ?

Les auteurs de projets doivent fournir 25 % des coûts totaux du projet, en argent ou en nature. Il n'y a pas de montant maximum imposé aux demandes; chaque projet sera étudié en fonction de son mérite. Les fonds de sources provinciales et fédérales sont admissibles à titre de contributions de co-financement.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y en a pas. Adressez-vous au personnel pour connaître le calendrier.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fisheries Renewal BC
303 - 960 Quayside Drive
New Westminster, BC V3M 6G2
Tél : (604) 660-0939
Sans-frais : (888) 467-3639
Site Web: <http://www.fishrenewal.gov.bc.ca>

Programme d'animation communautaire (PAC) Colombie-Britannique et Yukon

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada et Santé Canada.

Quel est le but du programme ?

Le Programme d'animation communautaire a pour but d'accroître la capacité des groupes de la Colombie-Britannique et du Yukon à comprendre les relations entre les problèmes en matière de santé et d'environnement et à agir pour les résoudre. Le PAC offre un soutien à des initiatives de courte durée (moins d'un an) qui aide votre groupe ou votre collectivité à se pencher sur des questions qui portent à la fois sur la santé et l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Vous êtes invité à faire une demande si vous êtes un groupe sans but lucratif et non gouvernemental de la Colombie-Britannique et du Yukon travaillant sur des questions de santé et d'environnement. Une considération spéciale sera accordée aux projets réalisés dans le bassin de Georgia et portant sur les priorités environnementales et en matière de santé.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le PAC offre un soutien aux initiatives de courte durée (moins d'un an) qui permettent à votre groupe ou à votre collectivité d'aborder des problèmes en matière de santé et d'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

La contribution maximale est de \$ 10 000.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Programme d'animation communautaire (PAC)

Pacific et Yukon

1200, 73^{ème} avenue ouest, pièce 700

Vancouver, BC V6P 6H9

Tél : (604) 664-9093

Sans-frais : (800) 667-7779

Télec : (604) 261-4111

Courriel : Tonya.Wilts@ec.gc.ca

Site Web: http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/regions/ab-nwt/programs/e_cap_appx.html

Programme de conservation communautaire

Qui parraine le programme ?

Conservation de la nature - Québec.

Quel est le but du programme ?

Aider les groupes de conservation locaux à acquérir des terres du patrimoine naturel (notamment l'achat).

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les projets destinés à faire l'acquisition de terres du patrimoine faunique. Les terres à acquérir prioritairement sont les terres ayant une importance nationale ou provinciale et l'habitat des espèces vulnérables, menacées ou en voie de disparition.

Quel est le financement maximum offert ?

Se limite à l'acquisition des terres, aux conseils techniques et à l'aide organisationnelle.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucune date limite. Des demandes peuvent être présentées en tout temps.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Joel Bonin
Directeur de la Conservation
Conservation de la nature - Québec
800, boul. René Lévesque Ouest, bureau 450
Montréal, QC H3B 1X9
Tél : (514) 876-1606
Télec : (514) 871-1039

Programme de conservation des ressources agricoles et environnementales

Qui parraine le programme ?

Le ministère de l'Agriculture et de la Foresterie et celui des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quel est le but du programme ?

Le programme de Conservation des ressources agricoles et environnementales (CRAE) est un programme de trois ans (1999-2002) conçu pour aider les producteurs à rendre leurs opérations agricoles plus productives et viables tout en arrivant à se conformer aux nouvelles ou présentes lois de protection de l'environnement. Le programme fournira une aide technique et financière à une grande gamme de projets de conservation sur la ferme.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tous les propriétaires de terres agricoles de l'Î.-P.-É. peuvent soumettre une demande.

Quelles sont les activités admissibles ?

Entreposage des fumiers; conservation des sols; clôtures et irrigation; haies; entreposage des pesticides et des carburants; compostage du bétail mort; gestion des déchets de laiterie.

Quel est le financement maximum offert ?

L'aide maximale qui peut être accordée à chacun des demandeurs admissibles au cours de chaque exercice financier est de 30 000 \$. Nous ne prendrons aucun projet pluriannuel en considération. Par contre, les demandeurs pourront être admissibles à des fonds additionnels au cours des années subséquentes du programme.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Nous acceptons à l'heure actuelle les projets pour 2001. Le programme prend fin le 31 mars 2002.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Administrateur du programme CRAE
Ministère de l'Agriculture et de la
Foresterie de l'Île-du-Prince-Édouard
Farm Centre, Salle 111, C.P. 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
Tél : (902) 894-0340
Sans-frais : (866) 734-3276
Télec : (902) 894-0308

Programme de développement et de diversification Fisheries Renewal BC

Qui parraine le programme ?

Fisheries Renewal BC.

Quel est le but du programme ?

Le Programme de développement et de diversification vise à encourager les nouvelles idées qui mèneront à des entreprises et des emplois durables, à plus de travail à l'année dans le domaine des pêches, et à des communautés de pêcheurs plus solides. Idéalement, les projets retenus en vertu de ce programme contribueront au développement de nouvelles pêcheries, feront augmenter la valeur des pêcheries actuelles, ou feront augmenter le travail et la valeur rattachés aux fruits de mer en Colombie-Britannique.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le principal requérant devrait avoir de longs antécédents pertinents dans le milieu des pêches en Colombie-Britannique. Les organismes gouvernementaux, les établissements de recherche, les entreprises étrangères et les consultants ne peuvent pas jouer le rôle de principal requérant. Les co-requérants peuvent comprendre : des entreprises, des associations ou des groupes du secteur des fruits de mers (y compris des pêcheurs, des transformateurs, des groupes syndicaux, des aquiculteurs, des distributeurs et d'autres encore); des entreprises, des associations ou des groupes du secteur de la pêche sportive; des Premières Nations; des organisations de tourisme et de marketing; des collectivités et d'autres gouvernements locaux; des établissements scientifiques et de recherche, et d'autres parties intéressées.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le Programme de développement et de diversification est conçu pour assurer le financement à coûts partagés de toute une gamme d'activités, y compris celles qui suivent, sans toutefois se limiter à cette liste :

- le développement et la diversification des produits et services à valeur ajoutée;
- le développement de pêcheries nouvelles et sous-utilisées;
- l'amélioration des technologies ou techniques de pêche sélective;
- une plus grande réduction des déchets de fruits de mer et l'utilisation accrue des sous-produits;
- l'accroissement des initiatives liées à la qualité des fruits de mer et à la salubrité des aliments;
- la conception de procédés de transformation des aliments qui soient meilleurs et plus sensibles sur le plan écologique;
- les projets qui favorisent la création de systèmes de pisciculture avec apport minimum d'eau de l'extérieur et d'autres techniques vertes;
- le développement et le transfert de nouvelles technologies;
- l'étude de débouchés pour les pêches régionales et locales; et
- d'autres possibilités qui favoriseront l'expansion économique d'un secteur de l'industrie des pêches.

Quel est le financement maximum offert ?

L'aide est offerte sous forme de subventions conditionnelles (soit de 25 % et 75 % du coût total réel admissible du projet ou 150 000 \$, le montant le moins élevé étant retenu). Un financement plus important

sera accordé aux projets qui reposeront clairement sur des partenariats très solides et qui apporteront le plus d'avantages possible aux secteurs visés.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites sont les 30 avril, 3 septembre et 26 novembre 2001.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fisheries Renewal BC
303 - 960 Quayside Drive
New Westminster, BC V3M 6G2
Tél : (604) 660-0939, Sans-frais :(888) 467-3639

Site Web: <http://www.fishrenewal.gov.bc.ca>

Programme de dons de charité Good Neighbour

Qui parraine le programme ?

Nova Scotia Power, une compagnie Emera.

Quel est le but du programme ?

De concert avec nos employés, nous sensibilisons les familles et les collectivités à la sécurité, nous aidons les jeunes, nous édifions de meilleures collectivités et nous améliorons notre environnement. Nous mettons l'accent sur des programmes qui viennent appuyer notre philosophie et qui cadrent avec nos secteurs d'activité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout organisme privé, sans but lucratif et établi en Nouvelle-Écosse.

Quelles sont les activités admissibles ?

Nous étudierons avec plaisir les demandes de financement provenant d'organismes communautaires sans but lucratif. Les décisions de financement reposent sur la concordance avec les objectifs de la compagnie et sur des considérations budgétaires.

En règle générale, le programme n'appuiera pas les particuliers, les organisations ou campagnes nationales, les sports de détente, les partis politiques, les groupes religieux, les frais liés à la collecte de fonds, les groupes perçus comme soutenant la discrimination, les sociétés professionnelles, les programmes ou les groupes dont les buts sont contraires aux intérêts commerciaux de Nova Scotia Power. Nous ne répondons pas non plus aux lettres types ni aux collectes de fonds par envoi postal en nombre.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont revues mensuellement. Toutes les demandes devraient nous parvenir par la poste, par courrier électronique ou par télécopieur à l'adresse ci-dessous. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de discuter de possibilités de dons par téléphone.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Nova Scotia Power Inc.
Communications et Marketing
C.P. 910
Halifax, NS B3J 2W5
Tél : (902) 428-6221
Télé : (902) 428-6110
Courriel : publicaffairs@nspower.ca

Programme de financement de la Fédération canadienne de la faune

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne de la faune (FCF).

Quel est le but du programme ?

Fournir des fonds afin de promouvoir l'habitat faunique et l'utilisation prudente des ressources fauniques au Canada. La Fédération accorde des prêts remboursables, ainsi que le financement partiel de projets.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif et les particuliers. Les organismes gouvernementaux et les sociétés d'État peuvent également présenter une demande, mais ils n'auront pas la priorité.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les études scientifiques ou autres projets de recherche portant sur l'habitat faunique; les activités de conservation comme la réinsertion d'espèces menacées de disparition; et les programmes d'initiation au respect de la nature.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. En moyenne, quelques milliers de dollars.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Pour obtenir des précisions, communiquez avec la Fédération canadienne de la faune.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Jan Delman
Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Kanata, ON K2M 2W1
Tél : (613) 599-9594
Sans-frais : (800) 563-9453
Télec : (613) 599-4428
Courriel : jand@cwf-fcf.org
Site Web: <http://www.cwf-fcf.org>

Programme de financement statutaire des groupes nationaux (PFS)

Qui parraine le programme ?

Ministère de l'Environnement du Québec.

Quel est le but du programme ?

Le Programme vise à assurer une certaine stabilité financière aux groupes qui contribuent à la cause environnementale ou au développement durable au Québec, d'une façon autre que le financement de projets spécifiques.

Qui peut bénéficier du programme ?

Être un organisme à but non-lucratif (OBNL) légalement constitué, incorporé conformément à la troisième partie de la Loi sur les compagnies ou à une autre loi régissant les OBNL. Être un organisme dont le mandat premier et prioritaire, inscrit dans la charte de l'organisme, porte sur l'action environnementale ou le développement durable; avoir au moins 25 membres individuels cotisants ou trois organismes affiliés et ce, dans au moins huit des régions administratives du Québec à la date de la fin de la dernière année financière de l'organisme. L'organisme doit avoir son siège social au Québec.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les dépenses admissibles sont les dépenses habituelles de fonctionnement d'un organisme environnemental : les salaires, les avantages sociaux, les honoraires et les contrats; la location de locaux ou d'équipement; les frais de déplacement et de séjour; les frais de matériel et de fourniture; les frais d'administration; l'achat d'ordinateurs ou de tout autre équipement informatique; l'utilisation d'un site sur Internet; la publication d'une revue, d'un bulletin ainsi que les activités régulières de communication de l'organisme; et certains autres frais récurrents liés au fonctionnement de l'organisme et mentionnés dans le protocole d'entente.

Quel est le financement maximum offert ?

L'aide financière statutaire disponible sera partagée parmi les groupes d'envergure nationale reconnus. L'aide financière statutaire (en subvention directe ou en service) à un organisme reconnu provenant de toute source gouvernementale ne devra pas dépasser 90 000 \$ annuellement. En aucun cas, l'aide financière statutaire accordée par le ministère de l'Environnement ne devra excéder 60 000 \$ annuellement. Cette aide financière est accordée pour une durée de deux ans.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Pour l'année financière 2000-2001, la date limite pour la réception des demandes et des documents a été fixée au 26 janvier 2001.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Gleason Thibault
Ministère de l'Environnement
Direction de la coordination des programmes d'aide
C.P. 37, 675, boul. René-Lévesque est
Québec, QC G1R 5V7
Tél : (418) 521-3824 Poste : 4815
Télé : (418) 646-9262
Courriel : gleason.thibault@menv.gouv.qc.ca
Site Web: <http://menv.gouv.qc.ca/programmes/pfs/index.htm>

Programme de l'habitat urbain du saumon

Qui parraine le programme ?

Fisheries Renewal BC; BC Fisheries et le ministère de la protection de l'eau, terre et air.

Quel est le but du programme ?

Le principal objectif du programme de l'habitat urbain du saumon (PHUS) est de protéger et de restaurer l'habitat des salmonidés dans les régions urbaines de cette partie du bassin Georgia qui se trouve en Colombie-Britannique. Les projets d'intendance communautaire incitent à l'engagement communautaire dans la protection, l'amélioration et la restauration de bassins versants en zones urbaines. De plus, les groupes d'intendance communautaire peuvent fournir un apport à l'étape de la planification du développement urbain, agricole et industriel afin de prévenir les dommages à l'environnement, de protéger les habitats de salmonidés, d'éduquer le public et d'inciter les actions favorables de la part des gouvernements locaux.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout groupe à but non lucratif constitué de citoyens intéressés, y compris les groupes communautaires, les écoles et les établissements d'enseignement, les Premières Nations et autres.

Quelles sont les activités admissibles ?

Évaluation et cartographie des habitats de salmonidés; sensibilisation du public; projets éducatifs; planification communautaire de bassins versants; restauration de cours d'eau urbains fréquentés par des salmonidés; projets de surveillance et d'évaluation.

Quel est le financement maximum offert ?

Les fonds correspondront à un maximum de 80 % des coûts de l'année jusqu'à concurrence de 30 000 \$. Les groupes communautaires doivent fournir au minimum 20 % des coûts de chacune des années. (On peut inclure dans ces 20 % les travaux bénévoles, les dons et les contributions en nature.)

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Toutes les propositions de projets doivent parvenir avant la fin janvier pour examen en vue d'un financement au cours de l'exercice financier suivant.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Andy Witt
Ministère des pêches de la Colombie-Britannique
B.P. 9058, Stn. Prov. Govt.
Victoria, BC
Tél : (250) 387-9586
Télé : (250) 387-9750
Site Web: <http://www.bcfisheries.gov.bc.ca>

Tracy Michalski
Ministère de l'Environnement de la C.-B., Île de
Vancouver
Victoria, BC
Tél : (250) 751-3100
Télé : (250) 751-3103
Site Web: <http://www.bcfisheries.gov.bc.ca>

Rob Knight
Basses terres du Fraser
Ministère de l'Environnement de la C.-B.
Vancouver, BC
Tél : (604) 582-5200
Sans-frais : (604) 930-7119
Site Web: <http://www.bcfisheries.gov.bc.ca>

Krista Payette
Basses terres du Fraser
Ministère de l'Environnement de la C.-B.
Vancouver, BC
Tél : (604) 582-5200
Télé : (604) 930-7119
Site Web: <http://www.bcfisheries.gov.bc.ca>

Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II)

Qui parraine le programme ?

Ministère des Ressources naturelles du Québec.

Quel est le but du programme ?

Favoriser le développement régional et la création d'emplois en encourageant le partenariat entre le gouvernement, les instances régionales et les industriels forestiers. Faciliter la participation des collectivités à la prise de décisions en matière de gestion et de mise en valeur des ressources de leur territoire.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les intervenants du milieu, en partenariat avec le monde municipal.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités à caractère faunique, récréatif, sylvicole, éducatif ou environnemental.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable, peut atteindre 90 % de la valeur des projets.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucune. Il serait cependant souhaitable de vérifier auprès des instances régionales de Forêt Québec pour connaître quand et à qui présenter les demandes de financement.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Forêts Québec

Site Web: <http://www.mrn.gouv.qc.ca>

Programme de mise en valeur intégrée

Qui parraine le programme ?

Hydro-Québec.

Quel est le but du programme ?

Ce programme n'est offert qu'aux collectivités qui accueillent de nouvelles installations d'Hydro-Québec (centrales électriques, lignes ou postes secondaires) sur leur territoire. Ce programme donne aux organismes admissibles accès à un budget d'amélioration intégrée pour tout projet sujet à un examen environnemental selon la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. On cherche à favoriser l'harmonisation du développement avec la protection et l'amélioration de l'environnement; à permettre à des organismes de concevoir et d'élaborer des projets environnementaux, appelés initiatives, afin de protéger ou d'améliorer leur propre environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes qui représentent une communauté et administrent un territoire : les municipalités, les municipalité régionales de comté (MRC) et les communautés autochtones. Ce programme est strictement lié aux nouveaux projets d'Hydro-Québec sur le territoire de la province de Québec.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets environnementaux relatifs aux ressources naturelles, au patrimoine ou à l'éducation du public.

Quel est le financement maximum offert ?

Un crédit de 1 % de la valeur des activités menées par Hydro-Québec pour des projets de ligne ou de poste secondaire et un crédit de 2 % pour les projets de centrale électrique.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Guy Moisan

Fondation Hydro-Québec pour l'Environnement

75, boul. René-Lévesque ouest, 2ème étage

Montréal, QC H2Z 1A4

Tél : (514) 289-5384

Télé : (514) 289-2079

Courriel : fondation_environnement@hydro.qc.ca

Site Web: http://www.hydroquebec.com/fondation_environnement

Programme de naturalisation des cours d'écoles - Boîte à outils

Qui parraine le programme ?

Evergreen.

Quel est le but du programme ?

Evergreen offre un large éventail de ressources aux initiatives de naturalisation des cours d'écoles. Le Programme de naturalisation des cours d'écoles vise à aider les écoles à transformer les aires asphaltées et les espaces verts en secteurs éducatifs par la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs sauvages et la création de prés, d'étangs et de terres humides.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les écoles élémentaires de l'ensemble du Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les initiatives de naturalisation des cours d'écoles.

Quel est le financement maximum offert ?

Cinq écoles recevront le Prix d'excellence en naturalisation des cours d'écoles, chaque prix pouvant aller jusqu'à 5 000 \$. Quant à elles, les subventions à la naturalisation des cours d'écoles fourniront jusqu'à 1 000 \$ à des écoles choisies en fonction de l'évaluation de leur demande.

Seuls sont offerts le matériel et les services suivants : des ateliers et des conférences; un guide sur la naturalisation des cours d'écoles; un bulletin; des vidéos et un site Web. Toutes ces ressources visent à aider les écoles à élaborer et à mettre en oeuvre leur programme de naturalisation.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite est en janvier 2002. Appelez la Fondation pour les dates exactes ou visitez le site web au <http://www.evergreen.ca>.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Evergreen
355, rue Adelaide ouest, 5ème étage
Toronto, ON M5V 1S2
Tél : (416) 596-1495
Télé : (416) 596-1443
Courriel : info@evergreen.ca
Site Web: <http://www.evergreen.ca>

Programme de naturalisation des cours d'écoles

Qui parraine le programme ?

Evergreen.

Quel est le but du programme ?

Le programme de naturalisation des cours d'écoles vise à aider les écoles à transformer une partie de leur terrain asphalté et de leurs espaces verts en une ressource éducative en y plantant des essences indigènes d'arbres, d'arbustes et de fleurs sauvages, et en créant des prés, des étangs et des terres humides.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les écoles partout au Canada. Veuillez nous téléphoner ou visiter le site Web pour obtenir des détails.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets de restauration de l'état naturel des cours d'écoles.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme Toyota Evergreen de naturalisation des cours d'écoles de 2001 accorde des subventions pouvant aller jusqu'à 500 \$ aux écoles partout au Canada. Les fonds doivent servir à acheter des espèces

indigènes d'arbres, d'arbustes et de fleurs sauvages. Les critères d'admissibilité sont les suivants : démontrer la participation des élèves à la planification, à l'élaboration et à la réalisation du programme; démontrer la participation de la collectivité au programme; utiliser des arbres, arbustes et fleurs sauvages indigènes dans le processus de restauration de l'état naturel; et intégrer l'activité dans le programme d'études de l'école.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Consulter le site Web pour les dates limites. Pour obtenir un formulaire de demande, s'adresser à Evergreen à l'adresse ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Evergreen
355, rue Adelaide ouest, 5ème étage
Toronto, ON M5V 1S2
Tél : (416) 596-1495
Télé : (416) 596-1443
Courriel : info@evergreen.ca
Site Web: <http://www.evergreen.ca>

Evergreen
404-134, rue Abbott
Vancouver, BC V6B 2K4
Tél : (604) 689-0766
Sans-frais : (888) 426-3138
Courriel : infobc@evergreen.ca
Site Web: <http://www.evergreen.ca>

Programme de partenariats de recherche sur les forêts

Qui parraine le programme ?

Le Service canadien des forêts (SCF), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Quel est le but du programme ?

Les grands objectifs du programme sont de promouvoir le développement viable des forêts, de l'industrie forestière et des communautés qui dépendent de la forêt. On désire que la recherche aide à l'intégration de valeurs environnementales, sociales et économiques tout en permettant aux intéressés de mieux comprendre la complexité de l'écosystème et l'importance de cette précieuse ressource naturelle.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les chercheurs universitaires admissibles peuvent présenter une demande. Les trois partenaires financeront la recherche universitaire qui comprend la coopération avec des entreprises établies au Canada, l'industrie forestière, les organismes provinciaux et territoriaux, les organismes forestiers ou autres associations du secteur privé, les organismes autochtones, les organismes non gouvernementaux et les groupes environnementaux.

Quelles sont les activités admissibles ?

SCF, CRSNG et CRSH fourniront ensemble des fonds pour des recherches universitaires relatives à la foresterie qui comportent la coopération avec des usagers des résultats qui soient canadiens et non universitaire, à la fois des secteurs public et privé.

Quel est le financement maximum offert ?

Les projets sont financés selon la formule du financement en contrepartie; SCF / CRSNG / CRSH pourront fournir un maximum de deux dollars pour chaque dollar investi par le ou les organismes de soutien. Le programme n'égalera pas nécessairement la contribution des partenaires; pour que la participation externe totale soit admissible au financement en contrepartie, au moins 50 % des fonds doivent provenir d'organismes à but lucratif établis au Canada.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Robert Therrien
Agent de programme Programme de partenariats
de recherche SCF / CRSNG / CRSH
350, rue Albert
Ottawa, ON K1A 1H5
Tél : (613) 996-5924
Télé : (613) 992-5337
Courriel : robert.therrien@nserc.ca
Site Web: <http://www.nserc.ca>

Programme de restauration faunique et piscicole Région côtière et de la rivière Bridge

Qui parraine le programme ?

BC Hydro.

Quel est le but du programme ?

Le Programme de restauration faunique et piscicole de la région côtière et de la rivière Bridge finance des projets destinés à rétablir les habitats et les populations fauniques et piscicoles dans les bassins versants qui subissent les effets de la construction d'installations de production hydroélectrique dans la région Côtière/Rivière Bridge de BC Hydro. Ces 14 bassins versants sont situés dans les régions de la vallée du Fraser, de l'île de Vancouver, de la rivière Bridge et de Shuswap et le long de la côte.

Qui peut bénéficier du programme ?

- Les particuliers;
- les groupes communautaires;
- les gouvernements municipaux, provinciaux ou fédéral;
- les entreprises;
- les Premières Nations;
- les établissements d'enseignement; et
- les entreprises-conseil.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets admissibles seront déterminés par des Plans stratégiques et doivent :

- s'appliquer à l'un des 14 bassins versants visés par le programme;
- porter sur les effets physiques au sol et sur les facteurs limitants tels que décrits dans le Plan stratégique;
- être justifiables sur le plan scientifique;
- avoir des effets positifs sur les populations piscicoles et fauniques; et
- répondre aux exigences et aux formats cités en matière d'information, comme le précisent les documents de préparation d'une demande.

Quel est le financement maximum offert ?

Le Programme accorde chaque année un financement de 1,5 million de dollars pour soutenir les projets admissibles réalisés dans ces bassins versants. Il n'y a pas de limite de financement des projets sur une base annuelle ou pluriannuelle. Toutefois, les projets nécessitant un financement unique de plus de 100 000 \$ ou nécessitant plus de 200 000 \$ sur plusieurs années seront vus comme des cas particuliers.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite est le 9 novembre 2001.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Directeur du Programme BCRP
BC Hydro
6911, Southpoint Drive, E16
Burnaby, BC V3N 4X8
Sans-frais :(800) 663-1377
Télec : (604) 528-1857
Site Web: <http://www.bchydro.com/bcrp/>

Programme de soutien aux projets d'acquisition de connaissances

Qui parraine le programme ?

Fondation de la faune du Québec.

Quel est le but du programme ?

Développer de nouveaux mécanismes et de nouvelles techniques de protection et de mise en valeur des habitats fauniques. Évaluer et améliorer les mécanismes et techniques existants. Les projets doivent viser

les habitats, présenter un aspect original, innovateur ou critique, mener à une application pratique et favoriser la participation d'organismes du milieu.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout organisme public ou privé et toute association ou société, à but lucratif ou non, du Québec.

Quelles sont les activités admissibles ?

Expérimentation de nouvelles approches et techniques d'aménagement d'habitats; mesure et comparaison de l'efficacité de différentes techniques de protection ou d'aménagement; identification et analyse des facteurs limitant l'avancement des projets d'aménagement ou de protection; et élaboration de méthodes d'évaluation du rapport coût/bénéfices des aménagements fauniques.

Quel est le financement maximum offert ?

Le montant maximum accordé est de 50 000 \$ par projet. Le pourcentage de participation de la Fondation de la faune ne dépassera pas 50 % du coût total du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite de présentation des demandes d'aide financière est le 10 janvier. Il est recommandé de contacter un coordonnateur de la Fondation de la Faune avant de soumettre un projet, afin d'en vérifier l'admissibilité.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation de la faune du Québec
Place Iberville II, 1175, rue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy, QC G1V 4P1
Tél : (418) 644-7926
Sans-frais : (877) 639-0742
Télé : (418) 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Web: <http://www.fondationdelafaune.qc.ca>

Programme de soutien aux projets de protection des habitats

Qui parraine le programme ?

Fondation de la faune du Québec.

Quel est le but du programme ?

Protéger, par l'acquisition de terrains ou de servitudes de conservation ou à l'aide d'intendance privée, des terrains qui constituent des habitats fauniques particulièrement productifs, diversifiés ou menacés, ou qui peuvent devenir particulièrement productifs suite à des aménagements fauniques. Soutenir financièrement et techniquement les organismes qui jouent un rôle dans la protection d'habitats fauniques.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les municipalités et les organismes à but non lucratif du Québec qui peuvent acquérir et posséder des immeubles ou signer des ententes de protection.

Quelles sont les activités admissibles ?

Règle générale, ne sont admissibles que les travaux sur les terrains privés, et ceux-ci doivent être des milieux humides, riverains ou insulaires dont la valeur faunique est reconnue et menacée. La rédaction et la production d'un avant-projet de protection sont admissibles ainsi que les activités de protection.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable mais, dans certains cas, la participation de la Fondation peut atteindre 70 % des coûts directs et indirects de protection.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite pour les projets de protection. Toutefois, lorsque l'aide demandée dépasse les 25 000 \$, la demande devrait être présentée avant les 1er septembre, 1er janvier ou 1er avril. Il est recommandé de contacter un coordonnateur de la Fondation de la faune avant de soumettre un projet, afin d'en vérifier l'admissibilité.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation de la faune du Québec
Place Iberville II, 1175, rue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy, QC G1V 4P1
Tél : (418) 644-7926
Sans-frais : (877) 639-0742
Télé : (418) 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Web: <http://www.fondationdelafaune.qc.ca>

Programme de subvention du Conseil de l'environnement marin

Qui parraine le programme ?

Le Gulf of Maine Council on the Marine Environment (GOMC). Le programme de subvention est rendu possible grâce à des crédits octroyés par le Congrès américain et administrés par l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère des États-Unis.

Quel est le but du programme ?

Le GOMC fournit une aide financière aux organismes non gouvernementaux dans l'ensemble du bassin hydrographique du golfe du Maine afin d'appuyer les activités qui favorisent les buts et les objectifs du Conseil.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux oeuvrant dans les limites du bassin hydrographique du golfe du Maine.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement est accordé aux projets qui portent sur les différents aspects de la mise en œuvre du plan d'action et des domaines prioritaires du Conseil.

Quel est le financement maximum offert ?

La contribution maximale est de 10 000 \$ US. Les organismes doivent fournir une contribution de contrepartie d'au moins un tiers de la valeur totale du projet, soit en espèces ou en nature.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le GOMC espère recevoir les crédits nécessaires pour appuyer ce programme chaque année. Prière de communiquer avec le Conseil pour obtenir de plus amples renseignements.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Michele Tremblay
Directrice du programme
US Gulf of Maine Association
P.O. Box 3019
Boscawen, NH 03303
Tél : (603) 796-2615
Télec : (603) 796-2600
Courriel : mtrembla@tds.net
Site Web: <http://www.gulfofmaine.org>

Programme de travaux compensatoires (PTC)

Qui parraine le programme ?

Ministère de la Sécurité publique (MSP).

Quel est le but du programme ?

Contribuer au recouvrement des amendes imposées et à l'humanisation de leur recouvrement. Éviter l'incarcération automatique aux personnes démunies, incapables d'acquitter leur amende. Contribuer à responsabiliser la clientèle. Susciter la participation de la communauté à l'administration de la justice.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le MSP délègue, par contrat de service à des organismes de référence, la réalisation d'activités liées au fonctionnement du programme. Ces organismes recrutent à leur tour des organismes d'accueil. Les organismes d'accueil doivent être accrédités par un organisme de référence. Les conditions d'accréditation sont les suivantes : être un organisme à but non lucratif; détenir sa raison sociale au Québec; détenir une charte; avoir un rayonnement dans le milieu; adhérer aux objectifs et exigences du programme.

Quelles sont les activités admissibles ?

Tout projet d'emploi non rémunéré qui permet au contrevenant de réaliser dans un délai prescrit le nombre d'heures fixé, selon les modalités convenues avec l'organisme de référence.

Quel est le financement maximum offert ?

Aucun. Une heure de travail compense 10 \$ d'amende non payée pour les montants de 500 \$ et moins.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Communications du Ministère de la Sécurité publique
2525, boul. Laurier, Tour du Saint-Laurent
Sainte-Foy, QC G1V 2L2
Tél : (418) 644-6826
Sans-frais : (866) 644-6826
Site Web: <http://www.msp.gouv.qc.ca>

Programme des idées originales pour le renouvellement des pêches

Qui parraine le programme ?

Fisheries Renewal BC.

Quel est le but du programme ?

Fisheries Renewal BC reconnaît que les connaissances, l'expérience et les compétences des Britanno-Colombiens sont des éléments clés de la réalisation de son mandat. L'PIORP est un moyen dont dispose la société pour tirer parti de cette ressource importante. Le programme financera des projets élaborés dans les localités de pêcheurs et par des intervenants du milieu des pêches, projets qui viendront soutenir les priorités stratégiques de Fisheries Renewal BC et qui seront en soi des idées nouvelles et originales.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les requérants peuvent être une société enregistrée, une agence, un organisme ou un groupe, y compris : les Premières Nations, les établissements d'enseignement, les établissements scientifiques et de recherche, les groupes et les organismes communautaires, les gouvernements locaux. Les organismes fédéraux et provinciaux ne peuvent pas être un requérant principal mais peuvent jouer le rôle de co-requérant.

Quelles sont les activités admissibles ?

À moins qu'elles ne cadrent déjà dans un programme existant de Fisheries Renewal BC, les demandes seront étudiées en fonction des éléments suivants : elles pourront aider Fisheries Renewal BC à réaliser sa mission et ses objectifs d'investissement stratégique; elles aideront à développer des partenariats pratiques au sein des secteurs et des intérêts liés aux pêches, et entre ces mêmes intérêts et secteurs; elles présentent un plan efficace qui reflète les priorités locales, régionales ou provinciales; elles apportent au projet des connaissances qui ont fait leurs preuves ou démontrent la possibilité de développer les connaissances nécessaires; elles s'attaquent à des défis ou à des débouchés qui présentent des avantages pour plusieurs intervenants; elles abordent une question d'intérêt pour les secteurs des pêches; elles appuient les secteurs des pêches ou les pêcheries durables; elles font appel à des installations, des travailleurs et des services de soutien locaux et régionaux; elles ont l'appui des intérêts du secteur approprié.

Quel est le financement maximum offert ?

Les auteurs de projets doivent fournir 25 % des coûts totaux du projet, en argent ou en nature. Il n'y a pas de montant maximum imposé aux demandes; chaque projet sera étudié en fonction de son mérite. Les fonds de sources provinciales et fédérales sont admissibles à titre de contributions de co-financement.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y en a pas. Adressez-vous au personnel pour connaître le calendrier.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fisheries Renewal BC
303 - 960 Quayside Drive
New Westminster, BC V3M 6G2
Tél : (604) 660-0939
Sans-frais : (888) 467-3639
Site Web: <http://www.fishrenewal.gov.bc.ca>

Programme des jeunes environnementalistes

Qui parraine le programme ?

Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Î.-P.-É.

Quel est le but du programme ?

Le programme est conçu pour apporter de véritables contributions sur le plan de l'environnement en fournissant aux étudiants du niveau secondaire et universitaire une formation sur la protection et la mise en valeur de l'environnement. Les étudiants sont affectés à une équipe chargée d'exécuter des projets environnementaux de courte durée dans leur région. La semaine de travail est généralement composée de quatre jours de travail et d'une journée d'activités éducatives.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes environnementaux, les municipalités et les organismes provinciaux de l'Î.-P.-É.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités qui bénéficient à la collectivité sur le plan environnemental et qui fournissent aux jeunes une bonne expérience de travail et d'apprentissage en matière d'environnement, par exemple : mise en valeur de l'habitat du poisson et de la faune; lutte contre l'érosion des sols; protection et la mise en valeur des lieux naturels; gestion des déchets solides (nettoyage de parcs, de plages et de bordure des routes); activités d'éducation et de sensibilisation aux questions environnementales (le recyclage, le compostage, etc.).

Quel est le financement maximum offert ?

Les demandes sont en vue d'obtenir la main-d'oeuvre des étudiants et non du financement.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Entre la mi-juin et la fin de juin de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement
C.P. 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
Tél : (902) 368-5000
Télec : (902) 368-5830
Courriel : yep@gov.pe.ca
Site Web: <http://www.gov.pe.ca/yep/>

Programme des Prix communautaires de l'environnement Canadian Tire

Qui parraine le programme ?

La société Canadian Tire Ltd.

Quel est le but du programme ?

Le programme des Prix communautaires de l'environnement Canadian Tire finance les projets communautaires qui apportent une contribution positive importante à l'amélioration de l'environnement dans les collectivités canadiennes où se trouvent des magasins Canadian Tire.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les employés des magasins associés Canadian Tire parrainent les mises en nomination soumises par les organismes à but non lucratif qu'ils appuient.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets qui restaurent, protègent ou préservent l'environnement canadien, qui font la promotion d'un intérêt dynamique pour la protection de l'environnement et qui engagent la communauté locale.

Quel est le financement maximum offert ?

Jusqu'à 1 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 31 mars.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Maria Rei

Adjointe administrative de l'environnement et de la sécurité
Canadian Tire Corporation

Tél : (416) 480-8084

Courriel : envirohs@cantire.com

Site Web: <http://www.canadiantire.ca/ctenglish/envir.html>

Programme des Prix environnementaux de Terre-Neuve et du Labrador

Qui parraine le programme ?

Le ministère de l'Environnement et du Travail de Terre-Neuve.

Quel est le but du programme ?

On a instauré le programme des Prix environnementaux de Terre-Neuve et du Labrador en partenariat avec les Instituts féminins, le conseil d'intendance sur les matériaux multiples et le ministère de l'Environnement et du Travail de Terre-Neuve et du Labrador afin de sensibiliser le public aux actions environnementales proactives entreprises par des Terre-Neuviens et des Labradoriens.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes ou organismes communautaires, les particuliers, les enseignants, les conseils municipaux, les écoles, les jeunes ou les groupes de jeunes et les entreprises.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets axés sur l'environnement recevront notre attention.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les formulaires de mise en nomination sont disponibles et doivent nous parvenir avant le 5 mai.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Le programme des Prix environnementaux de
Terre-Neuve et du Labrador
Institut féminin de Terre-Neuve et du Labrador
C.P. 1854
St-Jean, NF A1C 5P9
Tél : (709) 753-8780
Télec : (709) 729-1930
Site Web : <http://www.gov.nf.ca/env/Env/default.asp>

Programme École bleue

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne de la faune.

Quel est le but du programme ?

Établi en 1998 à l'occasion du lancement de l'Année internationale de l'Océan, ce programme encourage les élèves à prendre part à des activités éducatives organisées dans le but de sensibiliser les jeunes à l'importance et à l'état des océans du globe. Le programme sera en vigueur jusqu'en l'an 2003. Les écoles peuvent contribuer à la sauvegarde des océans en s'inscrivant au programme École bleue, pour ensuite élaborer et exécuter un «programme d'action global pour la promotion des océans». À chaque année, lorsque vous enverrez un rapport de vos activités, votre école recevra un médaillon pour souligner son engagement à l'égard des océans.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les classes d'élèves, de la maternelle au secondaire, ou les écoles entières peuvent s'inscrire au programme. Les regroupements de jeunes comme les Scouts, les Guides ou les Clubs 4-H sont également admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les travaux d'amélioration le long d'un lac, d'une rivière ou d'un ruisseau; les travaux d'amélioration du littoral côtier (le long de la mer); la restauration des terres humides; la restauration des zones ripariennes.

Quel est le financement maximum offert ?

Il est possible d'obtenir du financement pour faire démarrer votre projet. Cependant, votre école doit être inscrite au programme École bleue. Le financement maximum est de 200 \$ par classe et 500 \$ par école. Des fonds sont disponibles pour l'achat de l'équipement nécessaire, par exemple : arbres et plantes indigènes, semence, matériel, bois de charpente, et affiches. Les outils à main ordinaires et les vêtements

ne sont pas admissibles. Les projets à long terme peuvent faire l'objet d'une demande de financement chaque année.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les écoles peuvent s'inscrire au programme en tout temps. Communiquez à l'adresse apparaissant ci-après pour de plus amples renseignements. Le comité de sélection du programme se réunit au printemps et à l'automne afin d'évaluer toutes les demandes de financement selon un système de pointage. On tient compte en particulier de l'âge et du nombre d'élèves participant au projet, de sa complexité, et de l'appui dont il bénéficie de la part des bénévoles et de la communauté.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Luba Mycio-Mommers
Le programme École-bleue
Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Ottawa, ON K2M 2W1
Tél : (613) 599-9594
Sans-frais : (800) 563-9453
Télec : (613) 599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Web: <http://www.cwf-fcf.org>

Carole Wheatly
Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Ottawa, ON K2M 2W1
Tél : 613-599-9593
Sans-frais : 800-563-9453
Télec : 613-599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Web: <http://www.cwf-fcf.org>

Programme en environnement et en développement durable (PEDD)

Qui parraine le programme ?

L'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Quel est le but du programme ?

Le PEDD cherche à encourager et à appuyer les organisations non gouvernementales de l'environnement

(ONGE) du Canada dans la création de partenariats et le partage de leurs connaissances et de leur expérience avec des organismes semblables dans les pays en voie de développement. Les échanges se font par la mise en oeuvre de projets de développement à caractère environnemental qui contribuent aux priorités canadiennes en matière de développement. Le PEDD est coordonné par le Programme de bourses, de l'environnement et d'échanges de la Direction générale du partenariat canadien de l'ACDI.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les ONGE canadiennes, individuellement ou sous forme de réseau ou de coalition. L'ONGE canadienne doit travailler en partenariat avec un groupe non gouvernemental semblable dans un pays en voie de développement. Le partenaire canadien doit être enregistré à titre d'organisme sans but lucratif et oeuvrer

depuis au moins deux ans dans le secteur international.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets et programmes financés par le PEDD sont généralement liés à l'un ou l'autre des volets environnementaux suivants :

- Forêts et biodiversité
- Production, consommation et recyclage des déchets
- Dégradation des sols et sécurité alimentaire
- Réglementation sur les produits écotoxiques
- Écologisation en milieu urbain
- Énergie et atmosphère
- Eau, océans, pêches et zones côtières.

Quel est le financement maximum offert ?

Les programmes et les projets du PEDD reposent sur un partage des coûts selon un rapport 1:3 où le partenaire de l'ONGE canadienne doit fournir une somme équivalant au tiers de la contribution du PEDD (par ex., 25 000 \$ pour l'ONGE et 75 000 \$ pour le PEDD).

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites proposées sont normalement les 1er avril et octobre. Les demandes d'admissibilité sont acceptées toute l'année. Les ONGE doivent être jugées admissibles au financement avant de pouvoir soumettre un projet. Demandez le guide du requérant intitulé Programme en environnement et en développement durable, Critères et lignes directrices.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Kathryn Zimmer

Programme de la coopération institutionnelle (DCI)

Agence de développement internationale ACDI

200, promenade du Portage

Hull, QC K1A 0G4

Tél : (819) 953-6600

Sans-frais : (800) 230-6349

Télé : (819) 997-0513

Site Web: <http://www.acdi-cida.gc.ca>

Programme environnemental de la Fondation EJLB

Qui parraine le programme ?

La Fondation EJLB.

Quel est le but du programme ?

La protection de l'environnement axée principalement sur :

- l'acquisition et la préservation, à travers le Canada, de sites naturels de valeur écologique exceptionnelle ou d'importance au paysage urbain, et
- la recherche scientifique environnementale effectuée dans des universités canadiennes ou dans des centres de recherche affiliés. La Fondation appuie également, selon leur mérite respectif, une gamme d'initiatives environnementales.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés canadiens.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir la description ci-haut.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions varient de 500 \$ à 350 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date précise. Dans le cas des projets environnementaux, les organismes intéressés sont invités à écrire à la Fondation EJLB pour lui donner un aperçu de l'organisme, une courte description du projet proposé, le montant demandé et leur numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Robert Alain
Directeur général
Fondation EJLB
1350, rue Sherbrooke ouest, bureau 1050
Montréal, QC H3G 1J1
Tél : (514) 843-5112
Télé : (514) 843-4080
Site Web: <http://www.ejlb.gc.ca>

Programme Faune – Forêt

Qui parraine le programme ?

Société de la faune et des parcs du Québec.

Quel est le but du programme ?

Ce programme permet d'offrir un soutien financier pour réaliser des projets d'aménagement intégré des ressources de la faune et de la forêt, de même que des projets de gestion intégrée des ressources.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le programme s'adresse aux organismes avec ou sans but lucratif. Plus précisément les organismes partenaires de la Société de la faune et des parcs du Québec œuvrant en forêt publique et privée; les organismes ayant des objectifs de conservation et d'amélioration de la faune et de son habitat; les organismes et les communautés autochtones ayant des objectifs d'application de la gestion intégrée des ressources et les regroupements régionaux d'organismes; et les industriels désireux d'appliquer la gestion intégrée des ressources.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets d'aménagement, de restauration et de conservation d'habitats fauniques en forêt publique et privée. La réalisation de plans de gestion intégrée des ressources dans les zecs, les pourvoiries, les réserves fauniques, les aires communes et la forêt privée. Les projets d'aménagement intégré doivent permettre de maintenir ou d'améliorer les habitats fauniques. Les projets de gestion intégrée doivent permettre d'associer divers partenaires dans la mise en valeur intégrée des diverses ressources d'un territoire.

Quel est le financement maximum offert ?

Le montant maximal de l'aide consentie par le programme correspond à 90 % du coût total du projet pour les organismes sans but lucratif et à 50 % du coût total du projet pour les organismes à but lucratif.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes doivent être soumises au plus tard le 1er octobre, sous réserve des sommes encore disponibles dans l'enveloppe budgétaire prévue pour l'an 2001-2002 et le 1er mars 2002.

Les dépenses financées dans le cadre du programme doivent être réalisées avant le 31 mars 2003.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Programme Faune - Forêt

Site Web: <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/rejoindre/index.htm>

Programme Faune – Nature

Qui parraine le programme ?

Société de la faune et des parcs du Québec.

Quel est le but du programme ?

Soutenir financièrement des projets visant la faune, ses habitats et les milieux naturels, conçus et mis en oeuvre par des organismes à but non lucratif en mettant à contribution les ressources et l'appui du milieu.

Qui peut bénéficier du programme ?

Toute société à but non lucratif légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au Québec et dont le financement n'est pas majoritairement assumé par les gouvernements fédéral ou du Québec.

Quelles sont les activités admissibles ?

Seuls les projets cadrant avec les orientations stratégiques de la Société seront évalués. Sont admissibles

les projets liés à la conservation, à la mise en valeur ou à l'utilisation de la faune, de son habitat et des milieux naturels; la réalisation de produits liés à l'éducation, à la sensibilisation ou à l'information en matière de faune ou de milieu naturel; des activités reliées à la faune; acquisition de connaissances, avant profit, recherche et études.

Quel est le financement maximum offert ?

Le montant maximum de l'aide consentie par la Société correspond à 75 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 15 000 \$ par projet, par année. Les projets devront durer moins d'un an.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

En 2002, la date limite pour la réception des projets devrait être en février (à confirmer).

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Société de la faune et des parcs du Québec

675, boul. René-Lévesque est

Québec, QC G1R 5V7

Tél : (418) 521-3830

Sans-frais : (800) 561-1616

Télé : (418) 646-5974

Courriel : info.sfp@fapaq.gouv.qc.ca

Site Web: <http://www.fapaq.gouv.qc.ca>

Programme incitatif pour la commercialisation des déchets

Qui parraine le programme ?

Le Fonds de la Commission de récupération des ressources (FCRR).

Quel est le but du programme ?

Ce programme vise à tirer parti des perspectives d'expansion commerciale créées par la Stratégie du Fonds de la Commission de récupération des ressources. Le financement fourni par le Fonds sert à commercialiser de nouveaux produits innovateurs fabriqués en utilisant des composantes du flot de déchets, et il aide à la création d'emplois.

Qui peut bénéficier du programme ?

Ce programme est destiné, mais non restreint, aux particuliers, aux organismes sans but lucratif, aux entreprises, aux associations de gens d'affaires et syndicats professionnels, aux partenariats public-privé, et aux entreprises en participation de la Nouvelle-Écosse.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les initiatives qui comprennent des prototypes, des projets pilotes ou des démonstrations de technologie de pointe pour la récupération, la collecte, la transformation, la fabrication, la distribution et l'élimination des déchets solides. Les projets qui visent à créer de nouveaux produits ou services en utilisant les matériaux tirés du flot de déchets solides sont également admissibles au financement.

Quel est le financement maximum offert ?

La contribution maximale du programme est d'au plus 50 % des coûts du projet. Le programme n'accorde pas de fonds pour l'achat de terrain, la dépréciation ou l'achat de véhicules à usage général.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite. Le financement dépend du budget annuel.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Larry Coles
CA, Contôleur et secrétaire de direction
La Commission de récupération des ressources
14, rue Court, bureau 305
Truro, NS B2N 3H7
Tél : (902) 895-7732
Télec : (902) 897-3256
Courriel : rxfb@istar.ca
Site Web: <http://www.rxfb.com>

Programme Interactions communautaires

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada, le ministère québécois de l'Environnement du Québec et la Société de la faune et des parcs du Québec dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, phase III.

Quel est le but du programme ?

Le programme consiste à apporter de l'aide financière et technique pour appuyer de façon prioritaire la mise en oeuvre de projets communautaires découlant des Plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE) réalisés par les comités des Zones d'intervention prioritaire. Toutefois, d'autres projets répondant aux objectifs du programme peuvent aussi être admissibles.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux, sans but lucratif et légalement constitués dont la principale place d'affaire est au Québec.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités qui visent à protéger la santé des humains et l'écosystème du Saint-Laurent, qui favorisent l'accès au Saint-Laurent ou en récupèrent les usages à l'intention du public. Certaines activités préparatoires à ces initiatives sont admissibles. Des activités de sensibilisation et d'éducation relatives à l'environnement seront également considérées.

Quel est le financement maximum offert ?

Le financement gouvernemental maximum est égal à 50 % de l'ensemble des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les 1er février et octobre de chaque année. La dernière date d'inscription au Programme est le 1er février 2002. Tous les projets devront être complétés au 31 mars 2003. Une aide technique peut être apportée pour l'élaboration d'un projet et son suivi. Pour examiner le contenu des PARE courants, vous devez prendre contact avec le comité ZIP de votre région.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Programme Interactions communautaires
Saint-Laurent Vision 2000
1141, route de l'Église, 1er étage CP 10100
Sainte-Foy, QC G1V 4H5
Tél : (418) 648-3537
Sans-frais : (800) 463-4311
Télé : (418) 649-6674
Courriel : quebec.interactions_communautaires@ec.gc.ca
Site Web: <http://www.slv.qc.ec.gc.ca>

Programme Labatt Tous à l'oeuvre (LTAO)

Qui parraine le programme ?

Labatt et Développement des ressources humaines Canada.

Quel est le but du programme ?

Ce programme invite l'étudiant et l'organisme de charité enregistré à élaborer un projet d'été qui contribuera à parfaire les compétences de l'étudiant, dont le sens des responsabilités, une attitude positive, un sens du leadership, la créativité et la motivation, pouvant être mises en application dans le monde du travail. Le projet doit avoir une incidence positive sur la communauté.

Qui peut bénéficier du programme ?

Sont admissibles : les étudiants qui ont l'intention de retourner étudier à plein temps après l'été, avoir été inscrits à plein temps à un établissement secondaire, post-secondaire ou professionnel durant l'année scolaire précédente, être citoyen canadien, ne pas occuper un autre emploi d'été à temps plein, ne pas faire partie de la famille immédiate de l'organisme employeur, ne pas avoir un membre de la famille immédiate qui soit à l'emploi de La Brasserie Labatt. Seuls les résidents du Québec peuvent faire une demande.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets doivent offrir aux étudiants l'occasion d'acquérir des compétences professionnelles, notamment le sens des responsabilités et une attitude positive et offrir des avantages à long terme qui servent la mission de l'organisme de bienfaisance, assurer au moins 30 heures de travail par semaine, durer de 6 à 16 semaines consécutives et ne pas combiner les fonds d'au moins deux programmes de financement liés au DRHC.

Quel est le financement maximum offert ?

La subvention sera calculé en fonction du salaire horaire minimum en vigueur dans la province ou le territoire du projet et du nombre d'étudiants embauchés. Le programme, TAO prévoit le RPC/RRQ, l'assurance-emploi, la paye de vacances et l'impôt-santé des employeurs. L'organisme de bienfaisance est responsable des indemnités des accidents de travail.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

En 2001 la date était le 26 avril.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Labatt Tous à l'oeuvre
1212, rue Saint-Mathieu
Montréal, QC H3H 2H7
Tél : (800) 334-2627
Sans-frais : (800) 334-2627
Site Web: <http://pia-jobs.com>

Programme Planification et Partenariat

Qui parraine le programme ?

Fisheries Renewal BC.

Quel est le but du programme ?

Fisheries Renewal BC sait que les solides partenariats locaux et intersectoriels sont essentiels en vue de favoriser le développement économique des pêcheries à l'échelle locale. Le Programme Planification et partenariat vise à rassembler les groupes et les particuliers qui ont un intérêt commun dans le renouvellement des pêcheries et à les aider à concevoir des partenariats de travail efficaces.

Qui peut bénéficier du programme ?

Des demandes seront sollicitées de la part des syndicats et des entreprises, des Premières nations, des localités, des groupes d'intérêt du milieu des pêches (y compris l'industrie) et de sociétés sans but lucratif intéressés à former des partenariats qui serviront les intérêts des pêcheries. Les demandes retenues comporteront des partenariats qui partagent les priorités stratégiques de Fisheries Renewal BC et qui œuvrent dans ses secteurs d'investissement clés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Des fonds sont offerts afin de soutenir des efforts de coopération dans le secteur des fruits de mer, y compris des ateliers, des initiatives régionales et des initiatives de planification stratégique, de même que des études de faisabilité et des évaluations du risque dont les avantages pourraient avoir une grande portée dans le secteur des fruits de mer.

Quel est le financement maximum offert ?

Les montants disponibles peuvent atteindre 10 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fisheries Renewal BC
Programme Planification et partenariats
No 405 - 960 promenade Quayside
New Westminster, BC V3M 6G2
Tél : (604) 660-0939
Courriel : mail@fishrenewal.gov.bc.ca
Site Web: <http://www.fishrenewal.gov.bc.ca>

Programme SentierPAQ.ca de Vert l'action

Qui parraine le programme ?

Société Compaq du Canada.

Quel est le but du programme ?

Vert l'action, de concert avec Compaq Canada Inc., a élaboré SentierPAQ.ca, site Web de calibre mondial répertoriant des sentiers municipaux, provinciaux et nationaux au Canada. Le site fournit aux randonneurs et aux développeurs de sentiers un endroit où trouver ressources et soutien en ligne, y compris des fonds de lancement à l'intention de groupes s'occupant de sentiers communautaires au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les demandes des groupes dont les sentiers figurent au site www.trailpaq.ca/francais/ seront examinées d'une manière plus favorable.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement de sentiers communautaires SentierPAQ donnera la priorité à des projets de sentiers qui font preuve de collaboration entre différents groupes et corporations municipales, qui mettent l'accent sur des activités non motorisées et qui comportent un élément qui renforce la sensibilisation à l'environnement et à un mode de vie actif.

Quel est le financement maximum offert ?

Treize subventions de 3 000 \$ chacune seront accordées, soit une pour chaque province et territoire au Canada.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Communiquer à l'adresse ci-dessous pour des renseignements sur les dates limites.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

VERT L'ACTION

30, rue Stewart

Ottawa, ON K1N 6N5

Tél : (613) 562-5313

Sans-frais : (888) 822-2848

Télé : (613) 562-5314

Courriel : info@goforgreen.ca

Site Web: <http://www.goforgreen.ca>

Programme VoINet

Qui parraine le programme ?

Le Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VoINet) est administré par Industrie Canada.

Quel est le but du programme ?

VoINet vise à aider les organismes bénévoles à avoir plus facilement accès à la technologie de l'information, à améliorer leurs compétences dans l'utilisation d'Internet et à leur donner les outils pour ainsi aider les organismes sans but lucratif à jouer un plus grand rôle au sein de la société canadienne. Le programme VoINet fait partie de l'initiative du gouvernement Un Canada Branché, qui vise à rendre l'autoroute de l'information accessible à toute la population canadienne.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif dont les revenus sont inférieurs à 500 000 \$ et qui n'ont pas été branchés à l'Internet au cours des six derniers mois.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les organismes qui veulent participer au programme pourront recevoir les Services de base VoINet. Ces derniers comprennent : des services d'accès à Internet et de soutien technique – un abonnement régulier d'un an au réseau Internet. Le matériel informatique requis pour se brancher à Internet – Industrie Canada paie 50 % du coût du matériel, jusqu'à un montant maximum spécifié par VoINet. L'organisme bénéficiaire paie le reste. Un apprentissage de base Internet — une formation de base permettant d'établir une liaison avec Internet et d'utiliser les ressources Internet.

Quel est le financement maximum offert ?

Les organismes bénévoles intéressés sont invités à communiquer avec l'organisme d'exécution du VoINet dans leur région. Pour obtenir le nom et les coordonnées de l'organisme d'exécution dans votre région, veuillez voir l'information apparaissant ci-après.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Cependant, le programme sera complété le 31 mars 2002.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Voluntary Network Support Program (Volnet)
Vancouver Community Net
411 Dunsmuir Street
Vancouver, BC V6B 1X4
Tél : (604) 257-3806
Sans-frais : (800) 575-9200
Télé : (604) 257-3808
Courriel : 604connect@vcn.bc.ca
Site Web: <http://www.vcn.bc.ca/volnet>

Propos urbains

Qui parraine le programme ?

La Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman.

Quel est le but du programme ?

Le programme appuie les projets qui unissent la conservation du patrimoine avec l'aménagement urbain. L'avenir de nos villes repose sur la santé des communautés qui en font partie. Leur succès dépend à son tour de leur capacité d'adopter des mesures d'ensemble et une approche autogestionnaire pour des projets d'aménagement au sein desquels la conservation du patrimoine urbain et du milieu naturel joue un rôle essentiel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme appuie les groupes communautaires qui s'intéressent à la conservation du patrimoine urbain et dont les activités visent à : accroître la sensibilisation de la communauté au processus de prise de décision qui influence et apporte des changements à l'environnement urbain; mieux comprendre comment la modification de l'environnement physique et naturel influence le développement social, économique et politique de la communauté et de ses environs; expliquer à la communauté les effets des changements sociaux, économiques et politiques sur l'environnement physique et naturel; renforcer la capacité des résidents afin qu'ils puissent développer et mettre en pratique des politiques de conservation du patrimoine urbain qui permettent d'assurer l'avenir de leur communauté.

Quel est le financement maximum offert ?

Jusqu'à 30 000 \$ par année, pour une période maximale de trois ans.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le programme est offert tous les trois ans. Le prochain appel de propositions commencera à l'automne 2001. Les propositions de projets devraient inclure : une courte lettre contenant une description du projet et de ses objectifs; un plan d'action; un budget détaillé; une liste des autres sources de financement sollicitées ainsi que des renseignements sur la progression de ces demandes de financement; la liste des responsables du projet et leurs qualifications; le numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance de l'un des partenaires du projet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Gisele Rucker
Directrice exécutive adjointe
Fondation de la famille Samuel and Saidye Bronfman
1170, rue Peel, 8ème étage
Montréal, QC H3B 4P2
Tél : (514) 878-5270
Télé : (514) 878-5293
Site Web: <http://www.bronfmanfoundation.org>

Public Conservation Assistance Fund

Qui parraine le programme ?

Habitat Conservation Trust Fund.

Quel est le but du programme ?

À chaque année depuis 1974, le Public Conservation Assistance Fund a mis des octrois à la disposition d'organismes et de particuliers qui désiraient réaliser un projet de conservation, mais avaient besoin d'un peu d'aide financière pour apporter un complément aux travaux bénévoles fournis par le demandeur.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif, des particuliers de la Colombie-Britannique.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets peuvent comprendre une grande variété d'activités. En voici quelques exemples :
amélioration

des frayères, construction de cabanes d'oiseaux, plantation d'arbrisseaux pour servir d'abri, marquage d'animaux, impression d'affiches, incubation des oeufs de poisson, boîtes et radeaux pour nichoirs d'oiseaux aquatiques, pose de barrières, amélioration d'aires d'hivernage.

Quel est le financement maximum offert ?

Moyenne de 3 000 \$ et 5 000 \$, maximum 10 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 15 mai de chaque année (et le 15 septembre si des fonds sont disponibles).

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Public Conservation Assistance Fund

C.P. 9354, Station gouv. Prov.

Victoria, BC V8W 9M1

Tél : (250) 387-1159

Sans-frais : (800) 387-9853

Télééc : (250) 952-6684

Site Web: <http://www.hctf.ca>

ReBOOT Canada

Qui parraine le programme ?

Le programme est financé par la Fondation Webster et par des fonds provenant des frais d'administration recueillis par le programme.

Quel est le but du programme ?

ReBOOT Canada fournit des ordinateurs, des solutions pour la gestion de réseau et un appui technique aux organismes sans but lucratif et aux personnes dont l'accès à la technologie informatique est limité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Une somme modique est réclamée pour chaque ordinateur pour couvrir les frais administratifs. La liste des prix est disponible au site Web de l'organisation à l'adresse suivante : <http://www.reboot.on.ca> ou par télécopieur à (416) 534-6083.

Quel est le financement maximum offert ?

Le nombre de machines est généralement limité à 10 par commande, par organisme.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes peuvent être envoyées en tout temps. Les ordinateurs seront prêts à être envoyés ou ramassés environ eux à quatre semaines suivant l'approbation de la demande.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Devon MacDonald
Executive Director
ReBOOT Canada
136, rue Geary, unité 110
Toronto, ON M6H 4H1
Tél : (416) 534-6017
Télé : (416) 534-6083
Courriel : devon@reboot.on.ca
Site Web: <http://www.reboot.on.ca>

Salmonid Renewal Program (Programme de renouvellement des salmonidés)

Qui parraine le programme ?

Fisheries Renewal BC (FRBC).

Quel est le but du programme ?

Le programme de renouvellement des salmonidés est le programme géré et assuré localement par FRBC pour améliorer la production de poissons sains. Le programme de renouvellement des salmonidés vise à rassembler la communauté, à favoriser un processus local de décision et à utiliser les ressources locales pour renouveler les pêcheries provinciales.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les Premières nations; les pêcheurs commerciaux; les pêcheurs sportifs; les groupes d'intendance et de mise en valeur de l'environnement; les intérêts communautaires, commerciaux et économiques; les gouvernements locaux et municipaux; les établissements d'enseignement et de formation en Colombie-Britannique.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les groupes communautaires, les groupes à but non lucratif de la Colombie-Britannique.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Renouvellement des salmonidés de la Colombie-Britannique

405- 960, promenade Quayside

New Westminster, BC V3M 6G2

Tél : (604) 660-0939

Courriel : mail@fishrenewal.gov.bc.ca

Site Web: <http://www.fishrenewal.gov.bc.ca>

Service ÉcoJeunesse (SE)

Qui parraine le programme ?

Le Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement (CCRHIE).

Quel est le but du programme ?

Le Service ÉcoJeunesse (SE) offre des occasions de stage de six à douze mois aux diplômés d'établissements postsecondaires.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le Service ÉcoJeunesse est ouvert aux citoyens canadiens diplômés d'un établissement postsecondaire, âgés de moins de trente ans, et qui sont soit sous-employés, soit sans emploi et qui désirent acquérir de l'expérience.

Quelles sont les activités admissibles ?

Toute personne dont l'emploi est lié à la protection de l'environnement et / ou à la conservation des ressources naturelles et qui a l'intention d'obtenir un emploi dans le secteur de l'environnement. Ce secteur comprend aussi l'éducation environnementale, les initiatives de recherche et d'éducation environnementales, que ce soit au sein d'un organisme environnemental ou non.

Quel est le financement maximum offert ?

Programme national : 33 % du salaire brut * jusqu'à concurrence de 8 000 \$; Programme international : 40 % du salaire brut * jusqu'à concurrence de 12 000 \$. Prenez compte que les fonds disponibles dépendent de la durée et du type de projet.

* y compris les charges sociales de l'entreprise (par exemple, assurance-emploi, RPC ou RRQ, assurance-santé, etc.)

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Le Conseil canadien des ressources humaines
de l'industrie de l'environnement (CCRHIE)
700, 4^{ème} avenue sud-ouest, bureau 1450
Calgary, AB T2P 3J4
Tél : (403) 233-0748
Télé : (403) 269-9544
Courriel : eyc@cchrei.ca
Site Web: <http://www.cchrei.ca>

Service ÉcoJeunesse (SE) - Manitoba

Qui parraine le programme ?

Manitoba Conservation.

Quel est le but du programme ?

Le Service ÉcoJeunesse (SE) offre aux jeunes Manitobains l'occasion de participer sur une base volontaire à des projets communautaires innovateurs qui aideront à améliorer et à protéger l'environnement au Manitoba. Le SE prépare également les jeunes gens en vue des défis environnementaux de demain en les aidant dès aujourd'hui à faire l'acquisition d'une éducation et d'une expérience précieuses.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif; les organismes environnementaux; les clubs philanthropiques et les écoles; les organismes de gouvernement local, y compris les municipalités, les organismes autochtones et les communautés des Premières Nations.

Les particuliers et les groupes qui ne figurent pas à la liste précédente peuvent présenter une demande conjointe en s'associant à un groupe admissible. On encourage les groupes à former des partenariats avec des entreprises locales, des municipalités ou d'autres groupes.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les subventions sont offertes pour des projets de nature environnementale, à l'intention du Manitoba, et qui comportent un volet éducatif et de volontariat; les projets viendront appuyer une action locale destinée à soutenir l'environnement, ils fourniront une expérience pratique aux jeunes gens âgés d'au plus 24 ans et ils inculqueront l'importance de l'engagement communautaire sur une base volontaire. Les projets doivent aborder des préoccupations liées à l'environnement et à sa protection, sa mise en valeur, sa restauration et sa conservation, ou encore à l'aménagement de la ressource. Dans la mesure du possible, les projets doivent tenir compte d'une participation volontaire des jeunes.

Quel est le financement maximum offert ?

Le montant disponible maximum est 5 000 \$ par projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont étudiées plusieurs fois par année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Service Ecojeunesse - Manitoba
a/s Manitoba Conservation
123 rue Main, Bureau 160
Winnipeg, MB R3C 1A5
Tél : (204) 945-8443
Sans-frais : (800) 282-8069
Télé : (204) 945-1211
Courriel : sdif@gov.mb.ca

Services Jeunesse Canada

Qui parraine le programme ?

Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Quel est le but du programme ?

L'objet principal de Service Jeunesse Canada est de financer des organismes créateurs de projets de service communautaire auxquels participent des jeunes, âgés de 15 à 30 ans inclusivement, au moment de la sélection, qui éprouvent beaucoup de difficulté à intégrer le marché du travail. Grâce à des projets de services constructifs, conçus et mis en oeuvre par des groupes communautaires riches d'expérience, les jeunes acquièrent des compétences pratiques et professionnelles considérables tout en solidifiant leur sens de l'accomplissement et leur attachement à la communauté.

Qui peut bénéficier du programme ?

Entreprises, organismes, établissements publics de soins de santé et particuliers, établissements d'enseignement, conseils de bande/tribaux, administrations municipales et sociétés d'État fédérales ou provinciales admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Des projets peuvent être financés dans ces trois grands secteurs : Le développement communautaire et l'apprentissage, ce qui peut inclure des projets dans les domaines suivants : éducation, sciences et technologie, arts et culture, soins de santé, garde d'enfants, sécurité et prévention des crimes dans les collectivités, services urbains et sociaux. Le développement durable et l'environnement, ce qui peut inclure des activités dans les domaines de l'environnement et de la conservation : reboisement, lutte contre l'érosion des sols, lutte contre la pollution, recyclage. Tulu (Trouver sa voie) : des projets visant à encourager et à rehausser l'attitude positive des participants, leur estime de soi, leur autonomie, leur sens des responsabilités, et leur capacité de leadership.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme peut verser jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par participant (jeune travailleur), par année.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les groupes intéressés devraient entrer en contact avec le Centre d'emploi du Canada le plus près de chez eux pour tous les renseignements sur la présentation d'une demande.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Développement des ressources humaines Canada
C.P. 1350, 99 chemin Wyse
Dartmouth, NS B2Y 4B9
Tél : (902) 426-6299
Télec : (902) 426-7090

Shared World Environment Fund

Qui parraine le programme ?

Fondation Suncor Energy.

Quel est le but du programme ?

Au moyen de ce Fonds, la Fondation Suncor Energy investit dans des programmes qui s'intéressent à des enjeux environnementaux d'intérêt national et local, des enjeux comme le développement durable, les changements climatiques mondiaux, la qualité de l'air et de l'eau, la conservation des sols et des forêts et la restauration écologique.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés des localités suivantes où Suncor a une présence commerciale et un bassin d'employés : Calgary, Fort McMurray, Sarnia et les régions du centre et du nord de l'Alberta, du nord-est de la Colombie-Britannique et du sud-ouest de l'Ontario.

Quelles sont les activités admissibles ?

Par le passé, la Fondation a aidé à acheter des terres à la fois sensibles sur le plan environnemental et importantes pour le pays. Les fonds accordés ont aidé des organismes à travailler avec des écoles et des villes afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et à devenir éconergétiques. Les fonds ont également appuyé des programmes de recherche et d'éducation portant sur des questions d'intérêt mondial comme le changement climatique. En outre, la Fondation a encouragé des citoyens et des employés bénévoles à travailler ensemble en vue de planter des arbres et de la végétation naturelle.

Quel est le financement maximum offert ?

Variet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Kimberly McVeigh
Fondation Suncor Energy
B.P. 38, 112 - 4ieme avenue sud-ouest
Calgary, AB T2P 2V5
Tél : (403) 269-8775
Télé : (403) 269-6240
Courriel : kmcveigh@suncor.com
Site Web: http://www.suncor.com/bins/content_page.asp?cid=-

Stratégie d'innovation environnementale de l'Île-du-Prince-Édouard

Qui parraine le programme ?

Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quel est le but du programme ?

La Stratégie d'innovation environnementale offre des capitaux de démarrage pour les projets qui contribuent à l'innovation dans le secteur de l'industrie environnementale ou qui aident à la prévention de la pollution à l'Île-du-Prince-Édouard.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les entreprises ou les organisations de l'Île, nouvelles ou déjà établies, qui contribuent à la croissance du secteur de l'industrie environnementale de la province.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les capitaux de démarrage ne sont offerts qu'aux projets qui auront un effet bénéfique durable sur l'innovation environnementale et sur la prévention de la pollution à l'Île-du-Prince-Édouard. Les fonds de ce programme ne serviront pas à la tenue de conférences ou d'ateliers ni au règlement de frais de déplacement.

Quel est le financement maximum offert ?

Normalement, les fonds sont accordés selon une formule 50 / 50 avec des fonds en contrepartie, jusqu'à concurrence de 3 000 \$, et ils sont versés sur réception d'un rapport de projet final acceptable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Tous les trimestres (les demandes sont étudiées à la fin de février, de mai, d'août et de novembre).

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Pêches, Aquaculture et Environnement
11, rue Kent, C.P. 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
Tél : (902) 368-6664
Télé : (902) 368-5830
Courriel : djmackinnon@gov.pe.ca

Sur la route du transport durable (SRTD)

Qui parraine le programme ?

Transport Canada.

Quel est le but du programme ?

Transport Canada a mis sur pied le programme Sur la route du transport durable (SRTD) pour appuyer des projets qui produisent les outils d'éducation, de sensibilisation et d'analyse nécessaires pour que le transport durable devienne réalité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux à but non lucratif; les organismes communautaires; les établissements d'enseignement; les organismes de travailleurs; les entreprises (si à but non lucratif par nature) et les industries et leurs associations professionnelles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets admissibles sont les suivants :

- les études ou les analyses qui contribuent à une meilleure compréhension des enjeux liés au transport durable;
- la création de moyens ou d'outils novateurs en matière de transport durable;
- des projets pilotes de démonstration destinés à tester de nouveaux moyens ou de nouvelles solutions de transport durable;
- des ateliers, des séances de stratégie ou des colloques qui réunissent des gens en faveur de nouveaux moyens ou de nouvelles idées en matière de transport durable; ou
- des programmes éducatifs et de sensibilisation qui informent les Canadiens au sujet d'une activité de transport durable.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme SRTD financera les projets jusqu'à concurrence de 50 pour cent des coûts nets admissibles (liquide ou en nature). On doit signaler les fonds provenant d'autres sources au sein du Gouvernement du Canada puisque la contribution fédérale totale ne peut dépasser 50 pour cent jusqu'à concurrence de 100 000 \$ sur une période de deux ans, en excluant toute déduction de crédits ou rabais de TVH sur les intrants.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La première phase du programme s'est terminée en juin 2001. Transport Canada s'est engagé à reconduire le programme, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor. Consultez le site Internet SRTD pour des renseignements sur la prochaine date limite de présentation de demandes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Sur la route du transport durable (SRTD)
Section du développement durable Transport Canada
330, rue Sparks, Place de Ville, Tour C
Ottawa, ON K1A 0N5
Tél : (613) 998-6607
Télé : (613) 993-8674
Courriel : MOST@tc.gc.ca
Site Web : <http://www.tc.gc.ca/envaffaires/MOST>

Terre-Neuve et Labrador : Le Corps de conservation

Qui parraine le programme ?

Le Corps de conservation de Terre-Neuve et du Labrador est un organisme de charité qui reçoit une subvention du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que l'appui financier d'un vaste réseau de communautés et d'entreprises.

Quel est le but du programme ?

Fournir des conseils techniques, une formation et des emplois dans les domaines de la mise en valeur et de la conservation de l'environnement et du patrimoine. Le Corps met en vedette des «équipes vertes» composées de quatre jeunes âgés entre 16 et 27 ans qui s'occupent de projets partout dans la province. Les jeunes acquièrent par la même occasion des compétences et de l'expérience de travail. Les organismes qui envisagent des projets environnementaux et de préservation du patrimoine peuvent demander de l'aide au Corps pour les aspects suivants : planification, activités éducatives, formation, gestion et mise en oeuvre du projet. Si le projet est accepté, le Corps se chargera d'embaucher une équipe verte qui travaillera pour une période maximale de sept semaines durant l'été.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes communautaires et les groupes d'aménagement rural, les municipalités, les organismes sans but lucratif, les organismes bénévoles, les ministères gouvernementaux, les établissements d'enseignement ou les instituts de recherche situés à Terre-Neuve ou au Labrador sont admissibles. Les entreprises privées peuvent participer à titre de partenaires ou de commanditaires.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités qui procurent des bienfaits à long terme sur l'environnement et qui permettent aux jeunes d'acquérir des compétences, par exemple : les programmes de conservation des habitats; les travaux de restauration et de mise en valeur; les programmes de communication et les activités éducatives; les études; la mise en valeur du patrimoine. Le Corps de conservation accordera la priorité aux projets qui amènent des résultats positifs sur l'environnement, la collectivité ou la province et qui offrent une expérience d'apprentissage aux jeunes participants.

Quel est le financement maximum offert ?

La contribution du Corps ne pourra dépasser 75 % des coûts de main-d'oeuvre de l'équipe verte (salaires, avantages sociaux, formation et transport). Les organismes doivent fournir les autres 25 % en contribution en espèces, ainsi que toute la fourniture et le matériel nécessaire.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La mi-février de chaque année. Les organismes intéressés doivent remplir un formulaire de demande qu'ils peuvent se procurer à l'adresse fournie ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Darren Feltham
Directeur des programmes
Corps de conservation de Terre-Neuve et du Labrador
267, rue Duckworth
St. John's, NF A1C 1G9
Tél : (709) 729-7265
Télec : (709) 729-7270
Courriel : dfeltham@conservationcorps.nf.ca
Site Web: <http://www.conservationcorps.nf.ca>

The Home Depot – L'environnement

Qui parraine le programme ?

The Home Depot.

Quel est le but du programme ?

Depuis 1993, The Home Depot a accordé des millions de dollars afin d'aider divers organismes non gouvernementaux à caractère environnemental dans les localités desservies par The Home Depot aux États-Unis, au Canada, au Chili, en Argentine et au Mexique.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés auprès de Revenu Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

L'aide est accordée aux organismes sans but lucratif qui consacrent des efforts en vue de la protection de nos écosystèmes naturels. Le programme de subventions se concentre sur les secteurs suivants :

- foresterie et écologie;
- conception de bâtiments écologiques;
- nettoyage et recyclage; et
- prévention de l'intoxication par le plomb.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. Dépend de la nature du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Directeur, Affaires communautaires
The Home Depot
2455 Paces Ferry Road
Atlanta, GA 30339
Tél : (770) 433-8211
Sans-frais : (800) 668-2266
Télec : (770) 384-2345
Site Web: <http://www.homedepot.com>

Toronto Atmospheric Fund

Qui parraine le programme ?

Ville de Toronto.

Quel est le but du programme ?

Le Toronto Atmospheric Fund (TAF) a été créé en 1992 au moyen d'un fonds de dotation de 23 millions de dollars provenant de la vente de biens appartenant à la ville. La création du TAF visait à aider la ville à atteindre son but qui est de réduire les émissions à effet de serre de 20 pour cent d'ici à 2005. Le Fonds est administré par un conseil d'administration formé de conseillers et de fonctionnaires municipaux de même que de citoyens qui travaillent tous pour faire en sorte que le Fonds parvienne à son but. En 2000, le mandat du TAF a été étendu de manière à inclure la qualité de l'air et le changement climatique.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le TAF appuie les projets lancés par les groupes, écoles, services d'utilité publique, entreprises et associations professionnelles à caractère environnemental et communautaire, de même que ceux lancés par tous les paliers de gouvernement. Le TAF n'appuie que les projets qui se dérouleront dans la ville de Toronto ou qui y seront liés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le Toronto Atmospheric Fund sert à financer des projets qui permettent d'économiser de l'énergie et de l'argent, de réduire la pollution de l'air et les émissions à effet de serre, de créer des emplois et de faire de la ville un endroit plus sain où il fait bon vivre et travailler. Les priorités de financement pour la période 2001-2003 englobent le transport durable, l'énergie verte et l'efficacité énergétique. Le TAF financera également, mais dans une moindre mesure, des projets d'écologisation de nature communautaire et éducative. On encourage les responsables de projets à communiquer avec le bureau avant de soumettre une demande.

Quel est le financement maximum offert ?

La contribution du Fonds se limitera à un maximum de 50 % des coûts d'un projet. Les subventions disponibles varient entre 1 000 \$ et 50 000 \$ par année. S'il s'agit d'un prêt, le montant peut-être plus élevé. Contactez le TAF pour de plus amples renseignements.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Entrez en contact avec le Toronto Atmospheric Fund pour connaître les dates limites et les détails relatifs aux demandes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Le Conseil de direction
Toronto Atmospheric Fund
75, rue Elizabeth
Toronto, ON M5G 1P4
Tél : (416) 392-0271
Site Web: <http://www.city.toronto.on.ca/taf>

Trojan Technologies Inc.

Qui parraine le programme ?

Trojan Technologies Inc.

Quel est le but du programme ?

Trojan Technologies Inc. est une entreprise de haute technologie qui offre des solutions technologiques aux problèmes environnementaux de la pollution microbienne et toxique de l'eau. L'entreprise fait des dons à divers organismes.

Qui peut bénéficier du programme ?

Des organismes à but non lucratif, les sociétés de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

Trojan Technologies Inc. est intéressée à fournir des fonds dans les domaines suivants : l'environnement et le développement viable, l'éducation, les services humanitaires et de santé ainsi que les arts et la culture.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Jane Walker
Adjointe aux communications
Trojan Technologies Inc.
3020, chemin Gore
London, ON N5V 4T7
Tél : (519) 457-3400
Télec : (519) 457-3030
Site Web: <http://www.trojanuv.com>

Union Gas Ltd.

Qui parraine le programme ?

Union Gas Ltd.

Quel est le but du programme ?

Union Gas Ltd. est une entreprise de gaz naturel qui livre l'énergie et offre les services connexes en Ontario. L'entreprise s'est engagée envers la responsabilité environnementale et le développement viable.

Union Gas continue de renforcer son programme de gestion environnementale par la recherche, le développement et la formation du personnel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes communautaires ou à but non lucratif de l'Ontario.

Quelles sont les activités admissibles ?

On portera attention aux projets dans les domaines suivants : les arts et la culture, l'enfance, le civisme, le développement communautaire, l'éducation, l'environnement, la santé, les hôpitaux, le soulagement de la pauvreté et les services sociaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Union Gas Ltd.
200, boul. Yorkland
North York, ON M2J 5C6
Tél : (416) 496-5256
Télec : (416) 496-5260
Site Web: <http://www.uniongas.com>

Bureau chef
Union Gas Ltd.
50, promenade Keil Nord
Chatham, ON N7M 5M1
Tél : (519) 352-3100
Télec : (519) 436-4566
Site Web: <http://www.uniongas.com>

VanCity EnviroFund

Qui parraine le programme ?

Les profits de la carte Visa VanCity.

Quel est le but du programme ?

Le VanCity EnviroFund a été conçu pour appuyer les initiatives communautaires qui s'occupent de questions environnementales locales de manière positive, constructive et novatrice. EnviroFund a comme objectif d'encourager des solutions positives et réalistes à nos préoccupations environnementales.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes sans but lucratif ou sociétés de bienfaisance de Vancouver.

Quelles sont les activités admissibles ?

VanCity EnviroFund acceptera les demandes de projets qui touchent aux domaines suivants : qualité de l'air et transport; l'eau, les terres humides et les bassins versants; déchets dangereux et substances toxiques dans notre environnement. De nouveaux domaines d'intérêt sont choisis chaque année en février.

Quel est le financement maximum offert ?

Les octrois sont en général de 15 000 \$ à 20 000 \$.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite de réception des demandes est le 1er juillet de chaque année. Les fonds sont octroyés en septembre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

CSR Group

7ème étage - bureau chef de VanCity

Vancouver, BC V6B 5R8

Tél : (604) 877-7620

Télec : (604) 877-8226

Courriel : moira_teevan@vancity.com

Site Web: http://www.moira_teevan@vancity.com

VOCM Cares

Qui parraine le programme ?

VOCM Radio.

Quel est le but du programme ?

VOCM Cares est un organisme de bienfaisance commandité par VOCM Radio. Les secteurs d'intérêt sont nombreux et comprennent les hôpitaux et les organismes de santé, la jeunesse et les enfants, l'éducation, l'environnement et les services communautaires.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif de Terre-Neuve et du Labrador.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir l'information ci-dessus.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Randy Simms
Directeur général
VOCM Cares
C.P. 8590, rue Kenmount
St. John's, NF A1B 3P5
Tél : (709) 579-2273
Télec : (709) 576-1590
Courriel : vocmcares@vocm.com

Weldwood of Canada Limited

Qui parraine le programme ?

Weldwood of Canada Limited.

Quel est le but du programme ?

Weldwood Canada est une importante entreprise de produits forestiers qui fabrique du bois d'oeuvre, du contreplaqué, du placage lamellé et de la pâte à des usines en Colombie-Britannique et en Alberta.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Parmi les domaines qu'il nous intéresse de subventionner, on retrouve la foresterie et les enjeux environnementaux, d'importants projets et initiatives éducatifs, les soins de santé et les services sociaux. On accorde la préférence aux demandes qui proviennent de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes d'aide sont examinées trimestriellement par le comité des dons de l'entreprise. On répond par écrit aux demandeurs et on les informe quant aux échéanciers décisionnels en cours.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Eduarda Hodgins
Directrice des communications
Weldwood of Canada Limited
1055, rue Hastings ouest
Vancouver, BC V6B 3V8
Tél : (604) 662-2855
Télec : (604) 662-2703
Courriel : eduarda_hodgins@weldwood.com
Site Web: <http://www.weldwood.com>

Wildlife Preservation Trust Canada

Qui parraine le programme ?

Wildlife Preservation Trust Canada.

Quel est le but du programme ?

Le Wildlife Preservation Trust Canada (WPTC) est un organisme de charité sans but lucratif dont l'objectif est de sauver des espèces animales hautement menacées et sur le point de disparaître. Le travail est accompli par des programmes précis de rétablissement des espèces et par la sensibilisation à l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le financement est offert aux particuliers et aux organismes dont le travail est lié directement ou indirectement aux espèces menacées.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le WPTC appuie des projets liés aux espèces, dont : la reproduction en captivité, la réintroduction des espèces; la formation et la sensibilisation du public; la recherche; la protection de l'habitat et toute autre question liée à la protection des espèces menacées au Canada ou dans le monde.

Quel est le financement maximum offert ?

Le montant de la contribution accordée est déterminé en fonction du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont acceptées toute l'année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Elaine Williams
Directrice générale
Wildlife Preservation Trust Canada
120, rue King
Guelph, ON N1E 4P8
Tél : (519) 836-9314
Sans-frais : (800) 956-6608
Télec : (519) 836-8840
Courriel : wptc@wptc.org
Site Web: <http://www.wptc.org>

LISTE PAR TYPE DE COMMANDITAIRES

Gouvernement fédéral

À LA SOURCE

ÉcoAction – Programme d'aide financière pour les organismes communautaires
Fonds d'aide à la protection de l'environnement des Indiens
Fonds d'habilitation municipal vert
Fonds d'investissement municipal vert
Fonds de durabilité des Grand Lacs
Fonds pour la santé de la population
Jeunes stagiaires Canada
Objectif emplois d'été pour étudiants (OEÉE)
Partenariat rural canadien – L'Initiative des projets pilotes
Programme d'animation communautaire (PAC) – Alberta
Programme d'animation communautaire (PAC) – Colombie Britannique et Yukon
Programme d'animation communautaire (PAC) – Provinces de l'Atlantique
Programme d'animation communautaire (PAC) – Québec
Programme d'animation communautaire (PAC) – Saskatchewan
Programme d'animation communautaire (PAC) – Territoires du Nord-ouest
Programme d'expérience de travail pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières Nations
Programme d'information sur le développement
Programme de partenariats de recherche sur les forêts
Programme en environnement et en développement durable
Programme VolNet
Services Jeunesse Canada
Sur la route du transport durable

Gouvernement provincial

Alberta

Alberta Sport, Recreation, Parks and Wildlife Foundation

Colombie-Britannique

Initiative de partenariat Environnement-Agriculture
Équipe Environnement Jeunesse
Programme de développement et de diversification Fisheries
Programme des idées originales pour le renouvellement des pêches
Programme Planification et partenariat
Public Conservation Assistance Fund
Salmonid Renewal Program
Programme d'investissement stratégique
Programme de l'habitat urbain du saumon

Île-du-Prince-Édouard

Programme de conservation des ressources agricoles et environnementales
Île-du-Prince-Édouard : Programme agricole
Stratégie d'innovation environnementale de l'Île-du-Prince-Édouard
Île-du-Prince-Édouard : Programme de conservation des petits marais
Île-du-Prince-Édouard : Fonds de conservation de la faune
Île-du-Prince-Édouard : Programme d'amélioration de l'habitat faunique
Programme des jeunes environnementalistes

Manitoba

Service EcoJeunesse Manitoba
Fonds d'innovation en développement durable

Fonds pour la réduction des déchets et la prévention de la pollution

Nouveau-Brunswick

Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador : Programme de leadership environnemental

Nouveau-Brunswick : Fonds en fiducie pour l'environnement

Nouveau-Brunswick : Programme de stage d'emploi étudiant pour demain

Terre-Neuve et Labrador

Terre-Neuve et Labrador : Le corps de conservation

Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador : Programme de leadership environnemental

Nouvelle-Écosse

Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador : Programme de leadership environnemental

Nouvelle-Écosse : Fonds de promotion de la santé communautaire

Nouvelle-Écosse : Programme d'été ordinaire

Ontario

Programme CanAdapt

Fonds du Patrimoine vital

Fondation Trillium de l'Ontario

Toronto Atmospheric Fund

Québec

Chantiers Jeunesse

Programme Interactions communautaires

Développement des entreprises d'économie sociale

Étalez votre science, Volets 1, 2 et 3

Fonds d'action québécois pour le développement (FAQDD)

Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

Partenaire pour la biodiversité

Programme Action – Environnement

Programme agroenvironnemental de soutien à la stratégie

Programme d'aide à la recherche et au développement en environnement (PARDE)

Programme d'aide aux projets de formation et de sensibilisation aux habitats et aux moyens de les protéger et de les mettre en valeur

Programme d'aide relatif aux priorités en environnement (PAPE)

Programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA)

Programme de financement statutaire des groupes nationaux

Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

Programme de soutien aux projets d'acquisition de connaissances

Programme de soutien aux projets de protection des habitats

Programme de travaux compensatoires (PTC)

Programme Faune - Forêt

Programme Faune - Nature

Programme Labatt Tous à l'oeuvre

Fondations

Fondation Alberta Ecotrust

Fondation Alberta Real Estate

Fondation Bullitt

Fondation canadienne Donner

Fondation Charles Stewart Mott

Fondation Chawkers

Fondation communautaire de Comox Valley
Fondation communautaire de Fundy
Fondation communautaire de Sudbury
Fondation communautaire du Grand Kingston
Fondation communautaire Lethbridge
Fondation de la famille J.W. McConnell
Fondation de la famille S.M. Blair
Fondation de Toronto (Funding Wanted Bulletin)
Fondation du Bouclier canadien
Fondation du groupe Dominion
Fondation EJLB (Programme environnemental)
Fondation Endswell
Fondation Helen McCrea Peacock
Fondation Henry P. Kendall
Fondation Henry White Kinnear
Fondation Irving Oil
Fondation Joyce
Fondation Kaatza
Fondation Laidlaw
Fondation Max Bell
Fondation McCain
Fondation Noranda
Fondation RBC Groupe Financier
Fondation Real Estate de la Colombie-Britannique
Fondation Richard Ivey
Fondation Salamander
Fondation Schad
Fondation Sir Joseph Flavelle
Fondation Suncor (Shared World Environmental Fund)
Fondation TD des amis de l'environnement
Fondation communautaire de Nanaimo
La Fondation Calgary
La Fondation de charité William and Arlene Daniels
La Fondation de Toronto (Le Fonds pour la communauté)
La Fondation de Vancouver
La Fondation McLean
La Fondation Murphy Incorporé
La Fondation Seagull
La Fondation Tecolote
La Fondation Tides Canada
La Fondation Victoria
La Fondation Walter and Duncan Gordon
La Fondation Wilburforce
La Fondation Woodcock
La Fondation Thomas Sill
Programme de financement de la Fondation de charité George Cedric Metcalf

Organisations sans but lucratif

Fondation canadienne de l'arbre
Fondation Cottonwood
Fondation du Bien-être animal du Canada
Fonds de l'environnement du Club alpin du Canada
Fonds de résolution de conflits environnementaux de l'Association juridique de la Côte Ouest
Fonds de rétablissement des espèces en péril
Fonds mondial pour la nature – Canada
Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Habitat 2000
Habitat Conservation Trust Fund
Habitat faunique Canada
In Kind Canada
Nouveau-Brunswick : Fonds en fiducie pour la faune
Nouvelle-Écosse : Bouger, c'est dans ma nature
One/Northwest
Opération grand ménage de la Nouvelle-Écosse
Pew Charitable Trusts
Programme canadien pour la conservation de la faune
Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie
Programme de conservation communautaire
Programme de financement de la Fédération canadienne de la faune
Programme de naturalisation des cours d'écoles – Boîte à outils
Programme de naturalisation des cours d'écoles Toyota/Evergreen
Programme de subvention du Conseil de l'environnement marin du golfe du Maine
Programme École bleue
Programme incitatif pour la commercialisation des déchets solides
ReBOOT Canada
Service EcoJeunesse
Wildlife Preservation Trust Canada
Fonds mondial pour la nature – Canada

Secteur Privé

Alberta Energy Company Ltd.
BC Hydro - Columbia Basin Fish & Wildlife Compensation Program
BC Hydro - Programme de mise en valeur intégrée
Burlington Resources
Canon Canada Inc.
Chevron Canada Resources - Programme d'investissement communautaire
Compaq Canada - Programme SentierPAQ de Vert l'action
Conoco Canada Resources Ltd. - Programme de dons de charité
Fondation Hydro-Québec pour l'Environnement
Fondation Unilever Canada
Fonds de l'environnement de Shell
Mark's Work Wearhouse Ltd.
Mountain Equipment Co-Op - Fonds de l'environnement
Nova Scotia Power - Programme de dons de charité Good Neighbour
Oracle Corporation Canada Inc.
PanCanadian Petroleum Ltd.
Petro Canada - Investissement dans la collectivité
Programme des prix communautaires de l'environnement Canadian Tire
The Home Depot - L'environnement
Trojan Technologies Inc.
Union Gas Ltd.
VanCity EnviroFund
VOCM Cares
Weldwood of Canada Limited